



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 2 novembre 2015

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 7)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 7)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 7)
<i>Installation</i> de monsieur Alain Germain dans ses fonctions de Conseiller métropolitain	(p. 7)
<i>Modification</i> de la composition des commissions	(p. 8)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 6 juillet 2015	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 7 septembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 (dossier n° 2015-0665)	(p. 8)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1 <sup>er</sup> août au 30 septembre 2015 (dossier n° 2015-0666)	(p. 8)
<i>Rapport</i> d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes concernant la gestion de l'Office intercommunal du tourisme du Grand Lyon au cours des exercices 2007 à 2012	(p. 8)

Les textes des délibérations n° 2015-0665 à 2015-0754 et 2015-0756 à 2015-0773 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 4.

<b>N° 2015-0665</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 septembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2015-0666</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2015 -</i>	(p. 8)
<b>N° 2015-0667</b>	<i>Décisions modificatives 2015 - Tous budgets -</i>	(p. 23)
<b>N° 2015-0668</b>	<i>Décisions modificatives 2015 - Révision des autorisations de programme -</i>	(p. 23)
<b>N° 2015-0669</b>	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2016 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2015-0670</b>	<i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2016 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2015-0671</b>	<i>Utilisation du contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2016 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2015-0672</b>	<i>Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des représentants des associations - Mise à jour n° 1 -</i>	(p. 67)
<b>N° 2015-0673</b>	<i>Pôle métropolitain - Mise à disposition partielle des services de la Métropole de Lyon - Renouvellement -</i>	(p. 29)
<b>N° 2015-0674</b>	<i>Mise à disposition partielle du service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon - Avenant n°2 à la convention -</i>	(p. 67)

<b>N° 2015-0675</b>	<i>Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 30)
<b>N° 2015-0676</b>	<i>Commission permanente de délégation de service public (CPDSP) et de contrats de partenariat - Extension des compétences aux concessions de service -</i>	(p. 67)
<b>N° 2015-0677</b>	<i>Groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes -</i>	(p. 31)
<b>N° 2015-0678</b>	<i>Evolution des outils du système d'information dans le domaine de la solidarité - Application IODAS - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 67)
<b>N° 2015-0679</b>	<i>Modalités de calcul et de versement de la dotation globale dépendance pour les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes à compter du 1er janvier 2016 - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône -</i>	(p. 67)
<b>N° 2015-0680</b>	<i>Création de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CMA) - Fixation des principes de composition et de fonctionnement -</i>	(p. 34)
<b>N° 2015-0681</b>	<i>Bron - Chassieu - Aménagement de la ligne de tramway T5 - Modalités de gestion des aménagements de voirie et d'espaces verts - Convention -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0682</b>	<i>Travaux d'abattage et évacuation des arbres atteints du chancre coloré sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0683</b>	<i>La Tour de Salvagny - Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0684</b>	<i>La Mulatière - Lyon 2° - Plan modes doux - Pont de la Mulatière - Individualisation totale d'autorisation de programme et approbation d'une convention de superposition d'affectation du domaine public entre l'Etat et la Métropole de Lyon relative à la création et à l'exploitation d'un aménagement cyclable et piétonnier sur le pont de la Mulatière et ses bretelles -</i>	(p. 35)
<b>N° 2015-0685</b>	<i>Rillieux la Pape - Création d'un giratoire - Médicréa - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 37)
<b>N° 2015-0686</b>	<i>Vénissieux - Aménagement d'une voie nouvelle entre les rues Rolland et Billon pour la desserte et un nouveau groupe scolaire - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0687</b>	<i>Système CORALY et fonctionnement du poste avancé d'intervention et de surveillance - Versement des participations pour l'année 2015 - Individualisation complémentaire et autorisation de programme -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0688</b>	<i>Lyon 3° - Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Avenant n° 2 à la convention du 17 décembre 2012 portant prolongation de la durée de la délégation de service public -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0689</b>	<i>Commission consultative économique des aéroports de Lyon Bron et Lyon Saint-Exupéry - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 38)
<b>N° 2015-0690</b>	<i>Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 41)
<b>N° 2015-0691</b>	<i>Centre des Congrès de la Cité internationale de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0692</b>	<i>Gestion et animation du bâtiment halle Girard dans le cadre du projet French Tech - Choix du futur mode de gestion - Concession de service -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0693</b>	<i>Centre des congrès de Lyon - Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du 28 novembre 2006 portant modification de l'actionariat de GL Events Cité Centre des congrès de Lyon -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0694</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Rezopole pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 68)
<b>N° 2015-0695</b>	<i>Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 41)
<b>N° 2015-0696</b>	<i>Mise en oeuvre de l'investissement territorial intégré (ITI) en matière de politique de la ville pour la période 2015-2020 - Convention entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes -</i>	(p. 42)
<b>N° 2015-0697</b>	<i>Neuville sur Saône - Givors - Lyon 9° - Projets de création de 3 nouveaux pôles entrepreneuriaux - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programme - Demandes de subventions -</i>	(p. 43)

<b>N° 2015-0698</b>	<i>Soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0699</b>	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&amp;D) Covalept - Avenant n° 1 à la convention de subvention du 10 janvier 2013 avec la société Calixar -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0700</b>	<i>Lyon 7° - Biodistrict Lyon Gerland - Opérations d'amélioration des voies et espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0701</b>	<i>Soutien à l'association Bioforce - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0702</b>	<i>Mission insertion culture (MIC) et organisation de Dating emploi - Attributions de subvention à l'association ALLIES PLIE de Lyon pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0703</b>	<i>Animation ressources humaines - Attribution d'une subvention aux associations Allées, Sud ouest emploi, Techlid et Uni est pour le programme d'actions 2015 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0704</b>	<i>Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2015 -</i>	(p. 44)
<b>N° 2015-0705</b>	<i>Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 70)
<b>N° 2015-0706</b>	<i>Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 47)
<b>N° 2015-0707</b>	<i>Economie sociale et solidaire (ESS) - Attribution d'une subvention à l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 47)
<b>N° 2015-0708</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2015-2016 -</i>	(p. 70)
<b>N° 2015-0709</b>	<i>Opérations Neurocampus, LR8 et INL-CPE - Avenants aux conventions d'ouvrage déléguée - Convention financière avec la Région Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 70)
<b>N° 2015-0710</b>	<i>Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation d'une convention -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0711</b>	<i>Développement et modernisation des logements sociaux dédiés aux étudiants - Application des conventions de site Lyon Cité campus et Contrat de plan Etat-Région (CPER) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation de la convention cadre -</i>	(p. 48)
<b>N° 2015-0712</b>	<i>Contrat de plan Etat-Région - Opération Neurocampus phase 2 - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes -</i>	(p. 70)
<b>N° 2015-0713</b>	<i>Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien à l'animation et aux projets Precogen, Sigexposome et Covisolink 2015 - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0714</b>	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015 -</i>	(p. 69)
<b>N° 2015-0715</b>	<i>Lyon 2° - Musée des Confluences - Avenant n° 7 à la convention de mandat avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 49)
<b>N° 2015-0716</b>	<i>Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Procédure de conciliation en vue du règlement du litige avec le groupement conjoint, formé des sociétés Vinci construction France (mandataire), GTM Bâtiment et génie civil Lyon, Permasteelisa France SAS et SMAC, pour le lot dénommé Gros oeuvre - enveloppe - abords (GEA) - Autorisation de signer le protocole transactionnel -</i>	(p. 49)
<b>N° 2015-0717</b>	<i>Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° F09 agencements - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Zacharie agencement -</i>	(p. 49)
<b>N° 2015-0718</b>	<i>Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° F14 mobiliers fixes - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société SAS Suscillon -</i>	(p. 49)
<b>N° 2015-0719</b>	<i>Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° T01 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Cofely-Axima -</i>	(p. 49)
<b>N° 2015-0720</b>	<i>Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° T02 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec le groupement d'entreprises Eiffage Energie Rhône-Alpes et Inéo Rhône-Alpes -</i>	(p. 50)

<b>N° 2015-0721</b>	<i>Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° T06 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Otis -</i>	(p. 50)
<b>N° 2015-0722</b>	<i>Lyon - Musée des Confluences - Objectifs culturels et stratégiques - Convention de gestion -</i>	(p. 50)
<b>N° 2015-0723</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la Villa Gillet pour l'organisation du festival Mode d'emploi, un festival des idées - Edition 2015 -</i>	(p. 54)
<b>N° 2015-0724</b>	<i>Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 56)
<b>N° 2015-0725</b>	<i>Mise en lumière de l'amphithéâtre du Musée gallo-romain dans le cadre du 40° anniversaire du musée et de la Fête des Lumières 2015 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 57)
<b>N° 2015-0726</b>	<i>Projet Moteur opensource de jeux mobiles collaboratifs (MOJMOC) - Convention de partenariat pour la production d'un outil culturel mobile -</i>	(p. 70)
<b>N° 2015-0727</b>	<i>Schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 58)
<b>N° 2015-0728</b>	<i>Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 3° - Lyon 7° - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Rhône-Alpes au titre de l'année 2014 et pour partie de l'année 2015 -</i>	(p. 71)
<b>N° 2015-0729</b>	<i>Bron - Caluire et Cuire - Lyon 9° - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 8° - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Collèges publics - Compensations tarifaires des demi-pensions hébergées - Trimestre avril-juin 2015 -</i>	(p. 59)
<b>N° 2015-0730</b>	<i>Soutien aux comités sportifs départementaux - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2014-2015 -</i>	(p. 71)
<b>N° 2015-0731</b>	<i>Syndicat mixte du Rhône, des Iles et des Lônes (SMIRIL) - Approbation des modifications statutaires - Désignation de représentants du Conseil au Conseil syndical -</i>	(p. 60)
<b>N° 2015-0732</b>	<i>Albigny sur Saône - Bron - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Charly - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Grigny - Irigny - Limonest - Montanay - La Mulatière - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Camp - Sathonay Village - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - La Tour de Salvagny - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 60)
<b>N° 2015-0733</b>	<i>Chassieu - Corbas - Givors - Jonage - Mions - Marcy l'Etoile - Lissieu - Meyzieu - Quincieux - Solaize - Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) - Représentation-substitution de la Métropole aux Communes - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 64)
<b>N° 2015-0734</b>	<i>Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 65)
<b>N° 2015-0735</b>	<i>Stratégie de développement durable - Volet innovation territoriale - Attribution d'une subvention à l'association Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (VECAM) pour l'édition 2015 du festival Le temps des communs -</i>	(p. 65)
<b>N° 2015-0736</b>	<i>Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Fréquences écoles pour son programme d'actions 2015 -</i>	(p. 71)
<b>N° 2015-0737</b>	<i>Dardilly - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) / Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Modification du plan de financement 2015 - Attribution de subventions à l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) et à la Commune de Dardilly -</i>	(p. 71)
<b>N° 2015-0738</b>	<i>Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture, aux associations Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône, Le service de remplacement du Rhône et à Météo-France -</i>	(p. 65)
<b>N° 2015-0739</b>	<i>Sécheresse - Mise en place d'un régime d'aides aux agriculteurs au titre de l'année 2015 -</i>	(p. 65)
<b>N° 2015-0740</b>	<i>Projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Loire - Avis de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 66)

<b>N° 2015-0741</b>	<i>Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques produits par les services de la Métropole - Convention avec Récyllum -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0742</b>	<i>Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Dispositif de propreté - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2015 -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0743</b>	<i>Quincieux - Givors - Modification du périmètre de collecte des déchets diffus spécifiques - Convention avec la société EcoDDS - Avenant n° 2 -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0744</b>	<i>Valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0745</b>	<i>Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Francheville - Grigny - Lyon 9° - Mions - Pierre Bénite - Saint Genis les Ollières - Saint Priest - Extension du dispositif de réemploi dans les déchèteries de la Métropole de Lyon - Conventions avec le groupement représenté par le Foyer Notre Dame des sans abris et avec l'association Espace vêtements du coeur -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0746</b>	<i>Téléthon 2015 - Participation de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0747</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup> - Restauration des cours/traboules remarquables - Traboules Capucins/Leynaud - Travaux d'amélioration - Convention avec la Ville de Lyon et les syndicats de copropriétaires -</i>	(p. 66)
<b>N° 2015-0748</b>	<i>Jonage - Meyzieu - Décines Charpieu - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Campagne de chasses 2016 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'enquête publique -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0749</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 72)
<b>N° 2015-0750</b>	<i>Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 9)
<b>N° 2015-0751</b>	<i>Vénissieux - Puisoz - Opération d'accessibilité - Ouverture et modalités de la concertation préalable -</i>	(p. 9)
<b>N° 2015-0752</b>	<i>Vénissieux - Puisoz - Aménagement - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	(p. 9)
<b>N° 2015-0753</b>	<i>Grigny - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée - Convention avec la Commune de Grigny -</i>	(p. 73)
<b>N° 2015-0754</b>	<i>Opérations globalisées 2014 de la direction du foncier et de l'immobilier - Acquisitions pour le compte de tiers et pour le logement social - Modifications des autorisations de programme -</i>	(p. 73)
<b>N° 2015-0755</b>	<i>Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Entrée de la SERL au capital social de la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Département du Rhône -</i>	retiré
<b>N° 2015-0756</b>	<i>Lyon 3° - Lyon 6° - Villeurbanne - Projet d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique -</i>	(p. 10)
<b>N° 2015-0757</b>	<i>Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Approbation d'un avenant à la convention du PUP -</i>	(p. 73)
<b>N° 2015-0758</b>	<i>Villeurbanne - Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Prise en considération du projet d'aménagement -</i>	(p. 18)
<b>N° 2015-0759</b>	<i>Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2° - Rives de Saône - Promenade du défilé de la Saône - Réalisation de travaux d'urgence - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 74)
<b>N° 2015-0760</b>	<i>Lyon 9° - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Duchère - Résidentialisation de l'immeuble Alizé - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat -</i>	(p. 19)
<b>N° 2015-0761</b>	<i>Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Etude urbaine sur le quartier des Clochettes - Convention de participation financière - Approbation -</i>	(p. 19)
<b>N° 2015-0762</b>	<i>Saint Priest - Programme de renouvellement urbain du centre-ville - Résidentialisation de 5 ensembles de logements locatifs sociaux - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat (EMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 73)
<b>N° 2015-0763</b>	<i>Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartiers Mas du Taureau - Pré de l'Herpe - Résidentialisation de la résidence Pierre Dupont - Attribution d'une subvention à Alliade habitat -</i>	(p. 73)

<b>N° 2015-0764</b>	<i>Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartiers Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Aménagements transitoires - Convention de participation financière -</i>	(p. 73)
<b>N° 2015-0765</b>	<i>Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opération de démolition du foyer ADOMA - Convention de participation financière -</i>	(p. 73)
<b>N° 2015-0766</b>	<i>Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des immeubles C, D, E de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Convention de participation financière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 73)
<b>N° 2015-0767</b>	<i>Vénissieux - Programme de renouvellement urbain - Quartier des Minguettes - Etude pour la construction sur le talus Monmousseau - Avenue d'Oschatz - Attribution d'une subvention à Alliade habitat -</i>	(p. 20)
<b>N° 2015-0768</b>	<i>Projet EcoCité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant à la convention de recherche et développement avec le groupement Veolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMO Company et FORCITY - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 74)
<b>N° 2015-0769</b>	<i>Lyon 8° - Contrat de projet Etat-Région 2007/2013 - Construction d'une résidence du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Mermoz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône -</i>	(p. 74)
<b>N° 2015-0770</b>	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Lot 1-2 - Indemnités de consultation des candidats -</i>	(p. 74)
<b>N° 2015-0771</b>	<i>Corbas - Zone d'aménagement concerté (ZAC) pôle alimentaire - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) -</i>	(p. 74)
<b>N° 2015-0772</b>	<i>Répartition du Fonds départemental de péréquation (FDP) 2015 -</i>	(p. 32)
<b>N° 2015-0773</b>	<i>Répartition du Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (FPTADMTO) 2015 -</i>	(p. 34)

---

---

---

## Présidence de monsieur Gérard Collomb

### Président

Le lundi 2 novembre 2015 à 14 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 13 octobre 2015 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

### Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer, par vote à main levée, madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal. Madame Michonneau, vous avez la parole.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, MM. Jacquet, Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

**Absents excusés :** MM. Chabrier (pouvoir à M. Devinaz), Dercamp (pouvoir à Mme David), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Panassier (pouvoir à M. Desbos), M. Piegay (pouvoir à M. Pillon), Mmes Poulain (pouvoir à M. Curtelin), Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Veron (pouvoir à M. Grivel).

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

### Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Laurent (pouvoir à Mme Brugnera), MM. Calvel (pouvoir à M. Eymard), Sellès (pouvoir à M. Barral), George (pouvoir à M. Pouzol), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Broliquier (pouvoir à Mme Croizier), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Gandolfi (pouvoir à M. Berthilier), MM. Geourjon (pouvoir à M. La vache), Guillard (pouvoir à M. Hamelin), Mmes Iehl (pouvoir à M. Roustan), Jannot (pouvoir à M. Lebuhotel), Lecerf (pouvoir à M. Longueval), de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), Millet (pouvoir à M. Diamantidis), Nachury (pouvoir à M. Blache), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Runel (pouvoir à M. Sécheresse), Tifra (pouvoir à Mme Le Franc), M. Uhrich (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

---

### Installation de monsieur Alain Germain dans ses fonctions de Conseiller métropolitain

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous informe que madame Claude Reynard a démissionné, en date du 6 octobre 2015, de son mandat de Conseillère municipale de la Commune de Collonges au Mont d'Or et, par voie de conséquence, de son mandat de Conseillère métropolitaine.

Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, monsieur Alain Germain, suivant de liste tel qu'il résulte du procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014 dans la Commune de Collonges au Mont d'Or, devient membre de notre assemblée.

Celui-ci a été convoqué pour notre séance et est présent ce jour. En votre nom à tous, je lui souhaite donc la bienvenue et le déclare installé dans ses fonctions.

*(Applaudissements).*

*(Monsieur Alain Germain est installé).*

---

**Communication de monsieur le Président  
Modification de la composition des commissions**

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- M. Alain Germain - groupe Synergies-Avenir demande à siéger en commission déplacements et voirie,
- en conséquence, M. Pascal David - groupe Synergies-Avenir quitte la commission déplacements et voirie.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

*(Acte est donné).*

---

**Adoption du procès-verbal de la séance publique du 6 juillet 2015**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 6 juillet 2015. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente  
par délégation du Conseil**

**N° 2015-0665** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 7 septembre 2015 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 7 septembre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier numéro 2015-0665.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président  
par délégation du Conseil**

**N° 2015-0666** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2015-0003 du 16 janvier 2015 - Période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre 2015 en vertu de la délégation d'attributions que vous m'avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2015-0666.

Je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné).*

---

**Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes  
concernant la gestion de l'Office intercommunal du tourisme du Grand Lyon  
au cours des exercices 2007 à 2012**

**M. LE PRÉSIDENT** : Avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne - Rhône-Alpes concernant la gestion de l'Office intercommunal du tourisme du Grand Lyon au cours des exercices 2007 à 2012.

Ce rapport vous a été transmis avec la convocation à notre séance publique. Chacun a donc pu en prendre connaissance.

En application de l'article L 243-5 du code des juridictions financières, ce dossier donne lieu à débats.

Aucune demande de temps de parole n'ayant été formulée en Conférence des Présidents, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

*(Acte est donné)*

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la Conférence des Présidents*

---

**N° 2015-0750 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisoz - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

**N 2015-0751 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisoz - Opération d'accessibilité - Ouverture et modalités de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

**N° 2015-0752 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Puisoz - Aménagement - Lancement de la consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0750. Madame Peytavin, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur :** Monsieur le Président, c'est la suite de la délibération que j'avais présentée au dernier Conseil métropolitain qui concerne l'opération d'aménagement du Puisoz et, notamment, le bilan de la concertation préalable.

Par délibération de notre Conseil du 6 juillet 2015, la Métropole de Lyon a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement du site du Puisoz. Je vous fais grâce du rappel des objectifs, que nous avons déjà eu à rappeler la dernière fois, sur le site du Puisoz. Venons-en aux modalités de la concertation préalable à l'opération d'aménagement.

Vous avez pu le lire dans cette délibération, des contributions des habitants et du public ont été déposées dans les registres de concertation, qui étaient au nombre de 35 en mairie de Vénissieux et de 13 à l'hôtel de la Métropole. Différentes contributions développent les enjeux et les atouts de ce projet. Les caractéristiques suivantes sont notamment relevées, comme ce que nous avons dit la dernière fois, avec une forte interrogation, notamment sur les flux et le stationnement. D'autres points ont été soulevés mais ceux-ci sont les principaux.

Il a été fait mention aussi, dans ces registres, du manque de concertation et de son insuffisance. Il est donc demandé que soient associés les riverains, associations et usagers du quartier aux différentes étapes d'élaboration de ce projet, sur différentes thématiques et, en particulier, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les questions de déplacements et d'accessibilité.

Une contribution fait référence à la parution le 5 août 2015 de l'avis de publicité dans *Le Progrès*, jugée trop tardive, donc un rectificatif qui est juste, il est rappelé que l'avis de publicité est paru dans le journal un mois avant, donc le 10 juillet 2015 et non le 5 août.

Un petit rappel pour préciser que la consultation du public se fait en plusieurs étapes : tout d'abord, la première, celle pour laquelle il y a une délibération ce soir, la concertation a eu lieu au titre de la concertation préalable prévue par l'article L 300-2-c du code de l'urbanisme sur cette opération et les principes de sa desserte.

Compte tenu de la période estivale, c'est vrai que c'était un peu court mais c'était comme ça. Une réunion publique a été organisée le 3 septembre de cette année en mairie de Vénissieux pour accompagner les échanges avec les habitants.

A compter de l'automne 2015, les habitants pourront de nouveau s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique liée à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et au titre de la concertation préalable aux travaux d'accessibilité au site du Puisoz, cette deuxième concertation portant plus spécifiquement sur la consistance des travaux à réaliser.

Par ailleurs, les échanges se poursuivront une fois ces étapes réglementaires passées, dans le cadre des études de conception du projet d'ensemble et en accompagnement des différentes phases de construction de cette opération échelonnées jusqu'à l'horizon 2025.

Ensuite, pour l'accessibilité et les déplacements, des craintes sont émises sur la saturation des axes qui serait similaire -comme c'est écrit- à celle observée sur le site du Champ du Pont. Des inquiétudes sont exprimées, relatives à l'arrivée de nouveaux flux, commerces, logements, etc. en nombre conséquent, aux conditions d'accès au site après aménagement et à l'impact sur les quartiers environnants.

Il est demandé aussi qu'une restitution des études de trafic réalisées soit organisée et il est demandé de supprimer l'accès, depuis le boulevard Joliot-Curie, au bénéfice d'un accès direct depuis le périphérique.

Enfin, des précisions sont demandées sur l'impact des nouveaux flux sur l'accès de l'A 43. Il est demandé la mise en place de pistes cyclables dans le projet ainsi qu'une station Vélo'v. Il est enfin fait référence à la nécessaire requalification du boulevard périphérique Laurent Bonnevey et à son évolution vers un boulevard urbain.

Alors, sur ce thème, il sera précisé qu'on estime, en première approche, que les flux automobiles générés par l'ensemble du projet d'aménagement du Puisoz correspondront, à l'heure de pointe du vendredi, à environ 50 à 70 % du trafic automobile actuellement généré par le site du Champ du Pont sur cette même période et environ 70 à 80 % pour l'heure de pointe du samedi.

Bien sûr, des études d'accessibilité ont été réalisées afin d'évaluer l'impact de ce projet sur le fonctionnement des infrastructures environnantes.

Sur tout cela, effectivement, vous avez toutes les réponses apportées par la Métropole aux questions qui ont été posées par les habitants sur les registres. Donc, il y aura effectivement plusieurs réunions. Nous, en tous les cas, nous avons décidé d'organiser, à la Ville de Vénissieux, différents temps de concertation, bien évidemment en lien avec la Métropole de Lyon, pour apporter à chaque fois les éléments de réponse et lever les doutes sur certaines inquiétudes -ce qui est un petit peu normal-.

Donc ce rapport est passé en commission d'urbanisme, habitat, logement et politique de la ville et il n'a apporté aucune remarque particulière et, bien évidemment, la commission a donné un avis favorable à cette délibération.

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0751 et 2015-0752. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, les deux rapports concernent aussi l'opération du Puisoz, comme cela a été relaté par notre collègue madame Yolande Peytavin.

Donc il s'agit d'une première délibération qui concerne l'opération d'accessibilité et relative aux ouvertures et modalités de la concertation préalable qui sera organisée pour, justement, observer toutes les questions relatives à l'accessibilité de ce site.

Enfin, la deuxième délibération, numéro 2015-0752, est relative au lancement de la consultation d'aménageur pour cette opération du Puisoz qui, je le rappelle, est une opération majeure qui sera réalisée dans ce mandat et qui vise notamment à créer une nouvelle façade le long du boulevard périphérique avec l'implantation de deux grandes enseignes commerciales, auxquelles s'ajoutera la réalisation d'un quartier, qui permettra aussi la réalisation de logements avec une mixité fonctionnelle et une mixité d'habitat, un quartier qui sera parfaitement relié à la fois par la ligne D du métro et par le tramway T4. Donc c'est un projet qui laisse une place importante à l'habitat avec 57 000 mètres carrés de surface de plancher qui seront réalisés au fil du temps et qui viendront en accompagnement de cette grande opération d'aménagement qui constituera aussi une vitrine, le long du boulevard périphérique et une nouvelle entrée de ville requalifiée pour Vénissieux.

Avis favorable de la commission pour ces deux délibérations.

**M. LE PRESIDENT :** Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT :** Merci. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : Mme la Conseillère PEYTAVIN (dossier n° 2015-0750) M. le Vice-Président LE FAOU (dossiers n° 2015-0751 et 2015-0752).

---

**N° 2015-0756 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 3° - Lyon 6° - Villeurbanne - Projet d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne - Avis sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -**

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0756. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur :** Merci, monsieur le Président. Avis favorable pour ce rapport qui est présenté en commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville, puisqu'il s'agit d'une mise en

compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) et n'est donc pas présenté en commission déplacements et voirie puisque cela concerne principalement des plantations d'arbres qui sont reconstituées très largement.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Front national.

**M. le Conseiller CASOLA** : Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter ce rapport car il nous semble indispensable d'améliorer les performances de la circulation de la ligne C3 qui pénalise, depuis de nombreuses années, les usagers. Cependant, nous tenons à vous faire part de deux remarques.

La première concerne l'aménagement d'un double site propre pour la ligne de trolleybus C3 entre le pont Lafayette et le pôle multimodal Laurent Bonnevey. Cette amélioration ne peut être que provisoire car elle ne solutionne pas, sur le long terme, le besoin régulier des transports en commun de cette ligne. Compte tenu du projet de réaménagement et de développement du quartier de la Part-Dieu, il est difficile d'imaginer que de simples bus suffiront pour répondre à une demande qui est exponentielle. L'hypothèse de l'implantation d'une ligne de tramway entre la gare Saint Paul et la Part-Dieu, voire Laurent Bonnevey, doit être envisagée. Je passe sur les conséquences d'un double site propre sur la circulation des véhicules particuliers.

Pour revenir sur la question de l'arborescence des zones impactées par cet aménagement, il nous paraît important, à cette occasion, de faire un effort particulier de végétalisation et de réaménagement urbain entre la Part-Dieu et Laurent Bonnevey car je ne vous cache pas que l'arrachage des arbres va rendre encore plus lugubres des voies déjà bien sinistrées.

Pour toutes ces raisons, nous voterons ce rapport.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Monsieur le Président et madame la Présidente du SYTRAL, la question du C3 ne pose pas simplement la question du transfert est-ouest de 55 000 à 70 000 voyageurs, elle interroge aussi et surtout sur l'avenir que nous souhaitons pour nos quartiers.

Or, ce projet est uniquement un projet de transport et non une compréhension et une adaptation de la ville. Ce n'est pas un projet de ville. Le SYTRAL a fait son métier ; je cite l'ancien Président du SYTRAL sur ce dossier : "Moi, je sais faire des transports en commun, aux élus de faire les arbitrages concernant la circulation automobile, la place des piétons et le stationnement".

Mais ces arbitrages, une nouvelle fois, vous les avez faits seul dans votre bureau. Aucun comité de pilotage pour un dossier de 70 M€ impliquant deux arrondissements et trois Communes. Alors, oui, un commissaire-enquêteur a remis un avis favorable et nous, nous devons être bien sots pour ne pas avoir compris la pertinence de vos choix alors que bon nombre de vos Vice-Présidents, Adjointes -et même leurs épouses- et membres de vos Cabinets sont eux venus exprimer dans le registre d'enquête tout le bien qu'ils pensaient de ce projet.

Notre groupe, lui, voit qu'une nouvelle fois, vous pensez seul pour nous tous, contre l'avis de l'UCIL et même du Président de l'UCIL, contre l'avis des associations de commerçants, des conseils de quartiers, contre les groupements de riverains pétitionnaires, toutes Communes confondues.

Le SYTRAL ne s'est pas interrogé sur les opérations de développement urbain prévues ou alors il faut m'expliquer pourquoi on supprime l'arrêt Sainte Geneviève au pied du projet le plus important de Bellecombe, quartier lui-même en forte évolution.

Le SYTRAL diminue la capacité des voies, voire les supprime comme à Villeurbanne ou en fermant le boulevard des Brotteaux, mais s'est interrogé très succinctement, comme le souligne la DREAL, sur le report de la circulation sur les axes locaux en notant tout de même que le projet C3 a induit des pertes de temps.

Le SYTRAL optimise le nombre et l'implantation des arrêts. Supprimer des arrêts, voilà une façon de gagner du temps sur le trajet ! Les arrêts de bus sont déplacés sur des trottoirs tellement étroits que l'on ne peut y mettre des abris de bus, que de simples poteaux indicateurs. Quelle amélioration pour l'utilisateur ? Par exemple, l'arrêt Part-Dieu ou mieux les Halles Paul Bocuse, où je vous invite, monsieur le Président, à m'accompagner en 2019 sur le terrain, le matin à l'heure de la rentrée des maternelles de l'école Jean Jaurès et de l'arrivée des utilisateurs d'Incity dans quelques mois, pour juger des conditions de sécurité.

La liste des questions sans réponse est bien trop longue pour mes cinq minutes : dégradation de la circulation piétonne, de la vie des commerçants mais pas de souci, le SYTRAL nomme un médiateur !

La suppression des arbres côté nord du sixième arrondissement, objet de cette délibération, tant pis pour les piétons, les vélos, les îlots de chaleur... là, la charte de l'arbre ne s'applique plus !

La Ville de Lyon n'a pas non plus la chance de récupérer, comme monsieur Bret pour Villeurbanne, 22 M€ pour nos quartiers. Peut-être que notre vision du trolleybus par rapport au tramway en a souffert.

Résumons-nous, le gain de temps moyen pour un usager du C3 sera de deux minutes et demi, pour 70 M€ ! Certes, nous allons gagner en fluidité mais cette solution n'est pas évolutive. Un trolleybus est avant tout un bus et ne peut donc pas transporter plus d'usagers qu'un bus, à la différence du tramway. Certes, cette solution sera mise en œuvre plus rapidement que d'autres. Mais qui a repoussé à ce mandat le dossier C3 pour privilégier Garibaldi ? J'en profite, d'ailleurs, pour que l'on se satisfasse ensemble -mais plus tard- de Garibaldi, quand il y aura des bus dans le site propre qui croisera ce deuxième site propre prioritaire, quand les vélos, eux, seront enfin sur la piste cyclable et non dans les voies de bus, que les piétons seront sur le trottoir et non sur la piste cyclable et que les véhicules seront sur la voirie et non sur les trottoirs ; bref, attendons un peu !

Notre groupe constate que le commissaire-enquêteur conclut sur l'urgence de prévoir le tramway dans la foulée. Mais là où chacun se trompe, monsieur le Président, c'est que vous avez été une nouvelle fois visionnaire. Vous savez qu'il ne sera pas question, comme le demande le commissaire-enquêteur, d'embrayer sur le tramway après 2019 et 70 M€ de travaux. Notre groupe, comme d'autres je l'espère, s'opposera à ce gaspillage d'argent public. Mais vous, vous avez compris que le métro s'imposerait alors tout naturellement et, qui sait, vous serez peut-être présent pour le lancement des études.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller HÉMON :** Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe s'abstiendra sur ce dossier. En effet, nous ne disposons toujours pas du rendu de l'enquête de faisabilité d'un tramway sur l'intégralité de la ligne C3, alors que cette enquête était prévue pour l'automne dernier. Disposer de ces résultats eût permis d'en débattre avant de prendre une décision. Une commission générale sera dédiée au rendu de cette étude avant le prochain comité syndical du SYTRAL ; j'en remercie sa Présidente. Nous souhaitons qu'une présentation ait lieu au moins en commission déplacements et voirie, ici, et plus encore, nous pensons que le débat sur ce sujet doit avoir lieu avec les citoyens.

Notre groupe pense qu'un tramway sur cet axe serait une solution encore meilleure : un confort supérieur, une capacité augmentée, le renforcement du lien entre Part-Dieu et Presqu'île. La SPL Part-Dieu estime que l'usage des transports en commun lié au développement de ce quartier devrait augmenter de 99 % à échéance 2030. Le développement du Médipôle à Villeurbanne renforcera cette tendance. Le risque est donc réel d'une saturation rapide des trolleys actuels.

Néanmoins, que l'on y fasse circuler un tramway ou un trolley, le double site propre prévu sur l'axe Lafayette-Bonnevay va réduire à une voie l'espace de circulation automobile et donc augmenter et améliorer l'espace de circulation des transports en commun, augmenter et sécuriser l'espace de circulation des vélos, augmenter l'espace dédié aux piétons. Donc, globalement, on circulera mieux en polluant moins.

La qualité de vie des riverains, premières victimes de la pollution tant atmosphérique que sonore, sera aussi améliorée grâce, entre autres, à la suppression de près de 500 places de stationnement. Quant aux camions de livraison, des aires de stationnement spécifiques à proximité des magasins permettront qu'ils tournent moins, qu'ils consomment moins et polluent moins. De plus, partout où la circulation est ainsi apaisée, les commerces fonctionnent mieux ; en effet, cyclistes comme piétons utilisent les commerces de proximité bien plus que les automobilistes.

Nous voulons rappeler que la Commission européenne a mis en demeure la France pour des dépassements des normes concernant les deux principaux polluants que sont les particules fines et le dioxyde d'azote, et ce dans deux villes, Paris et Lyon, avec des concentrations les plus fortes sur les principaux axes de circulation automobile et l'axe Lafayette-Bonnevay en est un, axe qui devrait être au cœur d'une prochaine zone à basse émission, c'est-à-dire une zone à circulation automobile restreinte.

Nous réaffirmons ici notre opposition à la solution du passé, la solution dépassée qui est le maintien du tout-voiture.

Nous rappelons que les usagers gagneront dix minutes sur l'ensemble du trajet mais bien plus aux heures de pointe : sur le tronçon le plus fréquenté, Cordeliers-Bonnevay, le gain de temps sera de 40 %.

Nous concluons en disant qu'en plus de l'amélioration des conditions de transport de ses usagers, qu'en plus de l'amélioration de la qualité de vie des riverains, c'est bien à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des Grands Lyonnais que participe ce projet et qu'avec un tramway, ce serait encore mieux à tous points de vue.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BRAVO :** Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, c'est un nouveau chapitre qui va s'écrire ici, au travers de cette délibération car cela fait maintenant plusieurs années que le C3 fait parler de lui, de ses retards fréquents dus au stationnement en double file, à la surcharge aux heures de pointe, aux temps d'attente augmentés aux feux, aux durées de parcours rallongées.

En réalité, quand on y regarde de plus près, on se surprend de voir que le C3 n'est qu'un révélateur des décisions qui sont prises en matière de transports et plus particulièrement du transport en commun au niveau de l'agglomération. C'est l'image d'un réseau pensé en déphasage des enjeux, c'est-à-dire sans une vision inscrite dans le vécu de nos concitoyens et dans l'évolution de la ville.

Quoiqu'il en soit, force est de constater que, sans la mobilisation des collectifs citoyens, il ne se serait probablement rien passé ; je les félicite pour cela.

La mise en site propre du C3, que nous approuvons, appelle néanmoins certaines réflexions. Elle a ceci de particulier de devoir s'aider de la superficie pour un transport en commun réduisant ainsi l'espace pour les autres modes de transports, plutôt gênant dans un axe fort de Villeurbanne et Lyon 3°, là même où la densification devra se poursuivre dans les années à venir.

D'autre part, la réserve ainsi créée, censée peut-être accueillir un tramway -si j'en crois l'étude du SYTRAL, dont je ne connais pas le contenu exact- est une bonne chose car adaptée au flux et au nombre de passagers mais elle viendra inéluctablement alourdir le nœud de transports à la Part-Dieu. Peut-on, en réalité, se contenter de ces choix sans avoir une vision plus large, une vision d'ensemble sur notre territoire ?

Avec le métro A et le T3, ce sera le troisième axe de transport fort, d'est en ouest, qui traverse Villeurbanne, rendant quasi obligatoire le passage par la Part-Dieu pour se rendre à une autre destination. Pourtant, les différentes études réalisées sur le C3 démontrent les évidences, par exemple, sur les ruptures de charges : à Laurent Bonnevey, elles sont dues à la préférence des usagers pour le métro A, même pour se rendre à la Part-Dieu, à Grandclément, au défaut d'infrastructures adaptées à la Part-Dieu, soit pour se rendre au centre commercial, soit pour emprunter une autre ligne de transports en commun.

Il manque donc un axe fort nord-sud, qui est inscrit au SCOT et au PDU, c'est le tracé A7, un axe qui viendra soulager le nœud de la Part-Dieu et le C3. Sur cet axe, est prévu un tramway, le T6, dont une première phase a commencé par le début de la concertation, alors que la solution d'un métro n'est envisagée à aucun moment, dans aucune étude.

Le tramway présentant des avantages indéniables, il présente néanmoins des défauts comme celui de l'emprise au sol, le bruit, sa lenteur lorsqu'il doit traverser des zones urbaines denses et des voies sinueuses. S'il s'inscrit dans la ville, il présente des incidents plus fréquents que le métro. On me rétorquera aisément son coût plus avantageux que le métro. Mais alors, pourquoi pas un trolleybus, encore moins cher, et de préférence en site propre ? Et on pourrait continuer ainsi à choisir un mode de transport encore moins cher jusqu'à décider de ne mettre que des pistes cyclables, alors que le prolongement sud du métro pose moins de questions. On dira aussi que cela permet d'aménager les voiries pour réduire l'impact de la voiture qui, ceci dit, devient électrique, c'est-à-dire sans nuisance de bruit ou de pollution de l'air ; comme s'il fallait un tramway pour élargir les trottoirs, mettre des pistes cyclables et réduire les voies de véhicules !

Dans un secteur qui se densifiera, l'est lyonnais, le tramway est le choix d'ambition courte et de courte vue car, si le passé est garant de l'avenir, c'est en 2001 que fut inauguré le prolongement du tramway T1 jusqu'à La Doua. A l'époque, les Communistes et d'autres élus défendaient le prolongement du métro B jusqu'à Vaulx en Velin. Rapidement, le tramway se trouva saturé aux heures de pointes entre les Charpennes et La Doua. Pour seule réponse, on inaugura en 2013 le prolongement du T4 de la Part-Dieu jusqu'à La Doua, sur le même tracé que le T1. Preuve venait d'être faite que le prolongement du métro B au nord aurait été bien plus judicieux et approprié aux enjeux de développement. C'est cette même erreur que l'on s'apprête à commettre sur le tracé A7.

Nous regrettons que ne soit pas prise en compte l'option du métro et demandons qu'elle le soit. Les choix techniques ne devraient pas être uniquement guidés dans une vision financière mais surtout dans une vision de projection d'avenir de la ville et de son évolution. C'est un enjeu capital afin de répondre au mieux aux besoins de nos concitoyens.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET :** Monsieur le Président, mes chers collègues, au-delà du contenu de cette délibération qui, je le rappelle, concerne la mise en compatibilité du PLU avec le projet de ligne C3, important mais petit enjeu par rapport à la ligne elle-même, c'est évidemment l'occasion -et ceux qui m'ont précédé viennent de le montrer- d'évoquer le projet lui-même.

Rappelons tout de même que c'est un projet qui va mobiliser le SYTRAL avec un engagement financier de 55 M€ que certains trouvent négligeable mais qui, par rapport à l'ensemble de nos équilibres financiers, ne l'est pas tant que cela. Il y a 21 M€ inscrits à la PPI pour l'accompagnement voirie et espaces publics, là où évidemment les choses et les problèmes vont se poser, aussi pour les Villes -ne l'oublions pas- concernées par l'éclairage public.

Le constat sur les insuffisances et les difficultés de la ligne C3 actuelle est partagé par tous, et cela depuis longtemps. C'est la ligne la plus empruntée du réseau trolleybus et elle pâtit d'une faible vitesse commerciale et surtout d'une régularité peu satisfaisante. Les grands objectifs poursuivis par le projet du SYTRAL et celui sur

lequel nous sommes amenés à nous prononcer aujourd'hui, c'est d'abord de garantir la régularité de passage, toutes les six minutes de 7 heures à 20 heures en semaine et de diminuer le temps de parcours de dix minutes alors qu'il faut aujourd'hui une heure de terminus à terminus et aussi -ne l'oublions pas- d'améliorer le confort des usagers et surtout l'accessibilité.

Le projet d'un trolleybus avec double site propre au lieu d'un seul site actuellement va désormais entrer en phase opérationnelle après la déclaration de projet délibérée au SYTRAL le 25 septembre dernier, après l'approbation de la déclaration d'utilité publique qui sera sans doute prononcée vers la mi-novembre puisque les conclusions du commissaire-enquêteur sont déjà connues depuis quelque temps.

Il est bien de repréciser un peu le planning : un lancement des appels d'offres de travaux qui aura lieu fin 2015. Les travaux préparatoires débuteront début 2016 puis les travaux les plus importants d'infrastructures et de voiries mi-2016, tout cela pour une mise en service mi-2019.

La solution retenue trolleybus et double site propre est la mieux adaptée, je le crois vraiment ; après avoir pensé dans un premier temps que le tramway pouvait être une meilleure solution, c'est la mieux adaptée aux objectifs poursuivis.

D'abord, j'ai entendu qu'il n'y avait pas de concertation. On a l'impression que c'est le seul choix du Président. Je rappelle que le SYTRAL -certes, c'est le SYTRAL mais il y a des élus de toutes sensibilités qui y siègent- s'est prononcé à une très large majorité, à plusieurs reprises d'ailleurs. Il n'y a eu qu'une seule opposition, nous l'entendrons peut-être tout à l'heure, des abstentions, c'est vrai et aussi une non-participation au vote de la part de notre collègue, monsieur Pierre Hémon.

Alors, certes, l'étude de l'hypothèse tramway fera l'objet d'une présentation complète au SYTRAL le 13 novembre prochain, monsieur Pierre Hémon l'a rappelé également. Mais les premiers éléments qui sont portés à notre connaissance montrent un coût de plus de 250 M€, c'est-à-dire cinq fois le coût du double site propre trolleybus, la nécessité également de rupture de charge par rapport au trajet actuel du C3 et une réalisation qui ne pourrait être effective qu'à l'horizon 2022-2023 et un gain de temps -puisqu'il a souvent été évoqué- qui ne serait que de 4 minutes par rapport aux 10 minutes du projet trolleybus. Ce serait 14 minutes au lieu de 10, donc 4 minutes supplémentaires. Certains ont fait quelquefois des rapports entre les prix et les minutes ; je les invite à faire des divisions pour toutes ces choses-là. Cela fait effectivement un peu cher la minute supplémentaire pour le tramway.

Donc il n'y a aucune évidence aujourd'hui qui nous conduit à la solution du tramway pour une ligne qui est une ligne de cabotage et qui nécessite un nombre suffisant de stations. On voit bien que le tramway, c'est forcément moins de stations, c'est aussi une certaine inertie. On ne peut pas multiplier les stations avec le tramway, donc on fonctionne autrement. Cela a des avantages mais, sur un trajet qui a beaucoup d'arrêts, ce n'est pas forcément la meilleure des solutions ; je pense que c'est même le contraire. C'est une ligne de cabotage, avec des trajets qui sont aujourd'hui plutôt courts pour les utilisateurs puisque 80 % des utilisateurs effectuent des trajets inférieurs à huit stations et la moitié des trajets est inférieure à quatre stations. Cela donne aussi ce qu'est cette ligne et à quoi elle sert. On ne prend pas cette ligne pour aller d'un bout à l'autre, comme on le fait plus facilement pour une ligne de métro. Donc la réponse tramway, je pense, relève d'un choix un peu rigide, présumé et qui relève -et on l'a entendu chez quelques-uns mais pas chez tous- davantage de la posture que de la prise en compte des réalités.

Les conclusions du commissaire-enquêteur concernant l'utilité publique, qui ont été rappelées tout à l'heure pour les minimiser d'ailleurs, je trouve qu'elles sont tout de même importantes. On n'a pas toujours eu ici, dans le passé, des commissaires-enquêteurs qui se sont prononcés de manière aussi enthousiaste, en tout cas de manière aussi positive. Elles sont favorables sans réserve, avec seulement deux recommandations et deux souhaits qui sont ou qui seront pris en compte par le SYTRAL.

Donc aujourd'hui, il faut avancer. Un projet qui est nécessairement complexe -mais tous l'auraient été, certains sans doute un peu plus encore- mais où les problèmes et les difficultés seront nécessairement rencontrés par rapport à la circulation automobile et au stationnement et que certains vont évidemment monter en épingle pour être dans une posture plutôt que dans l'esprit de responsabilité que nous pourrions peut-être avoir dans un choix comme celui-là.

Voilà ce que je voulais rappeler, monsieur le Président. Je remercie la présidente du SYTRAL qui est à ma droite d'avoir mis en place une gouvernance partagée dans l'avancée de ce projet et notamment -c'est la seule fois où je ferai référence à ma Commune en particulier- à Villeurbanne parce que les études de T6 nord qui succède à A7, -je le dis pour mon collègue monsieur Hector Bravo, puisqu'aujourd'hui le nom d'A7 est remplacé par T6 nord puisqu'il est le prolongement de T6- conduiront nécessairement à des trajets et à des espaces qui seront partagés avec la ligne C3, notamment aux alentours de la place Grandclément et qui demanderont une nécessaire anticipation par rapport à un projet qui va se dérouler jusqu'en 2019 et un autre, qui est au stade des études et qui, lui, se déroulera dans un mandat prochain.

Voilà, notre vote sera évidemment très favorable à cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère PEILLON :** Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup a déjà été dit sur cette ligne C3 qui assure plus de 50 000 voyages par jour lors des journées les plus chargées et c'est aussi l'une des plus longues avec 12 kilomètres d'itinéraire.

Nous sommes tous d'accord aujourd'hui pour dire qu'elle rencontre des difficultés persistantes d'exploitation, des difficultés de ponctualité, de régularité, des difficultés de vitesse aussi. Ces problèmes sont particulièrement sensibles entre la station Laurent Bonnevey et le pont Lafayette, où les véhicules ne peuvent circuler correctement.

Ces difficultés proviennent majoritairement du fait que la ligne ne dispose pas de site propre dans les deux sens et que la circulation automobile et le stationnement anarchique empêchent le bon déroulement des trajets. C'est pourquoi le SYTRAL a engagé ce projet ambitieux d'amélioration de la ligne sur ces 5,5 kilomètres de linéaire entre le pont Lafayette et le pôle multimodal Laurent Bonnevey, avec cette fameuse création d'un double site propre mais aussi -on n'en parle pas mais cela va avec- la mise en place d'une priorité aux feux, la recherche d'un meilleur confort et d'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la création d'un itinéraire cyclable identifié dans les deux sens.

Améliorer les performances de la ligne de trolleybus, cela signifie gagner en moyenne 10 minutes sur le temps de parcours, garantir la régularité et aussi améliorer la fréquence : un bus toutes les 6 minutes et, à terme, toutes les 5 minutes.

Ce type de projet revient à réduire la place de la voiture sur l'axe du cours Lafayette mais, contrairement à d'autres axes de circulations, il n'a pas un trafic saturé. Il est davantage utilisé pour des dessertes locales plutôt que pour de longs itinéraires. Par ailleurs, la rue de Bonnel a une réserve de capacité suffisante pour accueillir le trafic de report du cours Lafayette. Le nouvel axe sera donc conçu pour les trajets de proximité et les trajets de transit seront restitués sur les axes parallèles.

Le projet prévoit également -c'est aussi le sens de la délibération qui nous est présentée- un réaménagement de façade à façade. Au final, l'axe sera entièrement requalifié et dynamisé avec de nouveaux espaces et un travail sur l'éclairage public, des cheminements piétons améliorés, une circulation automobile apaisée et la pollution limitée -cela a été rappelé-, des places de livraisons aménagées pour les commerces, de nombreux arbres plantés, bref, un espace public soigné et ce n'est pas seulement -comme cela a pu être dit par d'autres intervenants- un projet de transport mais bien un projet global de travail sur le quartier.

Certains évoquent -on l'a entendu- la plus grande pertinence d'une ligne de tramway pour cet axe. Ce projet alternatif est surdimensionné, pour l'instant, car les prévisions de fréquentation sont de 64 500 voyageurs par jour à l'horizon 2030. Les véhicules actuels peuvent parfaitement assurer ces voyages grâce aux couloirs réservés et à un meilleur cadencement. L'option tramway -cela a été rappelé aussi par monsieur Jean-Paul Bret- ne permettrait pas une desserte fine des quartiers et des commerçants quand on connaît le rôle de cabotage de cette ligne, comme cela a été dit. Enfin, cette option n'est pas finançable dans le plan de mandat du SYTRAL 2015-2020 puisque la ligne de tramway sur le linéaire Cordeliers-Laurent Bonnevey coûterait près de 250 M€ et ne pourrait pas être réalisée avant 2023. Or, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut faire vite, les usagers de cette ligne attendent une amélioration rapide de leurs conditions de circulation. Dans le cadre de l'option tramway, il aurait fallu, par ailleurs, acheter de nouvelles rames et trouver un terrain adapté pour créer un nouveau dépôt en centre-ville.

Néanmoins, le projet d'amélioration du trolleybus constitue une préfiguration possible pour une ligne de tramway si la décision était prise dans le futur. Le plan de mandat actuel du SYTRAL prévoit d'ailleurs l'étude de la ligne C3 en mode tramway et c'est l'objet -comme l'ont rappelé messieurs Pierre Hémon et Jean-Paul Bret- de la commission générale qui aura lieu autour de la Présidente du SYTRAL, madame Annie Guillemot, ce vendredi, avant notre Comité syndical.

Pour toutes ces raisons, l'amélioration qui est prévue par le SYTRAL en double site propre garantit une efficacité maximale et permet de valoriser les quartiers traversés très rapidement, d'ici 2019, grâce à un investissement conséquent mais raisonnable pour la collectivité à hauteur de 55 M€. C'est la seule solution qui permette de répondre rapidement aux objectifs fixés, pour résoudre ces difficultés de circulation, sans faire trop attendre nos concitoyens ni empêcher le développement des autres projets sur l'agglomération.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, nous voterons cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller BLACHE :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est toujours difficile quand on intervient le dernier parce que tout a été dit mais il y a au moins des points sur lesquels nous sommes d'accord, c'est la distance des travaux, le nombre d'arrêts et l'objectif attendu. Donc je ne vais pas tout reprendre, cela évitera de réentendre tout cela.

Je profite tout de même de ce sujet touchant la ligne C3 pour faire une dernière intervention avant le début des travaux qui vont commencer dans quelques mois. Comme vous le savez sans doute, je me suis tout de suite intéressé à ce projet, tout d'abord parce qu'il impactait fortement le sixième arrondissement et que je trouvais

opportun de modifier cette ligne de transport en commun qui ne correspondait plus -comme vous l'avez tous dit- aux déplacements de tous les usagers, aux 55 000 voyageurs par jour.

Pour faire court et simple, j'ai un peu raturé, coupé, pour que ce ne soit pas trop long, vous m'excuserez s'il y a quelques erreurs.

Après plusieurs réunions de concertation, j'ai vite compris que ce projet était un peu bouclé et qu'on n'avait pas étudié, éventuellement, d'autres solutions, peut-être faire que la moitié du parcours et donc que ce projet n'avait pas été aménagé avec d'autres solutions et que, dans tous les cas, il ne serait pas à la hauteur de l'enjeu.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport, fin juillet, dont j'ai retenu deux conclusions principales : il faut lancer le projet proposé mais vite et il faudra rapidement réfléchir à une autre solution -il faut lire le rapport- car la pérennité de ce projet n'est pas assurée à moyen terme, eu égard au développement du nombre de voyageurs qui vont être concernés par cette ligne.

De cette conclusion, il m'est venu très rapidement une expression un peu familière mais peu pragmatique : "Faire et défaire, c'est toujours travailler !" Oui, mais à quel coût, pour quel objectif et avec quel impact ?

Le coût a été annoncé, 55 M€ HT, sachant que c'est beaucoup ou pas beaucoup : c'est peu si, dans un projet structurant, tout cela permet d'améliorer fortement la ligne, sachant que, pour un chantier de cette nature, nous ne sommes pas à l'abri de quelques surprises ou aménagements complémentaires et on sait déjà qu'il va y avoir un traitement du sol à faire assez rapidement ; est-ce prévu ou pas ? Enfin, en tous les cas, voilà 55 M€, c'est le début.

Pour quel objectif ? Le gain espéré de 10 minutes -oui c'est bien le gain espéré- sur l'ensemble du parcours soit, pour le passager qui cabote -cela a été dit par tout le monde- et c'est le gros de la population qui circule, c'est 2 à 3 minutes.

Pour quels impacts, en dehors des perturbations classiques pour ce type de travaux (circulation sur les axes coupant les zones de travaux, baisse d'activité des commerces, nuisances pour les habitants, problèmes de trafic classiques) ; on fait des travaux, il y a des impacts immédiats. Alors, quelques exemples d'impacts un peu plus conséquents : on va avoir une réduction des espaces piétonniers et trottoirs alors que 40 % des déplacements sont piétons. L'importance de la suppression du stationnement : on parle de plus de 400 places ; je sais qu'aujourd'hui, la ville sera de moins en moins avec des voitures -on est tous d'accord- et de plus en plus électrique. Il n'empêche qu'aujourd'hui, sur l'ensemble du parcours, et notamment là où l'activité commerciale sur le cours Lafayette est très présente, la suppression des six arrêts de bus augmente le temps de marche des piétons puisqu'ils doivent aller plus loin ; notamment, on a parlé de l'arrêt Sainte Geneviève -je pense qu'il y a peut-être une petite négociation à faire sur ce sujet- qui dessert un quartier important et, à terme, les logements et activités qui trouveront leur place dans le projet des anciennes blanchisseries des HCL, qui est un projet important pour la Ville de Lyon et important notamment pour ce secteur Bellecombe qui a besoin d'être dynamisé.

Cela n'a pas été dit, on aura la coupure définitive du boulevard des Brotteaux, on verra comment cela se passe et, surtout, c'est le dossier du jour, c'est le traitement : il n'y a pas de traitement paysager ou urbanistique remarquable pour le cours Lafayette. C'est une artère structurante de la ville. D'ailleurs, sur ce point précis, je dis bien "sur ce point précis", notre groupe votera contre cette résolution.

Après avoir commencé par "Faire et défaire, c'est toujours travailler !", je conclurai par "Maintenant, il faut tout faire pour intégrer au mieux cet aménagement". J'ai eu un rendez-vous avec madame la Présidente du SYTRAL. Cela s'est bien passé, j'ai senti qu'elle arrivait et qu'elle était favorable aussi à mieux intégrer les travaux dans tout cela. Comment ? En étant très attentifs pour prévoir et améliorer les effets collatéraux de ce projet, notamment sur les informations régulières à apporter aux riverains et aux commerçants.

J'avais cru comprendre aussi -et j'ai modifié un petit peu mon intervention- qu'une étude serait lancée au cours de ce mandat sur l'option tramway, pour faire face, selon les chiffres du SYTRAL, à une augmentation de la fréquentation. Si j'ai bien entendu le Maire de Villeurbanne et le groupe Socialiste et républicains métropolitains, a priori, déjà ce projet est enterré. Je propose juste qu'on fasse l'économie de l'étude.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Madame Annie Guillemot, peut-être quelques mots ?

**Mme la Vice-Présidente GUILLEMOT** : Quelques mots très brièvement parce que beaucoup de choses ont été dites. Moi, je comprends que ce sujet passionne et d'ailleurs, c'est très bien puisque c'est l'aménagement de la portion de ligne qui est tout de même la plus sujette aux dysfonctionnements et cela fait tellement longtemps qu'on en parle que je crois que maintenant il faut effectivement réaliser.

Par contre, vous l'avez souligné, j'ai déjà rencontré, avec les équipes du SYTRAL, les trois Maires qui sont impactés par cette ligne : le Maire de Villeurbanne, le Maire de Lyon 6°, le Maire de Lyon 3° pour qu'on regarde attentivement les conséquences des travaux mais aussi toutes les conséquences sur cette ligne. Et je rappelle

que ce projet est le fruit de délibérations, de décembre 2014, à l'unanimité moins une voix, au SYTRAL pour la mise en enquête publique et qu'il l'est aussi pratiquement à l'unanimité lors du Conseil du 25 septembre dernier.

Le choix a été effectivement de prendre un trolleybus. Et je le dis parce que monsieur Jean-Paul Bret l'a dit mais, dans l'enquête publique, il n'y a aucune réserve du commissaire-enquêteur, ce qui est tout de même rare et nous avons eu un souhait qui est déjà réalisé -et vous l'avez dit, monsieur le Maire du sixième arrondissement- puisque le SYTRAL met en œuvre très rapidement une étude sur la faisabilité du tramway. Elle sera présentée, comme je m'y suis engagée, le 13 novembre, avant le Conseil syndical et c'est la structure elle-même qui a réalisé cette étude de faisabilité qui sera présente.

Concernant le plan de mandat du SYTRAL, il est ambitieux et il doit respecter aussi un certain nombre de procédures. Je pense et je le dis, cette méthode de travail que j'ai mise en place au SYTRAL continuera. Ce sont des travaux, que ce soit le métro, le tramway ou des trolleybus, quand on refait la ville de façades en façades, parce qu'on ne refait pas seulement une voie, on refait aussi une portion de ville, cela suscite énormément de préoccupations de la part des riverains. Vous avez parlé des commerces mais on pourrait parler aussi des écoles et aussi des gens qui doivent rentrer le soir. Donc il y a d'autres travaux aux alentours. Il y a un poste qui sera dédié, comme l'a souhaité aussi le commissaire-enquêteur, sur la médiation et sur l'information tant des équipes municipales que des riverains et on le fera, je m'y suis engagée.

En ce qui concerne l'étude tramway, vous la verrez puisqu'elle est prête -et on a tenu les délais aux côtés du SYTRAL, je tiens à le redire- ; monsieur Jean-Paul Bret, en tant que rapporteur, l'a dit au SYTRAL la dernière fois mais je peux tout de même reprendre un certain nombre d'éléments puisque j'ai eu l'étude, moi, la semaine dernière et elle va être adressée mercredi ou jeudi prochain -elle est en train d'être ronéotypée- à tous les membres du Conseil syndical du SYTRAL. Donc quelques éléments : 55 M€ pour le projet proposé en trolleybus, 268 M€ pour le mode tramway entre Lafayette et Bonneville, c'est-à-dire 213 M€ d'écart. Le mode tramway, en plus, entre le pont Lafayette et Laurent Bonneville, ajoute deux ruptures de charges qui conduisent à un allongement des temps d'attente et de parcours et, si on raisonne entre Saint Paul et Vaulx en Velin, le mode tramway est estimé à 400 M€.

Il faut réfléchir parce que ce ne sont pas des sommes négligeables -et on le sait aujourd'hui avec la baisse des dotations et les difficultés et les préoccupations que nous avons tous- pour un gain supplémentaire de seulement 4 minutes. Mais là où je reviens sur la première intervenante, je ne comprends pas votre raisonnement : si vous passez en mode tramway, ce ne sont pas 6 stations que vous allez enlever, c'est beaucoup plus, et cela va à l'encontre de ce que vous souhaitez parce que, sur la ligne C3, 44 % des voyages se font sur quatre stations, la ligne C3 étant une ligne de cabotage. Donc on essaie d'enlever le moins possible ; et j'ai bien entendu, monsieur le Maire du sixième arrondissement, votre préoccupation sur l'arrêt Sainte Geneviève, je vous ai dit qu'on la mettait à l'étude. Il y a six stations qui sont supprimées mais sur le tramway, ce serait la moitié des stations, sinon ce n'est pas rentable. Donc il faut vraiment réfléchir surtout à ce que l'on dit aux riverains, surtout lorsqu'on a ces chiffres-là.

Sur le projet tramway, je voudrais aussi que vous réfléchissiez à ce que cela veut dire parce que l'étude de faisabilité, on en avait tous un petit peu quelques préoccupations, mais il y a des choses beaucoup plus dures : Le pont Maréchal Juin, par exemple, serait à reconstruire. Il faudrait un dépôt de l'ordre de quatre hectares, proche, puisqu'on a des rames qui seraient très longues de quarante mètres. Donc il faudrait un dépôt à côté ; je ne sais pas, à l'heure actuelle, où on le mettrait.

D'autre part, dans l'étude de faisabilité qui est vraiment très fine -et je pense que cela répondra à ce qu'a dit tout à l'heure monsieur Pierre Hémon et à son attente-, 174 entrées charretières devraient être supprimées et ne pourraient pas être prises en compte en mode tramway. Cela aussi laisse à entendre, pour nous élus et Maires qui sont dans cette salle.

De plus -et j'en finirai là-dessus-, vous verrez que, sur l'étude de faisabilité, il y a encore beaucoup plus de choses : les rues Constantine et Grenette ne devraient plus avoir de circulation, ce qui veut dire, dans le cadre de l'arrondissement, qu'il faudrait repasser tout au long et donc on ne sait pas résoudre un certain nombre de situations. Donc, outre ces problèmes-là, refaire un pont ; il y a aussi le pont, je crois, vers Cusset, où le tramway ne peut pas passer. Donc ce ne sont pas seulement 400 M€ que pour la ligne mais je pense qu'on pourrait arriver à plus d'un milliard d'euros, si on mettait bout à bout tout ce que nous devrions faire si on veut aller en mode tramway.

Mais je vous engage vraiment, tous les membres du Conseil syndical, à venir à la commission générale. On essaiera, dans le cadre du SYTRAL, de faire plusieurs commissions générales pour que les structures qui font ce genre d'étude de faisabilité puissent débattre avec les élus.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, madame Guillemot. Quelques mots supplémentaires : évidemment, dans un plan de mandat -c'est vrai pour le SYTRAL comme pour la Métropole de Lyon-, on ne peut pas tout faire. Et, dans le plan de mandat du SYTRAL, nous avons choisi finalement quatre grands éléments ;

- le premier, d'abord, il faut s'en souvenir, c'est qu'aujourd'hui, sur les lignes métro existant et tramway, nous manquons de matériel performant et donc le premier objet de financement du plan que va faire le SYTRAL c'est d'abord de remettre du matériel de manière à gagner en capacité ;

- le deuxième, nous allons faire le métro des hôpitaux à Oullins. Evidemment, c'est une priorité que nous nous sommes donnée ;
- le troisième, c'est la prolongation du tramway pour l'amener de la Confluence jusqu'aux hôpitaux "est" ;
- et, enfin, nous avons cette nécessité de desservir par tramway ou trolleybus, donc par trolleybus.

Mes chers collègues, madame Annie Guillemot vous a donné un certain nombre d'éléments. Nous avons aujourd'hui des doutes sur la capacité du pont Lafayette à pouvoir supporter un tramway. Nous avons des difficultés du côté de Cusset où nous ne savions pas trop comment faire passer un tramway. Nous avons un certain nombre d'entrées charretières tout le long du cours Lafayette (170) et, monsieur le Maire, si nous avions fait à ce moment-là un tramway, nous aurions eu de grandes difficultés. Ensuite, tous les problèmes, qui aujourd'hui sont des problèmes de tourne-à-gauche, auraient été extrêmement compliqués et vous auraient posé bien des problèmes.

Enfin, je rappelle que sur la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996 qui demande à ce que nous mettions des voies cyclables, nous aurions eu une quasi-impossibilité. Donc c'est pour cela qu'ensemble nous avons pris la décision d'être en mode trolley et je vous rappelle que cela va permettre de sécuriser les déplacements parce que, aujourd'hui, le problème fondamental que vous connaissez bien, c'est que nous avons 3 ou 4 bus qui se suivent les uns les autres parce que, justement, nous ne sommes pas en site propre et que nous avons de grandes difficultés à faire rouler les bus dans ce qui, aujourd'hui, constitue la possibilité de déplacement entre Villeurbanne et le cœur de l'agglomération.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Front national ;
- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;
- abstentions : groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ;

Adopté.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**N° 2015-0758 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Villeurbanne - Quartier Grandclément - Secteur Grandclément gare - Prise en considération du projet d'aménagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -**

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Llung a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0758. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : La commission est favorable, monsieur le Président, pour cette délibération qui concerne le secteur Grandclément gare et qui consiste à envisager un périmètre futur d'aménagement.

**M. LE PRESIDENT** : Merci. J'ai une demande de temps de parole du groupe Front national.

**M. le Conseiller CASOLA** : Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à intervenir sur ce projet d'aménagement touchant le quartier Grandclément car c'est un quartier que je connais depuis mon adolescence et que j'ai vu évoluer, malheureusement pas toujours dans le bon sens. Comme l'indique le préambule de ce rapport, c'est un quartier un peu particulier de Villeurbanne. Il concentrait de grandes entreprises, ce qui en faisait le pôle économique de la ville. Ce quartier comptait aussi de nombreuses zones pavillonnaires et des commerces, rendant le quartier assez agréable au quotidien. Depuis les années 1980, le départ des entreprises a fait périlcliter le quartier, faisant disparaître l'emploi puis les commerces de proximité, donnant au final un aspect un peu lugubre à certains secteurs. Le réaménagement de ce quartier était donc nécessaire. La gare routière en a constitué une première étape réussie.

Cependant, j'attire votre attention sur le fait que ce réaménagement ne peut se faire que sous certaines conditions : la préservation des zones d'activité économiques afin d'éviter que le quartier ne soit dénaturé par une concentration d'habitat, la préservation des demeures existantes qui donnent du charme à certaines rues du quartier et permet d'échapper à l'hideuse bétonisation qui a été faite le long de la rue Léon Blum. Enfin, il faut rendre une certaine harmonie au quartier. L'aménagement de la gare routière ne peut fonctionner que si la place Grandclément est entièrement rénovée et sécurisée le soir.

Nous voterons donc ce rapport.

Merci.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N° 2015-0760 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 9° - Contrat de ville métropolitain - Quartier de la Duchère - Résidentialisation de l'immeuble Alizé - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Office de public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -**

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0760. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, la délibération numéro 2015-0760 qui vous est proposée concerne le contrat de ville métropolitain pour le quartier de la Duchère, la résidentialisation de l'immeuble Alizé et l'attribution d'une subvention d'équipement à l'Office public de l'habitat Grand Lyon habitat. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL :** Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est une intervention relativement courte mais qui met l'accent sur un sujet que nous rencontrons tous dans les Communes. Je profite de cette délibération pour aborder un sujet inhérent à ces programmes de logements, c'est tout simplement le problème du stationnement. Les places de stationnement sont une énorme difficulté que nous pouvons rencontrer, c'est un sujet qui est large, important et qui peut être aussi source de conflit.

Une fois de plus, force est de constater que le nombre de places de stationnement pour les locataires, dans le cadre de logements sociaux, et pour les visiteurs est sous-évalué. Certes, des places de parking sont prévues d'une manière générale dans les programmes, en surface ou en sous-sol et tant mieux. C'est le cas ici mais, si on poursuit dans ce cas, celui qui fait l'objet de cette délibération, le nombre de places est manifestement insuffisant. Que se passe-t-il ? Ce programme d'aménagement crée environ 74 places en sous-sol destinées à la location pour 184 familles de l'immeuble alors que celles qui étaient en surface sont en partie supprimées pour des raisons d'aménagement, d'agrément, et c'est un très bon projet sur ce plan-là.

Mais, dès l'amont du projet, il est reconnu que les locataires ne loueront pas les places réservées en sous-sol et l'évaluation qui est faite c'est que la moitié ne va pas louer ou ne va pas s'acquitter de la location, en sus bien sûr de celle de leur logement. Donc, conséquence -que nous retrouvons dans beaucoup de programmes- ci et dans ce cas : la moitié des véhicules, donc 37 sur 74, sont rejetés sur la voie publique et cela nous concerne, nous en tant que Métropole.

Il serait donc pertinent de s'interroger sur l'absence de lien entre les places de parking et les logements attribués ; de très nombreuses Communes sont impactées par cette non-obligation et ses conséquences. Donc, pour nous, il serait souhaitable que les bailleurs sociaux prévoient, dans leur programme de location, l'intégration des places de parking en sous-sol ou en surface et que ce ne soit pas une option ; dans ce projet, je précise, que c'est 18 € par mois.

Donc nous ne pouvons qu'inciter fortement à ce que cette mesure soit intégrée dans les prochains cahiers des charges et, s'il le faut, si possible, revenir sur les textes permettant en tout cas ce lien entre la location d'un appartement et une place de parking.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Vous l'avez dit, monsieur le Président, le problème aujourd'hui c'est qu'on ne peut plus automatiquement imposer la location d'une place de parking en même temps que la location de l'appartement. Donc, aujourd'hui, les Offices HLM ont des parkings vides, avec des gens qui ne les louent pas et donc c'est un problème effectivement général à prendre en compte.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

---

**N° 2015-0761 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Fons - Contrat de ville métropolitain - Projet de renouvellement urbain - Etude urbaine sur le quartier des Clochettes - Convention de participation financière - Approbation - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -**

---

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0761. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur :** Il s'agit d'une étude urbaine à lancer sur le quartier des Clochette à Saint Fons, cofinancée par la Métropole et la Commune de Saint Fons. La commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Synergies-Avenir.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, vous le savez, l'avenir de nos quartiers en difficulté est un sujet qui me préoccupe, et ceci quelle que soit leur classification ou leur place dans la géographie prioritaire.

Quelle qu'en soit l'étiquette administrative, un quartier c'est toujours une réalité vécue par les habitants, c'est parce que nous voulons rendre à chacun une dignité, la fierté de venir d'un quartier ou d'une Commune que nous nous sommes engagés, avec la Ville de Saint Fons et, à ses côtés, la Métropole, dans une démarche d'ensemble vis-à-vis de tous les quartiers dits "sensibles" de la Commune, avec des projets différents, des échelles différentes, malheureusement aussi des financements différents mais toujours dans cet objectif commun : faire que notre ville ne soit plus un territoire subi.

Pour mener à bien ce type de projet, connaître le terrain est essentiel ; c'est tout l'objet de ces études urbaines. A l'issue de l'étude livrée sur le quartier Carnot-Parmentier, nous en sommes maintenant à la réflexion d'ensemble concernant le réaménagement futur du quartier sur l'habitat, l'activité et les services à la population. Il importe donc que d'autres quartiers puissent avancer.

La délibération de ce jour va nous permettre de finaliser l'étude urbaine sur le quartier des Clochettes avec une visée plus opérationnelle. Ce quartier est tout à fait particulier, déjà parce qu'il est un quartier intercommunal avec les Minguettes à Vénissieux, ensuite parce qu'il est classé d'intérêt national pour la politique de la ville et, enfin, parce qu'il est géographiquement isolé du reste de la Commune car situé sur un plateau éloigné du centre-ville. C'est donc un quartier qui cumule de nombreux problèmes qui ne peuvent se résoudre par la seule mobilisation locale des habitants et des bonnes volontés. L'ensemble de ces caractéristiques rendent indispensable la mobilisation de tous : Communes, Métropole, Etat et, j'espère, la Région.

A ce sujet, il a pu être dit, dans diverses réunions auxquelles plusieurs de mes collègues Maires participaient, qu'il y aurait un reste à réaliser de plusieurs millions d'euros -39 M€, me dit-on- sur la politique de la ville au niveau du Conseil régional. Je pense qu'il y a là une source de financement intéressante et nous sommes nombreux à avoir des projets en attente de financement et à nous demander comment et pourquoi une telle somme a pu être ainsi mise de côté.

C'est l'occasion pour moi de rappeler que la politique de la ville et l'avenir de nos quartiers nécessitent plus que des mots ou des visites ministérielles. Ils ont besoin d'une attention du quotidien et pas d'annonces sans lendemain. Il est des anniversaires douloureux qu'on ne célèbre pas et dont le rappel n'est pas utile. L'action est préférable, c'est cette vision concrète qui nous permettra de porter cette étude.

Il a fallu beaucoup de courage et d'imagination pour que l'ensemble des acteurs se retrouvent pour dépasser les clivages politiques et mener depuis dix ans cette politique de renouvellement urbain. Il a fallu aussi toute l'ouverture d'esprit et la vision de quelqu'un comme monsieur Jean-Louis Borloo pour initier ce mouvement. Alors, je suis un peu désolée, aujourd'hui, de voir certaines annonces nationales : nos quartiers, nos territoires ne sont pas des enjeux partisans. Les habitants des quartiers n'ont que faire que l'on stigmatise telle ou telle Commune sur le manque de logement social. Ils veulent d'abord voir leur propre logement et leurs conditions de vie, en général, s'améliorer.

Agir pour desserrer l'étau qui contraint nos concitoyens et éviter de transformer nos quartiers en ghettos, c'est une ambition exigeante. Cela nécessite aussi de ne plus voir les habitants de ces quartiers comme une clientèle électorale captive mais, au contraire, de favoriser l'éclosion et la réussite de leur parcours individuel. Veiller à ce que l'humain suive, passer du bâti au vécu, c'est la deuxième phase du renouvellement urbain. Il faudra ensuite veiller à ce que l'humain suive.

Nous voterons bien sûr ce rapport avec plaisir.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien, madame le Maire. Moi, j'avais eu l'occasion de faire la visite de Saint Fons, de voir le projet Carnot-Parmentier, en particulier, avec l'OPAC du Rhône. Pour continuer à suivre le dossier, je crois que les choses avancent assez bien. Il s'agit maintenant de passer au quartier des Clochettes et, comme on l'a dit, c'est un projet commun entre Vénissieux et Saint Fons qui doit être poursuivi. Il est évidemment à la PPI que nous avons votée il y a quelque temps et c'est un projet que je juge totalement prioritaire.

Voilà, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2015-0767 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Vénissieux - Programme de renouvellement urbain - Quartier des Minguettes - Etude pour la construction sur le talus Monmousseau - Avenue d'Oschatz - Attribution d'une subvention à Alliade habitat - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0767. Madame Peytavin, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Communiste.

**M. le Conseiller BOUMERTIT** : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviens d'abord afin d'explicitier notre position relative à l'étude en question. Comme vous le savez, la Ville de Vénissieux n'a pas donné suite à cette demande après une analyse relative aux 38 logements liée au surcoût trop lourd de cette opération dû au talus. Ce projet n'était donc plus d'actualité et nous ne pouvions valider le projet trop coûteux.

Mais, au-delà de cette délibération technique, nous travaillons avec sérieux et détermination sur le projet de programme national pour la rénovation urbaine (PNRU), pour le renouvellement urbain pour l'horizon 2030. Les différents partenaires ont travaillé dans un cadre constructif pour prendre position avec les autres sites de la Métropole dans le cadre calendrier fixé par l'ANRU. C'est dans ce cadre et cette volonté de travail commun que la convention d'application locale de Vénissieux du contrat de ville 2015-2020 a été signée le 23 octobre dernier avec madame Michèle Picard, Maire de Vénissieux, et le Préfet délégué à l'égalité des chances, les bailleurs sociaux, la Caisse d'allocations familiales, la Caisse des dépôts et consignations, la Métropole de Lyon ainsi que la Région.

Ce large partenariat reflète la volonté commune de l'ensemble des acteurs de répondre de manière cohérente et transversale aux différentes problématiques qui se posent à nous : place de la nature, développement durable, énergie, insertion ou encore éducation. Ce projet intègre d'ailleurs la revalorisation du parc des Minguettes, ouvert par des portes sur les grandes avenues du quartier, renforce la place de l'activité économique au service de l'emploi, assure la diversification des logements pour répondre aux besoins.

Enfin, la dure réalité, rappelée chaque année dans le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement, exige que chacun s'engage sur ce qui est un devoir républicain défini par la loi. La Ville de Vénissieux est bien au-delà de la proportion légale de logements sociaux sur son territoire, apportant une contribution importante à l'agglomération pour loger les citoyens en difficulté, frappés par la crise et à faibles revenus. Nous demandons à d'autres collectivités et à d'autres formations politiques ici présentes d'en faire de même : appliquer la République partout sur le territoire et respecter la loi en toute sérénité.

Chacun sait d'ailleurs qu'avec la mutualisation décidée par notre Conseil pour les villes en-dessous du seuil SRU et les décisions du Conseil interministériel sur la non-construction de logements sociaux dans les villes au-dessus de 50 %, ce serait la seule Ville de Lyon qui devrait assumer l'essentiel de l'effort de construction dans les années qui viennent. Cela n'est pas possible et, pour la Ville de Vénissieux, nous voulons réaffirmer ici ce que nous avons dit au Conseil municipal : nous avons besoin de continuer à construire du logement social pour répondre aux besoins de nos habitants qui sont 1 000 à vouloir rentrer dans le logement social et 1 000 qui demandent une mutation pour un logement plus adapté, sans compter les 1 000 demandes de l'extérieur. Il est impossible que les 1 100 démolitions prévues dans l'ANRU ne soient pas, pour une part, reconstituées à Vénissieux et, pour une autre part, aussi à proximité des logements démolis.

Le chronomètre n'ayant pas tourné, je pense que j'ai un petit peu de temps et donc j'en profite, monsieur le Président, pour vous demander de bien vouloir respecter le nom de notre groupe politique qui est : Communiste, Parti de gauche et républicain.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Mais comme vous l'avez vu, les noms des groupes politiques ont tendance à s'allonger un peu.

**M. le Conseiller BOUMERTIT** : Oui, mais celui-là s'allonge en même temps que vous omettez un parti.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller LONGUEVAL** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, mon intervention ne vise pas ce rapport en particulier mais les rapports numéros 2015-0760 à 2015-0767 qui ont trait à la rénovation urbaine de nos quartiers en politique de la ville et concernant les Villes de Lyon, Saint Priest, Saint Fons, Vaulx en Velin et Vénissieux.

En commission urbanisme, le 7 septembre 2015, nous avons fait le bilan du PNRU dont les premières conventions ont été signées en 2005, il y a déjà dix ans. Le programme de rénovation de l'agglomération lyonnaise a concerné 14 sites et, depuis dix ans, c'est un programme ambitieux que notre Métropole a mis en œuvre pour un montant total de 1,7 milliard d'euros, dont la part de la Métropole qui s'est élevée à 205 M€. Il faut citer la contribution majeure des partenaires et notamment celle des bailleurs pour 471 M€ puisque beaucoup de travaux ont concerné le parc des bailleurs et de l'ANRU pour 316 M€, les Communes contribuant quant à elles pour 123 M€. Sur ces 1,7 milliard d'euros, le premier poste consiste en la reconstitution de l'offre de logements démolis pour 671 M€, soit le tiers du budget.

Bien sûr, la rénovation urbaine de nos quartiers concerne tous les domaines :

- l'habitat,
- le commerce et l'économie,

- la création ou la rénovation d'équipements publics de proximité,
- et bien sûr les déplacements et la mobilité -on en a parlé-, levier majeur du désenclavement des quartiers.

Sur ces domaines, le tournant date plutôt du début des années 2000 et pas 2005 puisqu'on peut citer la politique de développement des transports visant à désenclaver les quartiers : le T2 pour Bron et Saint Priest, le T4 pour les Minguettes qui permet de relier la Part-Dieu en moins de trente minutes, les lignes C2 et C14 pour Rillieux la Pape et la Duchère et le prolongement du métro jusqu'à Oullins qui a ouvert la voie à un renouveau profond du secteur.

Mais je voudrais insister aujourd'hui sur notre intervention majeure sur le parc locatif social de notre Métropole. Le PNRU, c'est près de 5 700 logements démolis et reconstruits pour 116 M€ et reconstruits -il faut le noter- pour un tiers sur site, un tiers dans les communes hors quartiers en politique de la ville et un tiers dans les communes hors PNRU, ce qui montre bien tout l'équilibre de cette politique pour notre Métropole. C'est aussi près de 8 200 logements sociaux réhabilités pour 106 M€ et, enfin, 12 700 logements résidentialisés pour 36 M€. Le PNRU a permis également une intervention sur le parc privé sur trois sites : Bron Terrailon, Saint Priest centre, Vénissieux Minguettes pour 61 M€.

Cette politique de l'habitat a permis de faire venir dans nos quartiers de nouveaux ménages et bien sûr de rééquilibrer l'offre de logement social dans notre Métropole. On ne le dit jamais assez, notre politique de rénovation urbaine a conduit à une amélioration des conditions de vie des habitants, une amélioration de l'attractivité des quartiers, avec des centres de quartiers plus vivants, une offre commerciale -même si c'est difficile- renouvelée, une amélioration conséquente des équipements scolaires, sportifs, de santé et bien sûr culturels. Ce sont indéniablement des résultats positifs mais cet effort de transformation reste à conforter. C'est tout l'enjeu du nouveau PNRU régi par la loi de février 2014.

Pour notre Métropole, ce sont 14 sites retenus : 8 sites d'intérêt national et 6 sites d'intérêt régional. Il s'agit de poursuivre le processus de transformation engagé. Pour cela, le NPNRU s'appuiera sur les piliers qui ont été ceux du PNRU 1, en renforçant plus particulièrement deux axes : la dimension économique comme élément déterminant de changement d'usage, d'image et d'attractivité des sites et bien entendu la prise en compte des enjeux de développement durable comme gage de qualité et de pérennité des investissements.

Je finirai en disant que l'ambition du NPNRU pour ces 14 quartiers se décline au travers des orientations définies au titre du contrat de ville métropolitain, à savoir rattacher ces quartiers à la ville, introduire de la mixité résidentielle comme dans le reste de la Métropole, redonner une attractivité urbaine et changer leur image et en faire des quartiers exemplaires, innovants dans leur aménagement en intégrant les principes de quartiers durables et de co-construction avec les habitants. Ainsi, la politique de renouvellement urbain est bien un pilier du projet de solidarité de la Métropole qui entend bien mobiliser l'ensemble de ses politiques publiques au profit de ce projet.

Pour conclure, notre projet passe par un dynamisme économique soutenu qui doit davantage profiter aux sites du NPNRU, une organisation urbaine multipolaire dans laquelle les grands sites du NPNRU ont leur place comme pôles secondaires de l'agglomération, un développement résidentiel soutenu, point d'appui du rééquilibrage de l'offre sociale dans l'agglomération et toujours de la production d'une offre nouvelle diverse dans les sites et une desserte par les lignes fortes de transports en commun encore renforcée.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GIRARD** : Monsieur le Président et chers collègues, l'investissement pour le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est évidemment nécessaire et ce n'est pas moi, élu de Vénissieux, qui dirai le contraire. Ce renouvellement urbain est plus que le bienvenu, il doit s'inscrire dans le respect des équilibres et la recherche de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Cette délibération nous demande de nous prononcer pour le financement d'une étude pour Alliade habitat, opérateur du logement social, concernant la construction de 50 logements sur le talus Monmousseau, un espace sur l'extrémité nord-est du Plateau des Minguettes, à proximité voire à l'endroit même où les tours ont été détruites il y a à peine vingt ans ; ces tours avaient été détruites à grand renfort de couverture médiatique afin de marquer une volonté de revenir sur une politique de densification dont on avait, à l'époque, compris les méfaits. On tendait alors à restaurer ce que, vous, monsieur le Président, appelez aujourd'hui "l'alliance de l'humain et de l'urbain".

Mais, depuis quelques années, force est d'observer que, tournant le dos à ces enseignements de notre histoire urbaine pourtant récente, nous revenons à nos anciens démons par un rythme de construction effréné, notamment sur le Plateau des Minguettes. Même si on ne construit plus des tours mais désormais des immeubles à taille plus modérée, il n'empêche que, ces dernières années, nous remplaçons les espaces verts par des immeubles "au touche à touche", ce qui à nouveau ne laisse guère de place à la dimension humaine ; nombreux sont les Vénissiens qui s'en plaignent.

Rappelons qu'avec la politique de déconstruction, Vénissieux était passée de 75 000 habitants à 55 000 habitants. Or, nous sommes déjà remontés à quelque 61 000 habitants et on annonce aujourd'hui un objectif de

75 000 à 80 000 habitants à Vénissieux d'ici quinze ans. Ce qui a été déconstruit à la verticale est reconstruit à l'horizontale, renforçant donc la densité au sol. De toute évidence, en agissant ainsi, nous ne favorisons pas l'alliance de l'humain et de l'urbain mais, au contraire, nous détériorons durablement l'équilibre entre l'humain et l'urbain. Nous sommes à l'opposé de ce dont Vénissieux a besoin et, tout particulièrement, ce dont le Plateau des Minguettes a besoin.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur un autre point concernant cette délibération : il y est question d'une étude sur la construction de 50 logements, sans en spécifier le cahier des charges ; aucune orientation ne nous est communiquée, notamment sur le type de logements dont il serait question. Certes, Alliade habitat est un opérateur du logement social qui peut construire du logement neuf en vue de l'acquisition mais, là encore, force est de constater que, ces dernières années, la tendance majoritaire sur les Minguettes a été la construction de logements locatifs sociaux.

Or, le taux de logement sociaux aux Minguettes est aujourd'hui, soulignons-le, de 77 %. A ce sujet, faut-il rappeler ici que le 6 mars dernier, le Premier Ministre, Manuel Valls, indiquait -je cite- qu'il faut arrêter d'ajouter de la pauvreté à la pauvreté" annonçant également -je cite encore- que les quartiers les plus pauvres ne pourront plus dépasser les 50 % de logements sociaux. Là encore, il s'agit de mettre en application l'alliance de l'humain et de l'urbain. Or, le texte de cette délibération ne donne aucune orientation et aucune garantie en ce sens.

Au regard de ces deux réflexions, à savoir le peu de cas fait des enseignements du passé au sujet de la densification excessive du Plateau des Minguettes et, d'autre part, l'absence d'orientation claire concernant le type de logements à construire, le groupe Les Républicains et apparentés s'abstiendra sur cette délibération.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je mets aux voix cette délibération.

Adopté, le groupe Les Républicains s'étant abstenu et M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

---

**N° 2015-0667 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Décisions modificatives 2015 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0668 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Décisions modificatives 2015 - Révision des autorisations de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0667 et 2015-0668. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, le premier dossier a trait aux décisions modificatives 2015, tous budgets et le second aux décisions modificatives 2015 ayant trait à la révision des autorisations de programme. Ces deux rapports ont reçu un avis favorable de la commission des finances.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du groupe UDI et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, lors de la présentation du budget primitif et des différentes taxes applicables en 2015 lors du Conseil métropolitain du 26 janvier, vous nous avez expliqué que l'augmentation de l'impôt était indispensable pour que la Métropole puisse continuer à investir. Or, que constatons-nous aujourd'hui ?

Cette décision modificative budgétaire nous indique 60,7 M€ de recettes supplémentaires, dont 47,1 M€ de recettes fiscales. Nous avons ici la démonstration que nous avons raison en janvier 2015, période à laquelle nous dénonçons votre stratagème de communication consistant à noircir à dessein la situation financière de la Métropole pour tenter de justifier la hausse de la fiscalité. Nous avons ici la démonstration que cette hausse n'était pas indispensable et qu'un plan d'économies réfléchi et stratégique aurait permis d'éviter cette inflation fiscale qui touche tous les foyers et toutes les entreprises de notre Métropole.

Dans le même temps, et en contradiction avec vos prévisions de janvier, cette décision modificative fait apparaître une baisse de 52,1 M€ de dépenses d'investissement. Oui, monsieur le Président, la Métropole est en retard dans ses investissements, et ce alors même que vous avez pris votre temps pour nous présenter votre programmation pluriannuelle des investissements, cette fameuse PPI que nous avons attendue dix-huit mois, que les entreprises ont attendue dix-huit mois après votre réélection. Aujourd'hui, la PPI a été votée mais les investissements n'ont toujours pas redémarré.

Pour les entreprises, c'est la double peine : une hausse de la fiscalité et peu d'investissements de la part de la Métropole de Lyon à ce jour ; pour les citoyens, une fiscalité en hausse mais pas de nouveaux services.

Les élus du groupe UDI et apparentés voteront contre cette décision modificative.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Cette décision modificative du premier exercice budgétaire laisse effectivement apparaître un solde positif en fonctionnement de 31 M€, grâce notamment à un excédent de recettes de 60 M€ environ. C'est évidemment une bonne nouvelle pour nos finances après les décisions difficiles mais nécessaires qui ont été prises dans le cadre du budget 2015. Cette décision modificative s'inscrit dans une saine gestion. Se projetant dans l'avenir, la Métropole a fait le choix d'arbitrages prudents à l'occasion de ses budgets.

Nous devons, en premier lieu, faire face à l'augmentation des dépenses sociales qui constituent une tendance structurelle. La baisse que nous enregistrons aujourd'hui pour le revenu de solidarité active ne doit pas faire illusion, au regard de l'évolution enregistrée lors des années précédentes par le Conseil général, aux alentours de 8 % notamment en 2014. Nous avons, en effet, fait le choix, de ne pas privilégier un scénario optimiste, et ce en inscrivant la revalorisation de la politique d'emploi insertion de l'ordre de 44 M€. Nous bénéficions aujourd'hui d'un simple ralentissement de cette dynamique. Il faut, en effet, rappeler que l'Etat ne compense nos dépenses de revenus de solidarité active qu'à hauteur de 53 % et qu'il s'est engagé sur une revalorisation de l'allocation à hauteur de 10 % sur les cinq ans.

Par ailleurs, la hausse sur la prestation de compensation du handicap pour 4 M€, qui fait suite à celle déjà inscrite au budget supplémentaire 2015, nous montre qu'il faut, dans ce domaine, faire preuve de beaucoup de prudence dans nos projections.

Avec près de 700 M€, soit près de 30 % de nos dépenses réelles de fonctionnement, l'action sociale au sens large constitue un véritable défi financier pour notre collectivité.

Une bonne santé financière est également un préalable indispensable pour faire face à la forte baisse des dotations de l'Etat : 36 M€ en moins en 2015, pour atteindre à la fin du mandat près de 140 M€ de manque à gagner pour notre collectivité.

Nous avons voté, en juillet dernier, une PPI ambitieuse d'un montant total de 3,5 milliards d'euros qui devra être réalisée. C'est la condition pour que la Métropole joue pleinement son rôle en matière d'investissements publics et agisse comme un vecteur de développement de nos territoires. Il n'est pas inutile de rappeler que l'investissement des collectivités locales a reculé de 9 % l'an passé. Or, sur notre territoire et en dépit de la situation économique difficile généralisée, les emplois créés restent supérieurs aux emplois détruits.

Face à ce défi, nous devons effectivement rester mobilisés pour poursuivre les efforts de rationalisation budgétaire qui ont été engagés. Le pacte de cohérence métropolitain qui sera adopté en décembre fixe un cadre avec des principes et des propositions concrètes de nature à rendre plus efficaces les efforts de mutualisation.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Socialistes et républicains métropolitains tenait à souligner encore une fois, mais toujours avec la même satisfaction, la bonne santé financière de notre collectivité à l'occasion du vote de ces deux décisions modificatives.

Avant de détailler mon propos, il m'apparaît important d'insister sur les conditions singulières, uniques même, d'élaboration du premier budget de notre collectivité. La naissance de la Métropole de Lyon a en effet induit une analyse financière exhaustive des comptes du Conseil général dans le cadre des travaux de la CLERCT, analyse que nos services ont réalisée de la manière la plus pointue et précise possible mais qui reposait, de fait, sur une part non négligeable de projections et d'évaluations. C'est pourquoi je veux tout d'abord insister sur le fait que ces décisions modificatives démontrent, de par la relative modestie de leurs montants, la qualité et le sérieux du travail d'analyse financière mené à l'origine.

Ainsi, la section de fonctionnement du budget principal affiche près de 29 M€ de dépenses supplémentaires pour 61 M€ de recettes en plus ; ceci représente respectivement 1,2 % et 2,3 % du budget final. Ces évolutions entraînent une augmentation de l'autofinancement brut de 32 M€ et l'amélioration de notre capacité de désendettement.

Ainsi, suite à cette décision modificative, notre collectivité présente de meilleurs indicateurs financiers et renforce sa solidité pour aborder l'avenir. De cela, nous ne pouvons que nous féliciter.

La section d'investissement du budget principal, quant à elle, présente une variation de près de 58 M€, avec un accroissement des recettes de 6 M€ et une diminution des dépenses.

Ces évolutions résultent d'augmentations de subventions à percevoir, de recettes supérieures à ce qui était attendu pour les recettes et, inversement, à des baisses de subventions à verser, des décalages d'appels de fonds ou des modifications d'échéanciers de travaux.

Il est important de noter que ces variations permettent, couplées à la hausse de l'autofinancement de 32 M€, une baisse de notre programme d'emprunts à long terme de près de 109 M€ et celui-ci s'établira, suite au vote de cette décision modificative, à 272 M€.

A l'issue de cette deuxième révision budgétaire, le montant total des autorisations de programme atteint près de 540 M€, soit une baisse de 5 M€. Les capacités d'individualisation du budget principal sont maintenues à plus de 480 M€.

En ce qui concerne la ventilation des autorisations de programme, il faut relever que si certains projets voient leurs financements rééchelonnés, tels que les nouveaux investissements liés au contrat de plan avec l'Etat et la Région (CPER) dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, d'autres au contraire présentent un volume d'autorisations de programme augmenté pour lancer plus d'opérations que prévu ; c'est le cas notamment du programme de gestion des eaux pluviales et de ruissellement. Les autorisations de programme portant sur les investissements récurrents, pour certaines d'entre elles issues de l'ex-Département du Rhône, ont été prévues au budget supplémentaire mais, après ces derniers mois d'inventaire et de diagnostic, une augmentation de 12 M€ est proposée afin de permettre à la Métropole de démarrer les travaux de gros entretien 2016 rapidement, notamment ceux qui concernent les collèges pour 5 M€.

En conclusion, je souhaite attirer l'attention de notre assemblée sur deux points essentiels.

Cette ultime décision modificative est d'une ampleur modeste, comparée au budget global de notre collectivité et c'est particulièrement notable car il s'agit de notre premier budget, un budget issu du travail de séparation-fusion du budget de l'ex-Conseil général, avec toutes les incertitudes évoquées alors. Nous avons convenu en janvier -je vous le rappelle- que l'année 2015 devait permettre de mieux connaître les différentes charges et ressources issues des compétences départementales ainsi que leurs évolutions et dynamiques et que les prochaines décisions modificatives permettraient d'ajuster ce budget.

Or, rappelons qu'il n'y a eu qu'un seul budget supplémentaire et qu'une décision modificative en 2015 et c'est aussi le signe d'un travail budgétaire maîtrisé et de qualité. Concernant le budget de fonctionnement, alors que certains parleront peut-être de dérapages, rappelons que des évolutions de 1 ou 2 % restent des ajustements. Concernant les investissements, nous retenons les ajustements nécessaires réalisés en lien avec les calendriers de travaux.

Je tiens donc, monsieur le Président, à exprimer, au nom de mon groupe, toute notre satisfaction devant la santé financière de notre institution, une nouvelle fois confirmée et qui vient clore ainsi son premier exercice budgétaire.

Nous réaffirmons ainsi à la fois la solidité de nos bases et notamment la nouvelle amélioration de notre capacité de désendettement, essentielle pour l'avenir, pour la suite de ce mandat et particulièrement pour la poursuite de notre programmation pluriannuelle d'investissements. Nous réaffirmons aussi la qualité de nos indicateurs financiers, ce qui est bien évidemment essentiel face à nos prêteurs et pour la gestion de la dette.

Je voudrais finir en saluant la qualité et le sérieux du travail réalisé par les services qui, avec une analyse à la fois fine et prudente, viennent soutenir et sécuriser notre ambition politique métropolitaine.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COHEN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà une décision modificative qui ne manque pas de nous interroger tant elle présente des chiffres inhabituels.

Les premiers chiffres sont bien sûr les 60,7 M€ en recettes nouvelles de fonctionnement. Si on ne regarde que les recettes fiscales, on est encore à 47,1 M€ et, si on retire les 12 M€ de taxe sur la consommation finale d'électricité qui sont inscrits en recettes et en dépenses, on est encore à 35,1 M€. Mais comment a-t-on pu trouver plus de 35 M€ de recettes nouvelles alors que l'exécutif nous indique depuis des mois que la situation financière est très dégradée ?

La commission fut un florilège de réponses sur le renvoi des responsabilités vers d'autres. Entre les erreurs de calcul sur certaines prévisions, les rôles complémentaires pour les sommes oubliées par les services fiscaux et l'absence d'information sur les chiffres du Conseil général, on aura eu droit à tout ce qui pouvait exonérer la Métropole. D'ailleurs, concernant les chiffres du Département, on aurait pu les demander tout simplement à monsieur Max Vincent qui, au regard de ses interventions, semblait mieux les connaître que monsieur Richard Brumm, Vice-Président aux finances. Il faut dire que ce dernier fut un peu court en explications puisque, pour toute réponse, on a eu droit de sa part à un "on ne savait pas" ; c'est "ballot" de ne pas savoir pour celui qui doit faire la prospective financière pluriannuelle de notre collectivité.

Ce qui est aussi dommageable, c'est le goût amer que cela laisse à ceux qui ont été poussés à voter une augmentation d'impôts car on leur avait dit que, sans cela, la PPI risquait d'être amputée. Si je reprends les

chiffres présentés en comité budgétaire, le 14 novembre 2014, la hausse de 5 % d'impôts nous rapporte 19 M€ en impôts ménages et 10 M€ en fiscalité professionnelle, soit 29 M€. C'est moins que les recettes nouvelles de 35,1 M€ citées plus haut.

Notre groupe avait voté contre cette hausse d'impôts en expliquant qu'il ne s'agissait pas d'une posture politique mais qu'il convenait de se donner le temps de la connaissance parfaite du budget avant de décider les leviers à actionner et que, pour cette année, nous devions nous concentrer sur les baisses des dépenses de fonctionnement, comme nous le faisons déjà dans les collectivités que nous administrons. Votre décision modificative nous donne raison mais nous n'en tirons aucune gloire. Le contribuable métropolitain avait pu constater que, grâce à la majorité actuelle, il payait plus d'impôts ; maintenant, il sait que, grâce à ceux qui ont voté l'augmentation, il paye trop d'impôts.

Nous nous souvenons aussi qu'ici, il avait été dit que cette augmentation d'impôts ne servirait qu'à financer les dépenses d'investissement. La conséquence de cette recette nouvelle aurait donc pu donner une augmentation ou du moins une stabilité des dépenses d'investissement, sauf que, quand on regarde les documents présentés en commission des finances, on peut lire que les dépenses d'investissement tendent de 620,6 M€ à 568,5 M€ et que les autorisations de programme tendent de 544 M€ à 539 M€. Quand nous évoquons le goût amer de certains élus trompés, on serait plus proche du malaise et, dans le détail de ces baisses, on observe que, sur 17 M€, le développement économique est réduit à 2 M€, le rayonnement international -dont vous avez fait la réclame- perd 10 M€, l'enseignement supérieur 10,5 M€ ; en revanche, le logement social gagne 5 M€ et les opérations pour les eaux pluviales, sur certaines Communes, 12 M€. Les priorités du mandat semblent avoir bien changé en quelques semaines. ! De nombreuses opérations impactées concernent des opérations inscrites à la PPI.

Nous aurions aimé échanger préalablement à ces évolutions car nous savons -comme nous l'avions indiqué au moment du vote de la PPI- que les projets évoluent, que l'instruction peut être retardée pour des raisons techniques, administratives ou autres et qu'il est donc bien logique que les fonds disponibles soient utilisés pour les dossiers prêts à être engagés. Cet échange d'informations aurait pu se faire pendant une séance du comité de suivi de la PPI.

Je me permets de vous rappeler, monsieur le Président, vos propos tenus ici même, le 6 juillet dernier : "Nous allons mettre en place un comité de suivi dans lequel les groupes seront représentés et donc chacun pourra avoir, en temps réel, le suivi de la PPI que nous annonçons aujourd'hui". Ce comité doit être une instance d'une grande complexité puisque aujourd'hui, 2 novembre, soit quatre mois après son annonce, il n'est toujours pas en place. De plus, l'ensemble des Maires sont dans l'attente d'une lettre cadre de votre part en indiquant les modalités d'engagement des opérations de la PPI dans nos Communes. Nous n'en pouvons plus de cette lourdeur administrative de la Métropole ! Même vos fonctionnaires ne savent plus quoi nous dire à propos de la PPI dans nos réunions de programmation. Vous ajoutiez même : "On va essayer de travailler ensemble à la réalisation de cette PPI".

Monsieur le Président, encore une fois, nous ne pouvons que constater que vous ne respectez pas vos engagements, vous dirigez cette collectivité en dehors de toute transparence. Ce n'est pas anodin si notre groupe a demandé que, dans le pacte de cohérence métropolitain, la notion de transparence devienne une valeur fondatrice.

Notre groupe, qui votera contre cette décision modificative et les propositions d'autorisations de programme, vous réitère sa demande de mise en place urgente de ce comité de suivi de la PPI.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Brumm, quelques mots de réponse ?

**M. le Vice-Président BRUMM** : Oui, quelques mots de réponse, monsieur le Président. Je suis surpris que monsieur Geourjon, qui était à la commission des finances, n'ait pas écouté les réponses qui ont été faites lorsque les mêmes questions ont été posées. Je remercie au passage notre collègue des Républicains de ses félicitations.

Simplement, je me permets de rappeler que la Métropole est née le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, nous connaissions bien les chiffres de la Communauté urbaine mais nous connaissions moins bien ceux du Conseil général et nous avons fait toutes nos prévisions sur la base du BP 2014 du Conseil général et non pas sur celle du compte administratif qui, naturellement, n'était pas connu. Aujourd'hui que nous connaissons le compte administratif du Conseil général, nous avons pu actualiser les chiffres.

Alors, vous êtes impatient, certes, mais nous sommes dans une année de naissance et il était bien évident qu'il y aurait des imprécisions plus importantes que celles que l'on constate habituellement dans les budgets.

Sur les 47 M€ de ressources fiscales qui vous choquent, je rappellerai simplement que 12 M€ concernent la TCCFE, qui est intégralement reversée à la Ville de Lyon, c'est-à-dire 12 M€ qui sont des recettes mais qui sont aussi des sorties immédiates. En ce qui concerne les produits prévisionnels de DMTO qui augmentent de 25 M€, ils sont la conséquence de l'imprécision qui existait entre le budget primitif et le compte administratif du Conseil général ; ces 25 M€ n'avaient pu être prévus. De la même façon, le produit de taxe d'aménagement, qui augmente de 5,7 M€, résulte d'une notification du Département intervenue bien entendu postérieurement à l'établissement du budget. Il en va de même pour la CFE qui augmente de 3 M€ dans les mêmes conditions.

Alors, si vous ne nous laissez même pas la possibilité d'avoir connaissance de chiffres exacts avant de critiquer vertement les chiffres que nous avons établis, je dirais que cela est relativement déloyal.

Vous imaginez bien -parce que nous nous y sommes engagés- que l'augmentation de la fiscalité a pour but de soutenir une PPI ambitieuse. C'est bien le projet que nous avons et si, cette année, année de naissance de la Métropole, la prévision est supérieure à la réalisation, nous ne pouvons exactement prévoir quels seraient les investissements réalisés. Mais soyez assurés que, sur la durée du mandat, les chiffres qui ont été avancés et qui ont été rappelés par nos collègues, mesdames les Conseillères déléguées Bouzerda et Brugnera, sont exacts.

Soyez sans inquiétude ! Nous n'avons pas le projet de constituer un trésor de guerre, ni d'augmenter les dépenses de fonctionnement. Nous avons seulement l'intention de réaliser cette PPI ambitieuse, qui a d'ailleurs été votée ici dans des conditions très satisfaisantes.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, juste un mot : monsieur Richard Brumm vient de vous donner l'essentiel de l'analyse. Personnellement, je me féliciterais que nous ayons trouvé 47 M€ de recettes nouvelles. Hélas, comme on vient de vous l'indiquer, c'est la prise de connaissance. Nous avons basé notre budget sur le budget primitif du Conseil général et donc, aujourd'hui, nous ajustons mais aujourd'hui, nous avons connaissance du compte administratif du Conseil général pour l'année 2014, dans les grandes lignes ; on s'aperçoit effectivement de ce que seront les grandes lignes pour bâtir le budget 2016 et on s'aperçoit, vous le verrez dans les semaines et dans les mois qui viennent, qu'il va être extrêmement serré.

Mes chers collègues, je vous rappelle que, cette année encore, nous allons perdre encore 52 M€ du fait de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, que se rajouteront 2,7 M€ nouveaux au titre du FPIC et donc que les 29 M€ que nous avons dégagés avec la hausse de la fiscalité de 5 % ne seront pas de trop, si nous voulons effectivement financer notre PPI. Je vous rappelle que les 29 M€ dégagés par l'augmentation de 5 % de fiscalité vont nous permettre de réaliser 210 M€ de PPI supplémentaires.

Voilà, je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; groupes Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2015-0669 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0670 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2015-0671 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Utilisation du contrat d'ouverture de crédit de trésorerie - Exercice 2016 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0669 à 2015-0671. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur :** Nous allons à présent examiner trois rapports, numéros 2015-0669, 2015-0670 et 2015-0671. Le premier a trait à la gestion active de la dette et le recours aux instruments de couverture du risque de taux, le second au réaménagement, au remboursement anticipé et au refinancement d'emprunts et le troisième à l'utilisation du contrat d'ouverture du crédit de trésorerie. Les trois rapports ont reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND :** Monsieur le Président, dans ces trois rapports, vous faites référence à la gestion de la dette en nous demandant d'approuver différentes modalités permettant de diminuer l'endettement de la Métropole et le poids des intérêts. Nous voterons évidemment ces délibérations mais nous souhaitons vous interroger plus précisément sur la situation des emprunts dits "toxiques" récupérés du Département en ce début d'année 2015.

Vous faites état, dans le rapport numéro 2015-0669, d'un endettement global de 2 milliards d'euros en janvier 2016, identique donc à celui de janvier 2015, réparti entre 39 % de prêts à taux fixe, 50 % de prêts à taux indexé, 11 % de prêts à taux structuré alors qu'en début d'année, les chiffres respectifs étaient de 30 %, 53 % et 17%. Nous nous félicitons de cette évolution mais nous souhaiterions en savoir plus sur le coût de cette évolution pour la collectivité et sur le devenir précis des emprunts toxiques transférés du Département.

Les dotations aux collectivités locales -plusieurs d'entre nous l'ont dit aujourd'hui- baissent dangereusement au regard des besoins qui croissent, d'autant que la situation sociale et économique se dégrade alors même que la fiscalité locale augmente pour les ménages. A ce jour, les intérêts des emprunts dits "toxiques" comme leur renégociation sont, pour l'essentiel, payés en bout de course par les habitants, ce qui est intolérable. Trop d'élus se sont fait abuser, ces dernières années, par des établissements financiers faisant de l'argent sur les deniers publics et nous voulons pouvoir informer au plus juste la population de la situation.

Quand le doute sur l'action politique est si grand, la transparence sur ces questions est une exigence incontournable. Car, au-delà de notre propre situation, beaucoup ont aujourd'hui en tête la situation de la Grèce, un pays où la souveraineté nationale est bafouée et dont le patrimoine, au nom d'un remboursement intangible, est vendu à moindre prix à ceux qui l'ont endettée, pour ne pas dire saignée, au travers des mécanismes financiers de l'Union européenne.

Nous partageons donc l'exigence de transparence du collectif pour un audit citoyen de la dette publique qui fait un travail utile à tous et vous a interrogé au sujet de l'état de ces emprunts toxiques ces derniers jours. Vous comprendrez, monsieur le Président, qu'alors que vous nous demandez de vous autoriser plusieurs contrats de couverture du risque de taux d'intérêt et plusieurs réaménagements d'emprunts, nous demandions un point précis sur cette question dans les semaines qui viennent.

Vous aviez fait état, pour deux contrats, d'une contestation juridique devant les tribunaux. Où en est-on de ces démarches juridiques et qu'en est-il pour les deux autres emprunts ? Dans votre courrier au collectif pour un audit citoyen de la dette publique, les services indiquent que deux contrats seraient maintenant à taux fixe. Quels sont-ils et quel est le coût de cette évolution pour la collectivité ?

Comment conciliez-vous démarche juridique et sollicitation du fonds de soutien puisque le Gouvernement a malheureusement décidé que la sollicitation du fonds de soutien entraînait l'abandon de toute démarche juridique ? Sans compter que les sommes allouées à ce fonds sont très inférieures au coût des emprunts pour les collectivités.

Nous vous rappelons notre proposition nationale de réduire drastiquement les frais financiers pour les collectivités locales et, pour cela, de créer un pôle public bancaire ainsi que notre appel à s'inscrire dans les démarches citoyennes et collectives des collectivités comme l'ont fait d'autres Communes et Départements, le plus souvent avec succès.

Monsieur le Président, à l'heure des compétences partagées et de l'appel à la citoyenneté, je pense que vous comprendrez notre exigence de clarté et de partage de l'information sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Comme vous l'avez souligné vous-même, la dette qui était celle de la Communauté urbaine de Lyon était une dette saine avec un taux moyen de 2,77 %, avec une capacité de désendettement qui reste aujourd'hui à 6 ans et 3 mois.

Ceci étant et, comme vous le savez, nous avons hérité, avec la création de la Métropole de Lyon, d'une partie de la dette du Conseil général. Je vous rappelle que la dette du Conseil général était de 884 M€, que 566 M€ ont été transférés à la Métropole. Il y avait, d'une part, la partie non sensible de cette dette (261 M€), qui a été scindée avec une clé de répartition 65/35. ; reste la dette structurée qui a été mutualisée pour justement regarder, d'un point de vue juridique, ce qu'il était possible de faire via une convention entre les deux collectivités locales, et notamment les trois contrats en contentieux, classés 6F en charte Gissler, dont l'encours est de 141 M€ pour la Métropole.

Nous sommes aujourd'hui en discussion avec le Département pour voir quelle sera notre position. Est-ce que nous continuons à aller au contentieux ? Mais encore faut-il que le juge ne remette pas à des temps indéterminés le jugement du contentieux parce que, dans ce cas-là, nous serions obligés d'avoir les taux d'intérêt qui sont ceux de ces contrats et, comme vous le savez, les décisions de la Suisse, par rapport à la parité Euro, changent un peu la donne. Ou bien est-ce que nous allons effectivement dans des mesures de négociation avec le fonds de soutien ? Nous nous donnons encore quelques semaines pour trancher cette question et, bien évidemment, nous vous en informerons. Mais je dois dire que, sur la contractualisation des emprunts qui font débat, évidemment, la Communauté urbaine, dans sa version ancienne, n'y était pour rien.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2015-0673 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Pôle métropolitain - Mise à disposition partielle des services de la Métropole de Lyon - Renouvellement - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources -**

---

**M. LE PRESIDENT :** Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0673. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'un renouvellement de convention de mise à disposition partielle des services de la Métropole de Lyon au Pôle métropolitain. Dans la délibération, nous avons le bilan de la précédente convention, l'explication du cadre juridique, les objectifs, les modalités financières et opérationnelles. Il y a eu un avis favorable de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale et ce dossier a été présenté régulièrement aux instances du personnel.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. J'ai un temps d'intervention du groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller JACQUET :** Monsieur le Président et chers collègues, comme il vient d'être dit, ce dossier concerne la mise à disposition partielle des services de la Métropole de Lyon au Pôle métropolitain, en substitution à ceux du Grand Lyon. La délibération rappelle le rôle et les missions du Pôle, le bilan de la convention précédente et les objectifs à venir.

Au nom du groupe Lyon Métropole gauche solidaires, je voudrais souligner le double intérêt que représentent la création et la poursuite de l'activité de ce Pôle.

Nous voudrions mettre en valeur la conception innovante de la coopération solidaire entre collectivités territoriales. Le Pôle ne constitue pas une nouvelle strate administrative -la délibération le rappelle- mais un espace de projets d'intérêt commun, sur la base du volontariat -vient qui veut-. Cette démarche à l'articulation des territoires concernés et de la Région est à faire vivre dans ses dimensions multiples, notamment citoyennes et participatives, puissant levier d'implication des acteurs locaux (associations, syndicats, élus, populations). C'est donc dans la durée et pour le long terme que ce Pôle agit. Deux collectivités ont décidé de nous rejoindre récemment : la Communauté de Communes de l'Est lyonnais et la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Le deuxième intérêt est l'apport des Conseils de développement des membres du Pôle. Ils méritent appropriation et réflexions pour l'ensemble de nos actions et pour nous-mêmes.

Pour illustrer mon propos, je prends le projet de ré-industrialisation de la vallée du Gier. Le 6 octobre dernier, avec plus de 200 participants (acteurs locaux, élus et citoyens) réunis à Rives de Gier, les Conseils de développement nous ont présenté leur projet : stratégie de reconversion pour un territoire en devenir. Le projet industriel est ainsi indissociablement lié aux territoires et à ses populations. La réalité historique et actuelle de la vallée et des coteaux, des rivières et des espaces ruraux s'articule avec la rénovation urbaine nécessaire, avec les enjeux de mobilité, les espaces locaux agricoles, les services publics indispensables, tout cela conditionne d'avoir envie de vivre et travailler ici. Les habitants actuels et à venir sont au point de départ de toute réflexion et action, rendant alors possible l'indispensable appropriation sociale et citoyenne. C'est plus efficace que d'avoir la chemise déchirée.

Notre délibération insiste donc, à juste raison, sur les objectifs, notamment de stratégies, par la mise en cohérence des politiques publiques qui contribuent au développement durable des territoires. Ainsi, les dispositifs que nous mettons en place peuvent permettre, malgré l'absence de véritable politique industrielle nationale -ce qui est préjudiciable- non pas d'être à la merci des désirs des marchés financiers -ce qui fut le cas avec Centro Motors- mais d'être à l'initiative pour le développement de nos atouts dans nos territoires.

Une proposition pour conclure : à l'instar du projet du Gier, ne devrions nous pas travailler à un projet de la plaine est lyonnaise, autour de l'axe que constitue la filière transports routiers et logistique urbaine dans l'espace territorial de Vénissieux, Saint Priest et la plaine qui va jusqu'à Satolas. C'est une proposition pour éviter non seulement que disparaisse notre potentiel, activité par activité comme à Renault Trucks, mais pour que des dynamiques nouvelles d'activités industrielles, d'agriculture de proximité, de territoires et d'initiatives citoyennes et participatives se créent.

Merci.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Intervention retirée.

**M. LE PRESIDENT :** Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N° 2015-0675 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

---

**M. LE PRESIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0675. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération sur la modification du tableau des effectifs.

Vous avez pu voir, dans la délibération, que nous parlons de différents sujets : tout d'abord, la création d'emplois de la fonction publique hospitalière puisque nous n'en avons pas dans nos effectifs, ensuite, la transformation d'emplois avec la création d'emplois par suppression d'emplois existants, la transformation d'emplois à temps complet en emplois à temps non complet, la transformation d'emplois pour permettre la nomination d'agents faisant fonction. Nous avons aussi la création d'emplois saisonniers, la création d'emplois permettant de faire face à des accroissements temporaires de travail et nous avons divers points sur la création d'une activité accessoire et la modification de l'imputation budgétaire de certains emplois.

Ce qu'il nous est demandé d'approuver ce soir c'est la création des emplois dans les grades de la fonction publique hospitalière dont le détail figure dans l'annexe 1, les créations, suppressions et transformations d'emplois dont le détail figure dans votre annexe 2, la modification de l'imputation budgétaire des emplois dont le détail figure en annexe 3 et, enfin, la création d'une activité accessoire rémunérée sur le taux de 26,08 € bruts de l'heure pour atteindre un travail maximal de 36 heures par mois et pour une durée d'un an, reconductible sur décision de l'autorité territoriale.

Voilà de quoi il est question dans cette importante délibération qui, bien sûr, a été présentée aux représentants syndicaux de notre Métropole.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien, madame Vullien. Le groupe Communiste.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Et Parti de gauche et républicain !

Cette délibération présente, au travers du très technique tableau des effectifs, un certain nombre de suppressions, créations et modifications de postes. Nous pourrions en rester là mais ce tableau nous interroge dans ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas.

Et puisque vous parlez, madame Vullien, des représentants des organisations syndicales, un certain nombre d'entre eux nous ont justement fait part de leurs réserves quant à ce tableau des effectifs qui leur semble incomplet et partiel, ne permettant pas une vision globale de l'ensemble des transformations de postes dans les services.

Nous sommes interrogatifs, quant à nous, au moins sur un point : celui qui concerne les postes de médecins qui sont finalement -si j'ai bien compris la délibération- ramenés à temps non complet, tels qu'ils l'étaient par le Conseil général, alors que notre expérience nous a montré que les médecins, dont les postes souvent ne sont pas pourvus voire pas remplacés sur les longues durées, manquaient cruellement, notamment dans les suivis PMI et dans l'instruction des dossiers de reconnaissance du handicap, particulièrement concernant les enfants, avec toutes les conséquences sociales, financières que cela peut avoir pour les familles concernées. Et nous avons les mêmes réticences concernant les suppressions de postes de psychologues qui font aujourd'hui cruellement défaut sur le terrain.

D'autre part, certaines organisations syndicales font état de 900 postes vacants et donc nous voudrions savoir si vous confirmez ce chiffre de 900 postes vacants et, si oui, dans quels services et pour quelles raisons ?

Notre réserve par rapport à ce tableau d'effectifs est renforcée par le fait que, malgré plusieurs demandes, nous n'avons pas, à ce jour, d'état des lieux des services et notamment de la situation de l'emploi dans les Maisons du Rhône, alors que nous sommes à un mois du vote sur le pacte de cohérence métropolitain. Nous sommes d'autant plus inquiets que, pour l'essentiel, ces emplois sont des emplois de proximité, au plus près des besoins sociaux des habitants et des besoins quotidiens dans les collèges.

Nous nous étonnons d'ailleurs qu'aucune délibération concernant le développement solidaire et social ne soit examinée aujourd'hui. Nous pensons que vous devez beaucoup pratiquer les arrêtés pour qu'il n'y ait aucune aujourd'hui et nous nous étonnons aussi que la commission développement solidaire n'ait pas été réunie pour étudier au moins un certain nombre de sujets auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans l'agglomération : je pense aux rendus des groupes de travail animés par monsieur Renaud George ; je pense à l'état des lieux des MDR et, tout simplement, à la situation sociale dans la Métropole. Parce que, dans nos Communes, nous sommes au plus près des habitants et nous sommes constamment sollicités sur la question des délais de rendez-vous dans les Maisons du Rhône, sur la question des traitements des dossiers des familles endettées pour le logement, sur les possibilités de relogement pour celles qui se retrouvent à la rue et pour lesquelles la Maison de la veille sociale n'a malheureusement pas de solution.

Enfin, monsieur le Président, nous aimerions que les documents de travail avec les salariés -je pense, par exemple, au projet de territorialisation, au projet de diagnostic croisé dans le domaine social- soient diffusés à l'ensemble des élus de manière à ce que nous soyons tous à égalité d'information et d'anticipation dans les mois qui viennent.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vullien, quelques mots ?

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN** : Quelques mots, effectivement. S'agissant des emplois non pourvus, je n'ai pas le chiffre tout à fait exact mais j'ai le chiffre des emplois tel qu'il résultait au jour J parce que vous imaginez bien que quand on fait un calcul et un tableau, au fur et à mesure, cela bouge ! On était effectivement, en postes ouverts à 9 626. C'est exact qu'il y a des postes qui sont en cours d'être pourvus.

On a un problème également -et vous l'avez pointé- avec le recrutement des médecins puisque les médecins doivent avoir non seulement leur diplôme mais également deux années supplémentaires de formation pour pouvoir être embauchés et il y a une grande pénurie, c'est exact. S'agissant des postes qui ne sont pas pourvus dans les MDR, vous avez signalé le problème des MDR et du retard dans les dossiers ; je persiste tout de même à dire qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il y avait déjà du retard ; ce n'est pas un retard qui a été créé avec la création de la Métropole, c'est un retard existant, qui a du mal à se résorber mais qui est en voie de résorption bien sûr, qui est tout à fait identifié et avec des renforts ; mais, vous avez raison, il y a un souci qui est en train d'être traité. Je pense que là, on en est parfaitement conscient, les responsables en sont tout à fait conscients et mettent tout en œuvre pour pouvoir embaucher ; mais les embauches ne sont pas aussi rapides qu'on pourrait le souhaiter mais c'est quelque chose qui est pointé, qui est connu et qui est en voie de résorption.

Je suis étonnée, monsieur le Président, ce n'est pas quelque chose qui est "mis sous le boisseau" ; il y a un vrai sujet de réflexion mais qui est actuellement en cours de traitement. Vous avez raison, il faut que les dossiers soient traités plus rapidement ; et d'ailleurs plus rapidement qu'ils ne l'étaient du temps du Conseil général et que le citoyen puisse avoir une réponse favorable dans de meilleurs délais. C'est le but recherché.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, madame Vullien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Passi (Communiste, Parti de gauche et républicain) ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain (sauf M. Passi qui a voté pour) ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N° 2015-0677 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone - Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0677. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération est relative au groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et de services à faible teneur en carbone, délibération qui découle de la rencontre des Maires de différentes capitales européennes qui s'est tenue à Paris le 25 mars dernier, où il a été proposé de mettre en place un groupement de commandes associant des Métropoles et des collectivités françaises et européennes, en vue d'effectuer conjointement des achats ainsi que toute autre acquisition de fournitures et de services à faible teneur en carbone.

Les besoins relevant du périmètre du présent groupement de commandes portent sur la fourniture de bennes de collecte et d'engins de nettoyage, la fourniture de petits véhicules utilitaires, la fourniture de berlines ainsi que toute autre acquisition de fournitures et de services à faible teneur en carbone. La signature de cette convention permet à la Métropole, sans engagement ultérieur, d'être tenue informée des différentes consultations qui seront lancées pour pouvoir décider d'y participer ou non et le fait d'adhérer à ce groupement n'entraîne aucun coût pour la Métropole.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Merci, monsieur le Président. Cette démarche innovante, initiée par la mairie de Paris, nous convient tout à fait et correspond parfaitement à la vision qu'ont les écologistes de l'action publique.

Outre le fait que cette démarche répond à la volonté de faire de la prochaine Conférence internationale sur le climat un véritable succès, en montrant que plusieurs capitales et métropoles françaises et européennes peuvent parfaitement s'associer via un projet en faveur d'une économie décarbonnée, elle s'inscrit aussi dans une démarche de maîtrise des coûts, ce qui, dans la période actuelle, n'est pas anodin.

Cette délibération que nous voterons va faire de la Métropole de Lyon un acteur engagé aux côtés de grandes capitales européennes dans la mobilisation de la lutte contre le dérèglement climatique. C'est donc une excellente démarche qui aura également pour effet de faire émerger des filières industrielles pour des matériels à faible teneur en carbone et donc des emplois.

Mais cette initiative encourageante pour la lutte contre le dérèglement climatique ne doit pas nous faire oublier la situation inquiétante de la qualité de l'air sur notre territoire ni le fait que les émissions de gaz à effet de serre aient continué de progresser, notamment avec l'usage croissant de la voiture individuelle.

Monsieur le Président, ce ne serait faire offense à personne en insistant sur le fait qu'il y a urgence à agir et à oser. Tout le monde s'accorde sur l'objectif de contenir à deux degrés l'augmentation des températures moyennes à la surface terrestre. Il en va non seulement de la stabilité de nos écosystèmes en limitant le nombre de catastrophes dites "naturelles" mais aussi des conditions de vie de millions d'individus, dont les plus pauvres seront les principales victimes.

Nous ne vous cachons pas que les écologistes auraient espéré que cette prise de conscience soit faite et se traduise en actions il y a déjà plusieurs années et nous reconnaissons tout de même que les initiatives prises par la Métropole de Lyon, notamment par la dynamique du groupe de travail mis en place autour de la commande publique durable, vont dans le bon sens.

Monsieur le Président, cette urgence de la transition énergétique et de la lutte contre le dérèglement climatique peut aussi faire appel à d'autres leviers. Par exemple, nous pourrions encourager nos partenaires financiers (investisseurs, banquiers et assureurs) à se désengager du secteur des énergies fossiles. Je rappelle que c'est l'objectif de l'article 173 de la loi de transition énergétique qui fixe de nouvelles obligations de transparence des banques, des assureurs et des investisseurs sur leur rôle dans le financement de la transition énergétique.

Le groupe écologiste réitère donc sa proposition que la Métropole de Lyon s'engage à modifier, dans le courant de l'année 2016, son règlement budgétaire et financier pour favoriser la transition énergétique. Cet engagement, plus que symbolique, serait un marqueur fort de notre volonté de favoriser la transition énergétique.

Enfin, nous avons appris qu'une consultation sur l'achat groupé "électricité verte" serait en cours de réflexion. Bien évidemment, le groupe Europe-Ecologie-Les Verts et apparentés soutiendra tout engagement et toute participation de la Métropole de Lyon à cette commande groupée.

Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2015-0772 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Répartition du Fonds départemental de péréquation (FDP) 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0772. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'un rapport qui a trait à la répartition du Fonds départemental de péréquation (FDP) 2015. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller PILLON :** Cette délibération aux allures quelque peu complexes mais assurant finalement plus de transparence quant aux critères de répartition va impacter assez fortement nos Communes. En fait, nous constatons une baisse de l'ordre de 25 %, selon le cas, des sommes qui sont versées dans le cadre de ce Fonds de péréquation départemental pour une bonne partie des Communes.

Lors de la commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale, nous avons interrogé vos services sur la justification du taux de 40,77 % retenu par l'ordonnance du 6 novembre 2014 fixant ce taux-là. Force est de constater que ce taux résulterait d'un calcul de Bercy, bien loin des réalités. Si l'on se réfère aux conditions d'attribution sur lesquelles s'appuyait le Conseil général du Rhône et sa Commission permanente, ce taux devrait être *a minima* de 47 %, voire plus pour certains, ce qui évidemment change considérablement les

sommes attribuées. Dans l'ensemble, nous pouvons constater que les Communes de la Métropole sont lésées au bénéfice de celles du Nouveau Rhône. Notre constat a rejoint celui de vos services, tel que confirmé en commission lors de la question.

Aussi, monsieur le Président et messieurs les Parlementaires, nous réitérons avec humilité notre demande faite en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale afin qu'un amendement soit déposé pour revoir et corriger ce taux qui ne s'avère pas très équitable, de telle manière que les Communes de la Métropole soient traitées, elles, d'une manière très équitable, et ce dans l'esprit, je dirai, de la réorganisation des collectivités.

Merci, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN** : Monsieur le Président, mes chers collègues, la répartition du Fonds départemental de péréquation est un système bien connu des Communes puisque c'est le Département qui gère cette somme pour les Communes de l'ancien Rhône. La répartition nouvelle des compétences entre nos deux collectivités a nécessité un partage de ce Fonds. C'est le premier élément qui explique le montant à répartir, 1,400 M€, soit presque 41 % de la dotation de l'Etat. Ce montant -on le comprend- encadre l'enveloppe globale. Puis c'est à la Métropole de définir les critères de répartition. Sur ce point, nous ferons trois remarques.

La première est que nous ne savions pas que la Métropole était devenue compétente en matière de contrôle de légalité. Oui, car si les critères de répartition du Département ne sont pas repris, vous nous expliquez que c'est parce qu'ils étaient, en 2014 mais aussi antérieurement -nous précise la délibération-, illégaux. C'est bien fâcheux ! Seriez-vous en train de dire, monsieur le Président, que certains élus du Département utilisaient cette dotation non pas pour les Communes défavorisées par la faiblesse de leur potentiel fiscal et l'importance de leurs charges mais dans un sens honteusement politique ? Si vous ne le dites pas, vous le faites comprendre ; votre ami Michel Mercier appréciera.

Sur la refonte des critères, chaque Commune, à part les "chouchous" du Président, a appris les résultats en lisant l'ordre du jour. Si, dans le domaine de la légalité, on excellait, en matière de transparence, on est encore très mauvais : aucune information préalable aux Communes concernées, aucun détail sur le calcul par Commune, aucun comparatif avec les années antérieures et les évolutions des nouveaux critères pour les années à venir. Si bien que nous découvrons les informations via les interventions des responsables de service et, là, bien sûr, lorsqu'il nous manque un élément, la célèbre phrase arrive : "Nous vous les ferons parvenir plus tard, à l'issue de la commission". On croyait bêtement que les commissions étaient là pour discuter des dossiers avec les informations nécessaires.

Enfin, sur les critères eux-mêmes, quelle fut votre logique de choix ? Car on n'imagine pas que retenir un indice synthétique utilisé dans la répartition de la DSU est le hasard, qu'intégrer la population DGF, que faire évoluer les coefficients de majoration de 0,5 à 2 est encore le hasard. Non, il y a eu différents calculs et différentes hypothèses et le choix s'est fait au regard des résultats. Cela tombe bien, Lyon prend 60 000 € ! De là à reprendre votre pensée sur les méthodes du Département, non, nous n'oserions pas !

En l'absence de ces éléments d'analyse et de compréhension, notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Deux remarques sur les interventions.

D'abord, pour dire à monsieur Gilles Pillon que je partage totalement son analyse. Donc je déposerai, en tant que Parlementaire, un amendement de manière à essayer de corriger l'ordonnance parce que c'est vrai que la Métropole de Lyon aurait dû bénéficier pour le moins d'un taux de 47 % pour la répartition de ce Fonds départemental de péréquation.

Sur la deuxième intervention qui tendrait à dire qu'aujourd'hui, on a essayé d'avantager la Ville de Lyon par rapport aux autres Communes, il se trouve qu'avec les bases de calcul objectives sur les critères, qui sont effectivement les critères de la loi -on essaie, autant que faire se peut, ici, d'appliquer la loi-, la Ville de Lyon aurait dû bénéficier, dès l'année prochaine, d'un montant de 340 000 € et donc, pour qu'un certain nombre de Communes ne soient pas pénalisées, nous avons décidé de faire un glissement sur trois ans. Donc la Ville de Lyon ne bénéficiera que d'un montant de 61 000 € pour 2015 et nous monterons en puissance mais c'est pour éviter que, dès cette année, un certain nombre de Communes ne sortent du dispositif et se trouvent sans financement aucun. Si vous voulez, on peut appliquer le premier barème qui faisait que la Ville de Lyon aurait bénéficié, dès cette année, de 340 000 €. Bien sûr, l'ensemble des chiffres a été donné en commission des finances.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Rassemblement démocrate Lyon Métropole ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2015-0773 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Répartition du Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (FPTADMTO) 2015 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0773. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Ce rapport a trait à la répartition du Fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Il a également reçu un avis favorable de la commission des finances.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de parole du groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller BOUSSON** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Je rappelle que ce Fonds va permettre aux 22 Communes de moins de 5 000 habitants de pouvoir se répartir une somme relativement importante puisque, entre les unes et les autres, le gain sera de 24 000 à 170 000 € par Commune. C'est un des gains de la Métropole puisque je vous rappelle que, par le passé, on va dire qu'il y avait une dérivation qui allait plutôt sur des zones plus périurbaines que celles de la Métropole ; aujourd'hui, avec la création de la Métropole, nous revenons à des choses qui nous semblent plus équitables.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2015-0680 - déplacements et voirie** - Création de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CMA) - Fixation des principes de composition et de fonctionnement - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0680. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, ce dossier concerne la mise en place de la Commission métropolitaine pour l'accessibilité aux personnes handicapées qui vient se substituer à la Commission intercommunale d'accessibilité qui existait dans le précédent mandat. Il y a la fixation des principes de composition et de fonctionnement, sachant que cette commission était attendue depuis très longtemps par les associations. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. J'ai une demande de temps de parole du groupe La Métropole autrement. Le GRAM a retiré son intervention.

**Mme la Vice-Présidente LE FRANC** : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous félicitons de cette délibération qui permet la mise en place de la Commission métropolitaine d'accessibilité, commission -comme l'a dit monsieur Pierre Abadie- attendue par le tissu associatif car elle fait suite aux travaux nécessaires et reconnus de la Commission intercommunale d'accessibilité lors du précédent mandat. Nous avons d'ailleurs poursuivi une partie de ce travail en 2014 et 2015 avec les associations, les services et plusieurs élus de la Métropole, ce qui a permis l'élaboration et l'adoption par notre assemblée, lors de notre précédent Conseil, de l'agenda d'accessibilité programmée de la Métropole.

La Commission métropolitaine suivra la mise en œuvre de cet agenda et ira également au-delà à travers des groupes thématiques. En effet, développer une société, une ville inclusive est l'affaire de tous et de chacun d'entre nous. Ainsi, il est nécessaire de réfléchir ensemble aux divers maillons de l'accessibilité, tels la voirie et les espaces publics, les transports en commun, le logement, et d'avoir également un regard spécifique sur les grands projets urbains.

Cette Commission métropolitaine devra également faire le lien avec les commissions communales, obligatoires dans les villes de plus de 5 000 habitants, comme pouvait le faire la commission précédente. Cette articulation est encore plus nécessaire aujourd'hui du fait de l'existence des agendas d'accessibilité programmée, de nos nouvelles compétences mais surtout parce que l'inclusion des personnes en situation de handicap est notre histoire commune, elle est de notre responsabilité collective.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2015-0684 - déplacements et voirie** - La Mulatière - Lyon 2° - Plan modes doux - Pont de la Mulatière - Individualisation totale d'autorisation de programme et approbation d'une convention de superposition d'affectation du domaine public entre l'Etat et la Métropole de Lyon relative à la création et à l'exploitation d'un aménagement cyclable et piétonnier sur le pont de la Mulatière et ses bretelles - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0684. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour ce dossier concernant la création de voies cyclables sur le pont de La Mulatière, dossier qui était très attendu par toutes les Communes du sud-ouest de notre Métropole et qui concerne tout de même plus de 1 400 cyclistes par jour.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Vice-Président CRIMIER** : Monsieur le Président, chers collègues, simplement quelques mots pour rappeler l'importance du projet de l'aménagement cyclable sur le pont autoroutier de La Mulatière. C'est, ne l'oublions pas, le principal point de franchissement de la Saône entre les communes du sud-ouest de l'agglomération lyonnaise, c'est-à-dire Oullins, Saint Genis Laval, Irigny, Pierre Bénite ou La Mulatière et la Presqu'île.

Je ne reviendrai pas sur les difficultés de ce secteur, décrites très largement dans la délibération. Il y avait clairement urgence à agir et nous pouvons nous féliciter de l'initiative de la Métropole de Lyon à réaliser les études en lien avec les services de l'Etat et les deux Communes de La Mulatière et Lyon 2° et surtout d'engager une première phase de travaux provisoires pour apporter une réponse immédiate à la demande forte exprimée par les usagers du pont de La Mulatière. Cette opération est inscrite au titre du budget du plan modes doux, avec le concours des fonds de financement de la transition énergétique. Je rappelle que cet ouvrage ne relève pas de notre compétence mais de celle de l'Etat puisqu'il s'agit d'une portion autoroutière.

Pour véritablement répondre aux enjeux de déplacements sur le site, il faudra réaliser à plus long terme des travaux d'une tout autre ampleur autour d'un ouvrage dédié aux modes doux. C'est, de loin, la solution la plus pertinente. La création d'un site propre a d'ailleurs été inscrite, et justement, au plan modes doux de l'agglomération lyonnaise qui reconnaît cet axe comme structurant. La Métropole doit donc continuer à être force d'initiative sur ce dossier et amener l'Etat, propriétaire du pont sur lequel s'appuiera la passerelle, à prendre ses responsabilités en acceptant le principe d'un cofinancement tripartite avec la Région Rhône-Alpes et la Métropole. C'est la condition de la réalisation de cette passerelle modes doux qui est aujourd'hui indispensable.

A l'heure de la COP 21, c'est et ce sera un geste fort pour le développement des modes doux ainsi facilité vers le bassin de vie et d'emploi du sud-ouest lyonnais.

En élargissant le propos, cela me permet de rappeler la nécessité de développer les liaisons intra-habitat et zones d'activités dans ce secteur sud-ouest, en développant, par exemple, dans un futur proche, le Vélo'v électrique ainsi que des aménagements dédiés aux deux-roues, en complément des liaisons longues et difficiles aujourd'hui réservées à un public convaincu, certes, mais surtout plus sportif.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée BRUGNERA** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais simplement indiquer d'ores et déjà que le groupe Les Républicains votera cette délibération. Je voudrais associer aux propos qui seront les miens les collègues du secteur sud-ouest et en particulier, dans notre groupe, monsieur le Conseiller Jérôme Morge, Maire de Pierre Bénite, notre collègue monsieur Xavier Odo ainsi que monsieur Guy Barret à La Mulatière.

Nous sommes évidemment très sensibles à la délibération. Elle est tout à fait souhaitable et le projet qui est proposé doit être évidemment réalisé. Cela fait d'ailleurs de nombreux mois, pour ne pas dire quelques années, que nous travaillons à la fois ensemble mais surtout avec les associations de cyclistes pour pouvoir trouver une solution mais je sais aussi que, dans votre exécutif, le Vice-Président en charge y est sensible.

Toujours est-il que cette délibération, malgré tout, propose d'intervenir en deux phases :

- une phase immédiate qui semble être une phase -entre guillemets- "provisoire" ; ce n'est pas péjoratif dans les propos que je veux tenir ;

- une phase qui paraît beaucoup plus importante et qui paraît plus sérieuse, à terme, à savoir la création de cette voie cyclable en encorbellement sur le pont. Nous savons qu'elle fait l'objet d'un cofinancement car son coût n'est pas négligeable mais que, jusqu'à maintenant, ce financement n'a pas été trouvé. Peut-être faut-il aussi qu'il s'inscrive dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité avec la Région Rhône-Alpes. Espérons que, prochainement, nous ayons une écoute attentive de la Région pour réaliser ce projet.

Mais, au-delà de tout cela, je voudrais soulever deux points :

1° - Premier point : avant mars 2014, c'est-à-dire avant les élections municipales, vous aviez annoncé, et la Métropole avait présenté la création d'une passerelle modes doux traversant le Rhône au droit de l'Yzeron, passerelle dite "de la Traille". Même si ce projet a été présenté dans le cadre global du projet de l'Anneau des sciences, et compte tenu des délais de mise en œuvre de celui-ci, je ne pense pas que les cyclistes et les piétons puissent attendre, compte tenu des circonstances. D'ailleurs, on peut regretter que ce projet ne soit pas inscrit à la PPI.

Peut-être faut-il repenser cela, d'autant plus qu'il s'inscrit aussi dans le cadre de la ViaRhôna, continuité cyclable qui passe par la rive droite du Rhône puisqu'on sait que, sur la rive gauche, il y a des difficultés pour réaliser cet ouvrage. Je rappelle que la ViaRhôna est un itinéraire cyclable qui relie les sources du Rhône en Suisse à la mer Méditerranée tout le long du fleuve.

Si certaines portions sont d'ores et déjà bien aménagées, notamment sur le grand parc de Miribel-Jonage, la sortie sud de la Métropole est encore une position qui n'est pas définie et cette discontinuité est d'ailleurs, pour beaucoup de cyclistes, un frein au départ de la Ville de Lyon en vélo voire même pour traverser l'agglomération dès lors qu'ils viennent de la partie amont. La ViaRhôna est, certes, une piste cyclable à usage des populations riveraines qui l'utilisent souvent comme un corridor vert. Elle est d'ailleurs, dans sa partie Rhône amont, commune avec l'Anneau bleu.

Cependant, le franchissement de la Confluence doit être le point de départ vers le sud et, à partir de là, nous pensons avec beaucoup d'autres que le projet qui avait été présenté dans le cadre de l'Anneau des sciences pourrait constituer un élément de cette ViaRhôna et permettre que la Métropole sollicite les collectivités compétentes en la matière. La Région, certes, mais pas seulement : la Compagnie nationale du Rhône (CNR) bien sûr, mais peut-être l'Europe afin d'obtenir des financements pour réaliser cet ouvrage qui rendrait service à la fois à ce grand projet ViaRhôna mais également aux territoires du sud-ouest, et à la fois aux cyclistes et aux piétons, compte tenu du confort d'usage que cela donnerait à l'ensemble des usagers de cet ouvrage.

2° - Le deuxième point concerne les voies cyclables depuis Pierre Bénite et même plus loin pour accéder à la station de métro "Gare d'Oullins" à la Saulaie. Il y a quelque temps, avec monsieur Jérôme Morage, nous avons demandé, en 2014, que soient aménagées la rue Jean Jaurès et la rue Dubois-Crancé. Certes, des études sont prévues et inscrites à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), mais nous souhaiterions que cette réalisation soit inscrite dans le plan modes doux. Je pense que, là aussi, ces voies cyclables rendraient service à tous les gens qui sont sur la rive droite du Rhône, dans la partie sud, et qui veulent utiliser la station de métro. Ils pourraient ainsi accéder de façon sécurisée à la station elle-même.

Voilà, monsieur le Président, les observations que je souhaitais faire en disant ma satisfaction face à ce projet. Nous sommes à votre disposition pour essayer de mobiliser les fonds nécessaires des autres collectivités et pour montrer l'intérêt que nous avons, collectivement, à une réalisation rapide de ces dossiers.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Gilles Vesco, peut-être quelques mots ?

**M. le Conseiller délégué VESCO** : Merci de vos félicitations, cher collègue, elles vont toujours droit au cœur. C'est une cause finale et commune que nous avons autour des modes doux et qui est partagée à Oullins. Donc on s'en félicite.

Sur le financement de la passerelle en encorbellement, qui est cet ouvrage de 300 mètres qui va s'accrocher du quai de La Mulatière, côté sud, et tout le long du pont autoroutier, le financement a été trouvé puisqu'il a été voté des deux côtés : il est pris en charge à 50/50 par la Région Rhône-Alpes et le Grand Lyon ; le Grand Lyon l'a voté dans sa PPI et la Région l'a voté dans le cadre du contrat métropolitain Région-Agglomération lors de sa dernière séance, il y a deux semaines. Cela s'est fait et c'est une très bonne nouvelle.

L'échéance est autour de 2019 parce que le temps effectivement de lancer tout cela et de réaliser les travaux, on est sur le mandat de toute façon. Donc c'est un quart du sujet puisque nous avons réalisé les trois quarts qui sont en cours de finition : axe cours Charlemagne jusqu'au square Galtier, avenue Stéphane Deschamps, 600 mètres nord-sud où on a une emprise fréquentable par les piétons et les vélos, avec un séparateur au milieu. Puis sud-nord ; pendant le temps où la passerelle sera attendue, les piétons et les vélos se maintiendront sur l'emprise actuelle qui est entre le séparateur autoroutier et la rambarde du pont côté sud. Nous avons déjà réalisé les 300 mètres suivants donc à nouveau 600 mètres d'autre part, de la culée nord du pont jusqu'au bout du parvis du musée des Confluences. Donc cela c'est vraiment quelque chose qui est acté.

Sur le réseau de rabattement sur la Saulaie, évidemment, il sera inscrit au plan d'action pour les modes actifs, le PAMA, que nous vous proposerons au mois de mars, qui inclura le plan marchable piétons et le plan vélo. Et, évidemment, nous avons bien retenu, cher collègue, que la réalisation de cet axe sur le pont de La Mulatière, qui est une grande première car jamais l'Etat n'avait vu une piste cyclable sur une autoroute -donc cela a pris un peu de temps administratif (c'est monté à Paris et redescendu plusieurs fois)-, ouvrait une nouvelle variante à la ViaRhôna, qui est prévue -vous le savez- le long du port Edouard Herriot et de Saint Fons et qui repasse en rive droite sur le pont de l'autoroute A7 pour éviter la zone PPRT qui est contournable et incontournable ; ensuite, cela revient sur la rive gauche, au droit des deux ponts de Vernaison et de Solaize. Il y aura donc cette variante où l'on va raccrocher, à travers La Mulatière, Oullins et Pierre-Bénite, ce pont de La Mulatière, à l'itinéraire qui débouchera du pont de l'A7 côté rive droite pour faire une variante à la ViaRhôna. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Quant à la fameuse passerelle du débouché de l'Yzeron, elle s'imposera à tous à l'avenir. Elle a été arbitrée, comme vous le savez, sur la PPI de manière temporisée. Nous avons demandé aux associations, notamment le collectif VALVE avec lequel nous travaillons très bien, qui a passé 3 000 heures si on consolide l'ensemble du temps passé par ce collectif sur le projet du pont de La Mulatière lui-même et je voudrais le valoriser parce que c'est un exemple d'experts citoyens qui travaillent de concert avec le Grand Lyon en toute intelligence,. Nous leur avons demandé quelle était leur priorité et ils nous ont dit : "C'est le pont de La Mulatière". Effectivement, les deux n'ayant pas pu être faits sur ce mandat, nous nous sommes rabattus sur la priorité, qui était en effet celle-là, cette passerelle en encorbellement.

Merci bien.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Chers collègues, comme vous le savez, j'avais attiré l'attention lors de notre dernier Conseil métropolitain sur l'importance qu'il y avait à ce qu'au niveau de la Région, soit signé le contrat métropolitain. C'est ce qui a été fait -malgré, on va dire, un calendrier un peu tumultueux- et je me félicite de ce que vous puissiez vous féliciter aujourd'hui de la réalisation de cet aménagement.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

---

**N° 2015-0685 - déplacements et voirie -** Rillieux la Pape - Création d'un giratoire - Médicréa - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0685. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier suivant concerne la création d'un giratoire sur la commune de Rillieux la Pape, plus particulièrement au niveau du Hameau de Vancia. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCEDET :** Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, Médicréa est un leader mondial des biotechnologies qui fabrique notamment des prothèses de colonne vertébrale. Il s'agit d'une société cotée au NASDAQ qui se situait sur la commune de Neyron dans l'Ain et dispose d'un site de production à La Rochelle qui sera relocalisé sur le site de Rillieux la Pape. Cette entreprise a également un important site aux Etats-Unis où elle réalise une grande partie de son chiffre d'affaires (près de 60 %).

Depuis dix ans, son PDG, monsieur Sournac, demandait à pouvoir s'installer sur le terrain qu'il possédait à Vancia afin d'y regrouper toutes ses activités. Depuis dix ans, ce dossier bloquait sur un point essentiel qui est la création de ce rond-point. Depuis dix ans, mes prédécesseurs, par leur inaction ou leur frilosité, on fait comprendre aux investisseurs que ce rond-point ne se ferait pas, qu'ils n'avaient qu'à le financer entièrement.

Médicréa avait donc identifié un terrain aux Etats-Unis et se préparait à quitter la France, comme le font tant d'entreprises. Cette société ne se plaignait pas des charges, des impôts ou de quoi que ce soit, elle ne comprenait pas pourquoi, alors qu'elle consentait à un investissement de plus de 15 M€, les collectivités locales, notamment l'ancien Conseil général, n'étaient pas capables de lui financer un rond-point.

Monsieur le Président, nous touchons ici au mal qui ronge notre pays : certains politiques ont peur de l'entreprise et certains n'aident pas l'entreprise car on leur dit que le privé n'est pas une priorité. Quand je constate les difficultés qu'il a fallu surmonter en dix ans pour convaincre de l'importance d'implanter un pourvoyeur d'emplois et de rentrées fiscales majeures sur le territoire de la Métropole et que je mesure l'engouement que ce projet rencontre dans la population, y compris chez les riverains, je ne peux que constater les syndromes de ce mal français.

Alors oui, aujourd'hui, nous nous réjouissons d'avoir pu maintenir et créer des emplois en France grâce à une dépense, somme toute minime au regard des futures rentrées fiscales et des emplois sur le secteur, mais que d'efforts déployés pour un simple rond-point !

Monsieur le Préfet m'indiquait récemment, en des termes un peu ironiques, "l'immense profondeur de la réflexion administrative" ; il signifiait par cette expression que le politique est là pour impulser des dossiers qui, parfois, nécessitent une exceptionnelle réactivité. C'est parce que nous avons peur que la nouvelle organisation de la Métropole ne permette plus ce genre d'opérations, à la fois urgentes et vitales, que nous vous avons récemment alerté sur le risque de la mise en place d'une organisation parfois trop technocratique à travers le pacte de cohérence métropolitain. Monsieur le Président, ne tombons donc pas dans les travers de l'ancien Conseil général !

Nous voterons évidemment avec enthousiasme ce rapport, en espérant que d'autres interventions de ce type soient toujours possibles à l'avenir car la Métropole doit pouvoir conserver sa spécificité, sa réactivité dans le développement économique.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Maire, je vous signale que c'est justement parce qu'il y a la Métropole que votre dossier aboutit aujourd'hui et donc la prise en charge de ces nécessités de développement économique qui sont au cœur des politiques que nous menons aujourd'hui.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

**N° 2015-0689 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Commission consultative économique des aérodromes de Lyon Bron et Lyon Saint-Exupéry - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0689. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport concerne la désignation de représentants à la commission consultative économique des aérodromes de Lyon Bron et de Lyon Saint-Exupéry, avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention du groupe UDI.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, la désignation de représentants de la Métropole de Lyon au sein de la commission consultative économique de l'aérodrome métropolitain de Bron et de l'aérodrome départemental de Saint-Exupéry n'appelle pas de remarque de notre part.

Cependant, nous souhaiterions avoir des précisions de votre part, monsieur le Président, concernant la privatisation de l'aéroport de Saint-Exupéry. En effet, le développement de cet aéroport est crucial pour l'attractivité et le développement économique de la Métropole de Lyon. Aussi, nous souhaitons que la privatisation de notre aéroport ne soit pas une opération purement financière de la part de l'Etat mais bien l'occasion de choisir un modèle de développement économique et industriel pour cet équipement qui joue un rôle important dans le rayonnement de notre Métropole et de son attractivité.

Par ailleurs, nous avons appris en commission que le Gouvernement avait demandé aux collectivités locales de contribuer au cahier des charges. Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer votre contribution, en tant que Métropole de Lyon, à la rédaction de ce cahier des charges ? Avez-vous, par ailleurs, connaissance du calendrier actualisé de cette privatisation ?

Le développement de l'aéroport est conditionné par des liaisons de transports en commun fiables et rapides avec Lyon mais aussi avec les autres villes de la région, et ce à des conditions tarifaires acceptables. Il y a là un enjeu d'aménagement du territoire de l'aire urbaine lyonnaise. Les élus du groupe UDI souhaitent que le cahier des charges en cours de finalisation intègre une participation financière de l'aéroport et des investisseurs de l'aéroport à l'amélioration de ces liaisons. Cette demande reprend nos propositions faites lors du Conseil de la Métropole du 11 mai 2015.

Au-delà du cahier des charges, les élus du groupe UDI estiment que les collectivités locales (Métropole de Lyon et Région Rhône-Alpes-Auvergne) ainsi que les représentants des milieux économiques doivent jouer un rôle déterminant dans le choix du futur propriétaire de notre aéroport. Pour ce faire, nous proposons qu'une commission mixte réunissant des élus métropolitains, régionaux ainsi que des représentants des milieux économiques auditionne l'ensemble des candidats à la reprise. Nous avons eu l'occasion de faire ces propositions à monsieur Emmanuel Macron dans un courrier adressé le 2 octobre 2015.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, chers collègues, par ce rapport, il nous est donné l'occasion d'évoquer le devenir de l'aéroport Saint-Exupéry qui est un élément essentiel de développement économique et d'aménagement du territoire. Nous ne reviendrons pas, monsieur le Président, sur votre précipitation à créer la Métropole pour répondre à des enjeux plus politiques que d'intérêt local et qui, de fait, ont étouffé tout débat sur la délimitation du territoire pertinent de notre institution avec nos collectivités partenaires.

Nous avons vu votre rattrapage en proposant d'intégrer le dossier de la plaine Saint-Exupéry dans le Pôle métropolitain. C'est effectivement une bonne chose, même si nous sommes encore circonspects sur votre implication réelle dans ce dossier. En effet, le rapport numéro 2015-0673 concernant la mise à disposition de personnel au profit du Pôle fixe comme priorité la communication et l'organisation d'événementiel ; c'est un peu court pour porter le développement d'un aéroport. Or, cet aéroport est un peu maltraité par notre collectivité. Que l'on pense à la gare ferroviaire connectée, aux capacités de développer des mètres carrés de bureaux, aux liaisons routières à développer, on ressent comme une volonté de limiter son développement pour ne pas faire d'ombre à d'autres projets sur la Métropole et particulièrement sur le centre urbain.

Aujourd'hui, c'est l'ouverture du capital qui porte à discussion. On a pu apprendre en commission développement économique, par la bouche du premier Vice-Président, que la Métropole serait consultée sur le cahier des charges. N'oublions pas qu'elle possède 5 % du capital. On en est heureux, surtout si vous aviez consenti à évoquer ce dossier avec les Conseillers métropolitains.

Cet aéroport a ses propres caractéristiques. Avec 8 500 000 passagers, il est loin derrière Genève et Nice. Il est dépendant à 40 % du trafic d'Air France et, au regard des annonces actuelles de la compagnie, ce n'est pas de là que l'on doit attendre le développement du trafic. Aussi, les vols low cost poursuivent leur augmentation : de 27 % en 2014, ils passeront à 30 % d'ici 2019. Pour poursuivre son développement, la Société des aéroports de Lyon a engagé un plan d'investissement de 350 M€ qui s'étale jusqu'en 2019. Autant dire que la vente du capital par l'Etat majoritaire est un changement majeur tant il peut emporter des évolutions de gouvernance et de priorités de développement.

Sans évoquer les possibles repreneurs avant l'annonce d'une liste officielle, nous tenons toutefois à présenter des éléments qui doivent servir de réflexion au positionnement de la Métropole sur ce dossier.

D'abord, la vente ne peut pas se baser sur le seul critère financier. Si l'Etat recherche, à l'évidence, un gain par la vente de ses parts, le choix doit surtout répondre à une vision de développement de l'infrastructure dans son environnement territorial. Développer le trafic est une attente de chacun mais celui-ci doit se faire conformément à la vision du développement économique que nous souhaitons localement et dans une perspective d'ouverture internationale de notre Métropole. Pour cela, l'adossement à un autre équipement qui partagerait déjà une vision internationale doit être étudié.

Ensuite, l'aéroport doit rester un outil d'accompagnement des orientations politiques locales. Il s'agit notamment du tourisme et de la capacité à maintenir les voyageurs sur le territoire alors que le trafic est composé à 63 % de voyages de loisirs, un exemple de réussite, et le développement de la porte d'entrée pour les Alpes et les stations de sports d'hiver.

Enfin, le travail de rationalisation des services de l'aéroport comme la gestion des bagages ou le passage des flux doit être poursuivi. Celui-ci amène des gains de productivité qui permettent de faire baisser les charges des utilisateurs et donc de rendre plus compétitif notre aéroport. Cela implique donc que le futur repreneur s'engage à réinvestir une partie de ses recettes dans l'équipement.

Nous avons évoqué l'aéroport nous-mêmes puisque vous ne nous proposez pas d'échanger sur ce sujet. Mais nous pourrions aussi évoquer d'autres grands équipements sur lesquels vous laissez les Conseillers métropolitains sans information.

Parlons de l'Anneau des sciences, puisque la délibération numéro 2015-0667 nous donne une information bien cachée dans le texte : aux détours d'un paragraphe, on apprend -je cite- : "Les études de l'Anneau des sciences sont également reportées suite à la non-obtention de la subvention européenne de 0,9 M€." On apprend donc à la fois que la Métropole n'est pas capable d'aller chercher des subventions européennes alors que 276 dossiers ont été retenus -et cela malgré le budget important que vous nous demandez pour le service relations internationales dans le rapport numéro 2015-0674- et aussi qu'en l'absence de cette recette, vous décidez de ne plus poursuivre les études sur l'Anneau des sciences. C'est étrange cette impression de déjà vu car nous vous avons interrogé à ce sujet le 23 février 2015, lors du vote de l'autorisation du dépôt de la demande de subvention et vous n'aviez pas souhaité nous répondre pour le choix qui serait le vôtre en cas de non-obtention de la subvention. Mais cela c'était avant le vote de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Que pouvez-vous donc nous dire sur l'avancement de ce dossier ? Quelle est votre position aujourd'hui vis-à-vis de ces Communes qui attendent un engagement de votre part sur la réalisation de ce projet ?

Et, plus largement, monsieur le Président, notre groupe vous a proposé plusieurs fois, pour éviter ces découvertes pas assumées dans les dossiers des Conseils, que l'on puisse organiser des commissions générales, conformément à l'article 34 du règlement intérieur, afin d'échanger sur ces grands dossiers et permettre à chacun, dans un esprit constructif, de faire part des enjeux et des besoins prioritaires pour le territoire. Nous sommes toujours en attente et nous ne pouvons malheureusement que regretter votre absence de réponse pour l'instant.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Quelques mots puisque c'est le dossier sur l'aéroport Saint-Exupéry. Nous avons travaillé, depuis maintenant quelques mois, avec l'ensemble des services pour définir ce que serait la position de la Métropole de Lyon que nous essayons de partager avec l'ensemble des autres partenaires, que ce soit le Conseil régional, le Conseil départemental ou la Chambre de commerce et d'industrie.

Nous avons mis en avant les priorités suivantes :

- d'abord, faire en sorte que la privatisation de cet aéroport permette d'augmenter les droits de trafic. Pour nous, c'est tout à fait fondamental. Nous avons -nous le savons- un aéroport voisin, celui de Genève, qui d'ailleurs vient démarcher le territoire de Lyon de manière à emmener un certain nombre de passagers vers les compagnies qui sont sur l'aéroport de Genève. Donc la priorité pour nous, dans ce qui sera examiné par les actionnaires locaux, c'est effectivement de pouvoir développer cet aéroport. Cela demande que les candidatures qui se feront jour mettent en avant un investissement extrêmement fort de manière à pouvoir tendre vers les 20 millions de passagers d'ici 2035 et nous le mentionnons dans une lettre que nous avons fait circuler et que nous avons envoyée à monsieur Emmanuel Macron. Nous avons d'ailleurs travaillé avec l'aéroport de Nice puisque, aujourd'hui, il va y avoir la privatisation de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et de celui de Nice. Nous avons donc précisé que, pour nous, le plan d'investissement qui serait porté par celles et ceux qui seraient candidats serait déterminant ;

- la deuxième priorité pour nous, c'est que les futurs délégués puissent s'inscrire en cohérence avec la stratégie de l'aménagement économique de l'aire métropolitaine de Lyon. Nous ne souhaitons pas forcément que, demain, Lyon Saint-Exupéry puisse avoir le même destin qu'a connu Roissy, c'est-à-dire un développement autour de l'aéroport mais, du coup, apportant un certain nombre de nuisances et un certain nombre de contraintes, éventuellement pénalisant d'autres territoires. Je pense, par exemple, que ce que nous sommes en train de développer du côté de Décines Charpieu et Rillieux la Pape ou dans les autres territoires de l'agglomération -et vous évoquiez le développement économique tout à l'heure, monsieur le Maire de Rillieux la Pape, de votre ville-, si demain il y avait une concurrence qui soit extrêmement forte pour des programmes immobiliers tertiaires qui ne soient pas spécialisés sur des programmations internationales mais qui soient des programmations tertiaires et banales, évidemment que ce serait une concurrence pour tous les territoires de notre agglomération ;

- le troisième point que nous avons souligné c'est l'aspect intermodalité de ce territoire, en soulignant que, déjà, nous avons le TGV, que nous avons le tramway rapide mais que nous devons développer à l'avenir cette intermodalité de manière à pouvoir engager autour de Saint-Exupéry l'ensemble de nos territoires. Vous savez que, dans le même appel, sera aussi examiné l'avenir du site de Lyon Bron et, là encore, nous avons indiqué ce que nous souhaitons avec, en particulier, le fait que ce soit un développement de l'aviation d'affaires mais que l'on ne développe pas sur les terrains qui peuvent appartenir à l'aéroport de Lyon Bron un certain nombre de polarités commerciales qui viendraient faire concurrence à nos propres polarités commerciales.

Voilà le sens de ce que nous souhaitons aujourd'hui.

Je pense que le Ministère de l'économie et des finances attend aujourd'hui la position des différents actionnaires locaux. Est-ce qu'ils vont être candidats ou pas ? Dès que le Ministère de l'économie et des finances saura s'il y a volonté de s'engager -ce qu'aujourd'hui je ne vois pas, pour ce qui concerne en particulier les collectivités locales-, il y aura publication de l'appel de privatisation et consultation de l'ensemble des actionnaires locaux. Je pense que nos collectivités auront à jouer un rôle tout à fait essentiel.

Merci beaucoup.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Métropole dispose donc d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission consultative économique des aéroports de Lyon Bron et Lyon Saint-Exupéry. Je vous propose les candidatures suivantes :

*Titulaire :*

- M. David KIMELFELD,

*Suppléant :*

- Mme Annie GUILLEMOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2015-0690 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Conseil d'administration de l'association MEDIALYS - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0690. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, c'est aussi la désignation de représentants du Conseil au Conseil d'administration de l'association MEDIALYS. Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Suite à la révision des statuts de l'association MEDIALYS, la Métropole dispose de 4 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration. Par délibération numéro 2015-0039 du 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a d'ores et déjà désigné 2 représentants titulaires : MM. Yves JEANDIN et Martial PASSI.

Pour les deux représentants titulaires supplémentaires, je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Christophe QUINIOU,
- Mme Brigitte JANNOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant voix ces deux candidatures.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Front national s'étant abstenus et MM. Martial PASSI et Yves JEANDIN, délégués de la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de MEDIALYS et M. Christophe GIRARD n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier *(article 26 du règlement intérieur du Conseil)*.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2015-0695 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Métropole de Lyon - Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0695. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, c'est tout simplement pour nous demander de signer une convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour nous permettre d'élaborer le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Métropole de Lyon. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Un temps de parole pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Ce schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Métropole nous parle beaucoup de techniques d'innovation, de réseaux, de compétitivité. Comme beaucoup d'autres documents, il nous dit à quel point l'informatique permet de l'intelligence. L'anglais, d'ailleurs, est plus pragmatique, il fait la différence entre le "smart", élégant ou malin et "l'understanding", nettement moins marketing, certes. Sommes-nous d'ailleurs bien sûrs de "comprendre" cette intelligence numérique qui serait la réponse à tout ?

Ce schéma propose une approche globale qui dresse l'ensemble des problématiques urbaines : énergie, mobilité, services innovants, développement économique, environnement, urbanisme, etc., avec des habitants au cœur de la stratégie des projets collaboratifs impliquant les différents acteurs du patrimoine. Il s'agit de moderniser l'administration, simplifier l'action publique, promouvoir la solidarité territoriale, développer l'intelligence collective, associer l'utilisateur au développement des services, améliorer l'action publique... Fichtre mais c'est un véritable projet de société ! Monsieur le Président, le numérique serait-il le chemin du socialisme ?

Excusez-moi de vous donner quelques chiffres qui nous feront redescendre sur terre ! Lors d'une présentation récente, le directeur de Pôle emploi en donnait quelques-uns, instructifs pour l'agence de Vénissieux : sur 8 500 demandeurs inscrits, 2 800, soit 33 %, ne peuvent pas donner une adresse mail à Pôle emploi. Pourtant,

vous savez que, dans quelques mois, toutes les démarches des demandeurs devront se faire sur le web ! Les services de Pôle emploi font donc tout pour pousser les demandeurs à passer à cette "intelligence numérique" qui fait rêver certains. Mais, sur les deux tiers des demandeurs qui ont une adresse mail, seule la moitié accepte de dématérialiser la réception de documents. Résumons-nous : un tiers n'a pas accès à une démarche numérique, un tiers a accès mais n'a pas la pratique et un tiers seulement est prêt au numérique. Ces chiffres interrogent quand on sait que le Gouvernement a décidé que ceux qui ne sont pas passés au numérique pour les déclarations d'impôts vont être pénalisés par un supplément d'impôts.

Ce schéma directeur devrait donc faire de la fracture numérique et des outils pour la combattre un de ses axes essentiels, en étant peut-être un peu plus modeste sur ses promesses. Permettez-moi de conclure pour situer cet enjeu dans une perspective historique. Le directeur du développement monde de Google, monsieur Ray Kurzweil, dans une de ses déclarations enfiévrées sur les promesses du numérique, a décrit le monde de demain dans l'opposition entre ceux qui accepteront d'être augmentés par le numérique -vous savez, une puce dans le cerveau et une prise USB dans le crâne- et ceux qui refuseront ou résisteront, qu'il appelle les "chimpanzés du futur". Je lui conseille de revoir *La Planète des singes* et de se méfier de la résistance des chimpanzés !

Mais, pour revenir à cette délibération, nous demandons une révision de ce schéma directeur pour prendre en compte largement les enjeux de l'accès, de l'usage, bref, de la citoyenneté numérique mais aussi, d'ailleurs, de la transparence et de la démocratie, même si cela paraît moins "smart". En l'attente, notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pour reprendre une phrase d'une autre époque, certains pensaient, vous savez, que les Soviétiques plus l'électricité..., peut-être qu'aujourd'hui, on pourrait s'interroger sur l'informatique.

Ce que l'on sait en tous cas c'est qu'aujourd'hui, notre pays, par rapport à un certain nombre d'autres pays, a pris un retard considérable et je n'en veux pour preuve que les dossiers que nous avons votés dernièrement. Lorsqu'on regarde l'utilisation du très haut débit dans notre agglomération, on s'aperçoit qu'il était temps que nous allions de l'avant parce que nous allions prendre du retard. Donc il n'y a pas de contradiction entre, d'une part, ce que nous portons dans ce schéma et, d'autre part, ce que vous dites sur la fracture numérique. Dans un des dossiers que nous allons voter tout à l'heure, on verra, par exemple, le numérique appliqué aux collèges et on verra bien que l'on prend en compte à la fois les usages économiques mais en même temps les usages personnels du numérique.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain et Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2015-0696 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Mise en oeuvre de l'investissement territorial intégré (ITI) en matière de politique de la ville pour la période 2015-2020 - Convention entre la Métropole de Lyon et la Région Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Galliano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0696. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur** : La délibération que je vous propose concerne la Métropole de Lyon et le Conseil régional pour la mise en oeuvre de l'investissement territorial intégré en matière de politique de la ville pour la période 2015-2020.

Vous savez que, dans le cadre des programmes européens jusqu'en 2020, la Région est responsable des crédits FEDER. L'enveloppe qu'elle a eue est de 364 M€. A l'intérieur de cette enveloppe, la Région a décidé de cibler 39 M€ en faveur des quartiers prioritaires et à lancer des appels à candidatures. La Métropole a bien évidemment répondu et a été sélectionnée. Elle a obtenu un crédit de 8 M€ pour les années 2015-2020. Ce dispositif investissement territorial intégré, que l'on appelle "ITI", porte sur les trois thématiques essentielles : le développement des TIC, la compétitivité des PME et la transition énergétique. Et la Métropole dans ce cas, bien sûr, doit sélectionner les opérations de son territoire afférent à ces trois thématiques.

Donc la délibération que l'on vous propose et que la commission a acceptée est d'approuver le statut d'organisme intermédiaire auprès du Conseil régional et d'approuver la convention avec le Conseil régional pour la mise en oeuvre de ces crédits.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien. Donc plus de temps de parole. Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

---

**N° 2015-0697 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Neuville sur Saône - Givors - Lyon 9° - Projets de création de 3 nouveaux pôles entrepreneuriaux - Fonciers et études - Individualisations partielles d'autorisations de programme - Demandes de subventions - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0697. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération pour la création de trois nouveaux pôles entrepreneuriaux sur notre Métropole à Givors, Neuville sur Saône et Lyon 9°, ce qui nous permettra d'avoir, sur l'ensemble de notre territoire, une offre immobilière et d'accompagnement des entreprises et des créateurs et créatrices d'entreprises sur l'ensemble de la Métropole avec un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai une intervention pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller SANNINO** : Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis 2001, le Grand Lyon conduit une politique de soutien à la création d'entreprises grâce au dispositif LVE : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat. En 2014, plus de 15 500 entreprises nouvelles se sont créées sur la Métropole de Lyon (contre 6 000 en 2002), représentant environ 22 000 emplois nouveaux pour le territoire. Aujourd'hui, en 2015, afin d'amplifier cette dynamique et augmenter le taux de pérennité de ces entreprises, la Métropole de Lyon renouvelle sa stratégie en s'appuyant sur un conseil d'orientation composé d'entrepreneurs.

Le concept de pôle entrepreneurial est au cœur du volet proximité de la nouvelle stratégie d'entrepreneuriat. Le pôle entrepreneurial est une nouvelle forme plus moderne des pépinières d'entreprises. Il est destiné aux créateurs et aux jeunes entreprises visant à coupler parcours résidentiel et chaîne d'accompagnement à l'échelle du bassin de vie. Ce modèle offre une dimension immobilière avec des capacités d'accueil adaptées et durables tout au long du développement de l'entreprise et une dimension d'accompagnement et de coaching des entrepreneurs.

A ce jour, la Métropole soutient déjà quatre pépinières d'entreprises généralistes mais il convenait d'augmenter l'offre et, surtout, de mieux mailler le territoire métropolitain. Les premiers engagements de la PPI sont consacrés à la création de trois nouveaux pôles entrepreneuriaux. Leur implantation répond à une volonté de développement multipolaire avec un axe de proximité à la fois territorialisé et généraliste.

Les pépinières existantes se situent surtout à l'est de la Métropole. Voilà pourquoi les trois nouveaux pôles permettront de mieux couvrir l'ensemble du territoire : au nord, à Neuville sur Saône, à l'ouest, à La Duchère et au sud, à Givors. Ces pôles seront constitués d'un bâtiment dédié aux créateurs (bureaux, ateliers, espaces de coworking, services communs et accompagnement) et d'un bâtiment "post-pépinière". L'environnement porteur qui est créé favorisera l'émulation.

Après études des différents montages immobiliers, d'un point de vue juridique et financier, le modèle suivant a été retenu :

- la Métropole, dans le cadre de sa compétence développement économique, est maître d'ouvrage des trois projets de bâtiments dédiés aux créateurs ;
- les bâtiments "post-pépinière" feront l'objet d'un investissement immobilier privé.

Au total, ce sont 6 500 mètres carrés d'ateliers et de bureaux qui seront ainsi dédiés à l'accueil et l'accompagnement des créateurs d'entreprises, permettant d'accueillir plus de 100 nouvelles entreprises et la création de plus de 150 nouveaux emplois chaque année. En complément, ces trois pôles entrepreneuriaux comprendront chacun un village d'entreprises privé pouvant accueillir les entreprises plus matures.

Le budget alloué par la Métropole de Lyon est estimé à 15 M€ avec 8 M€ de recettes.

La livraison des bâtiments est prévue entre 2018 et 2019, selon la spécificité des projets.

C'est avec une volonté politique déterminée et affichée que ces investissements métropolitains favoriseront la création et pérenniseront l'implantation des jeunes entreprises. Le modèle est consolidé et les coûts seront maîtrisés pour la collectivité.

Générer un levier sur l'investissement privé tout en n'hésitant pas à s'adresser à tous les publics, y compris l'insertion et la politique de la ville, s'inscrit dans le cercle vertueux d'une politique économique à la fois proche des chefs d'entreprises et créatrice d'emplois.

Le groupe Socialistes votera la création de ces trois pôles entrepreneuriaux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Bien. Donc je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2015-0704 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Programmation des opérations relatives à la subvention globale du Fonds social européen (FSE) de la Métropole de Lyon - Exercice 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0704. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Monsieur le Président, dans le cadre de cette délibération, nous évoquons la programmation des crédits du Fonds social européen qui sont destinés à soutenir les politiques de l'emploi et de l'inclusion. La Métropole a repris sur son territoire, au 1<sup>er</sup> janvier, les compétences de chef de file de l'insertion et d'organisme intermédiaire.

Pour cette première année d'exercice, nous vous demandons de bien vouloir approuver la programmation ainsi que la redistribution des subventions dans le cadre de cette enveloppe à hauteur de 326 000 €. Cette programmation est, pour partie, soutenue par trois partenaires dans le cadre d'appels à projets ainsi que d'opérations internes à la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. J'ai une intervention du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président et chers collègues, je ne vais pas intervenir sur le fond de la délibération mais elle précise que cette année est une année de transition, au cours de laquelle la Métropole engage une démarche de concertation en vue de l'élaboration de son programme métropolitain d'insertion et d'emploi et une étude destinée à définir une meilleure modalité de gestion des crédits du Fonds social européen (FSE) sur son territoire.

Sur ce dernier point, la question est autant celle des modalités de gestion des crédits que celle de leur mobilisation. Il nous arrive d'évoquer le non-recours des bénéficiaires aux aides qui leur sont destinées. En l'espèce, nous devons évoquer la réalité du non-recours des collectivités aux possibilités financières qui sont accessibles, en particulier sur les lignes des fonds structurels européens.

Nous souhaitons, pour notre part, que la Métropole étudie plus précisément les ouvertures offertes par les orientations des programmes opérationnels, nationaux et régionaux, en particulier au titre de l'objectif thématique 9 : promotion de l'inclusion sociale et lutte contre la pauvreté, dont nous avons déjà souligné à deux reprises la sous-utilisation. La Métropole pourrait être, là aussi, chef de file et source de mobilisation et d'innovation.

Par ailleurs, cette délibération nous donne l'occasion d'aborder plus largement la question de la relation avec les acteurs associatifs dans tous les domaines de l'insertion sociale. Dans le cadre de cette programmation, ils sont mobilisés à partir d'un appel à projets, c'est-à-dire comme prestataires pour une action définie par la collectivité.

Les associations sont souvent amenées à anticiper, éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, inspirant à l'Etat et aux collectivités territoriales de nouvelles formes d'intervention, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité dans les territoires. Ce constat est celui qui est exposé dans la circulaire du 29 septembre dernier signée par le Premier Ministre, monsieur Manuel Valls. Il poursuit en disant que, souvent, dans un souci de sécurité juridique, les autorités publiques ont fait le choix du recours au contrat de commande publique, plaçant ainsi les associations dans un rôle de prestataire de service et non plus de partenaire.

Nous avons plus que jamais besoin de la créativité associative pour développer des politiques innovantes et adapter aux problématiques en permanente évolution. La circulaire du Premier Ministre, en précisant les contours des règles de subventionnement, en particulier au regard des contraintes des règles européennes, nous ouvre des perspectives de réajustement et de modernisation dans le rapport avec les acteurs associatifs présents sur le terrain. Nous aurions tort de les négliger, en particulier pour l'appréhension des domaines les plus sensibles pour lesquels nous ne manquons pas d'exemples contemporains ; nous l'avons vu encore ces dernières semaines.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Parti radical de gauche (PRG).

**Mme la Conseillère PIANTONI** : Monsieur le Président et chers collègues, l'Union européenne n'est pas seulement une institution technocratique éloignée des préoccupations populaires, elle permet de dégager des crédits tournés en grande majorité vers l'emploi à travers le Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) ou grâce au FSE qui est l'objet de cette délibération.

Le Fonds social européen cible plusieurs actes prioritaires autour de son programme opérationnel national, à savoir l'accompagnement vers l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion. Ces axes, qui permettront d'allouer en Rhône-Alpes près de 177 M€ sur la période 2014-2020, reflètent parfaitement les nouvelles compétences qu'a acquises la Métropole de Lyon et qui

sont légalement au nouveau programme métropolitain d'insertion et d'emploi actuellement en cours d'élaboration. L'insertion et l'emploi sont plus qu'intimement liés et nous nous félicitons, au sein du groupe Parti radical de gauche (PRG), que la Métropole de Lyon réunisse ces compétences.

Les opérations qui sont soumises au vote du Conseil ont pour objet de permettre au public précaire un retour vers l'emploi durable. Les clauses d'insertion, par exemple, permettent aux marchés publics de devenir un outil d'insertion à destination de personnes éloignées de l'emploi mais elles devraient aussi permettre de générer et de diversifier les activités. Ainsi, nous souscrivons pleinement à cet objectif d'élargir le spectre actuel qui restreint les emplois qui découlent des clauses d'insertion. La Métropole de Lyon a un rôle à jouer dans le développement de nouvelles activités qui permettrait d'inclure de nouveaux publics et, de fait, de nouveaux profils.

Le financement de postes de médiateurs promeut, quant à lui, un retour durable vers l'emploi des bénéficiaires : 54 % de sorties positives, ce qui est conséquent et que nous devons féliciter. Il permet également à ces médiateurs d'effectuer une mission reconnue par tous, à destination des publics cibles et des quartiers prioritaires, constamment tournée vers l'inclusion sociale et le vivre ensemble. Ces projets sont non seulement nécessaires mais aussi indispensables à notre territoire qui voit une part de sa population durablement affectée par la précarité. Les récentes baisses successives des dotations nous obligent d'autant plus à apprécier ces subventions, au regard notamment du taux de l'enveloppe accordée, allant de 20 à 100 % du coût total prévisionnel.

S'agissant du futur programme métropolitain d'insertion et d'emploi, dont la concertation s'achèvera prochainement, notre groupe appelle de ses vœux que celui-ci entraîne une meilleure visibilité des réponses apportées aux usagers, une meilleure lisibilité des dispositifs d'insertion aujourd'hui très complexes. Si cette complexité ne peut être résorbée dans les faits, la question de l'insertion étant un sujet vaste et les accompagnements ciblés en fonction des publics, la question du recours et de l'accès aux droits nous semble essentielle et ne devrait plus être un frein pour les bénéficiaires.

Nous espérons, de ce fait, que les nouvelles compétences acquises par notre Métropole et de facto le futur programme métropolitain d'insertion et d'emploi permettront d'accéder à cette nécessité de lisibilité et de simplification.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA** : Monsieur le Président, chers collègues, le premier paragraphe de la délibération nous rappelle que la Métropole est devenue chef de file de l'insertion et qu'à ce titre, elle a désormais le rôle d'organisme pouvant gérer des fonds européens. Nous nous apprêtons à voter aujourd'hui l'affectation d'une partie de ces fonds.

Si l'année 2015 est bien -comme vous le rappelez- une année de transition destinée à mettre en œuvre une concertation sur l'insertion, il serait néanmoins important que les élus puissent avoir une lisibilité plus globale sur l'enveloppe FSE, notamment dans les années à venir. En effet, la Métropole va prendre la gestion de la totalité de l'enveloppe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Nous avons donc une année pour être associés à ce chantier.

Nous souhaitons vivement que les travaux examinés en commission permettent aux élus de comprendre ce qui, à ce jour, reste encore trop une affaire de techniciens, pour ne pas dire de technocrates. Rendre lisibles, pour les élus, les arcanes de l'insertion et l'affectation des financements m'apparaît comme une priorité, et pas seulement pour les élus d'ailleurs ; nous entendons tous régulièrement, dans nos villes, des chefs d'entreprises manifester de l'intérêt pour des démarches conjointes mais avouer être rebutés par la complexité des dispositifs. Or, nous le savons tous, le rapprochement voulu par tous les acteurs publics entre développement économique et insertion nécessite une collaboration étroite entre l'échelle communale et l'échelle locale. Raison de plus pour jouer en toute transparence !

Nous n'ignorons pas, en effet, que la partie la plus importante de cette enveloppe FSE, soit près de 5 M€, est aujourd'hui confiée aux territoires par l'intermédiaire des associations porteuses des PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi). Les élus locaux siégeant dans ces associations sont garants de leur bonne utilisation, au plus près des besoins des populations en grande difficulté. Il est très important que nous puissions nous appuyer sur leur expérience pour aborder l'année 2017. A cet égard, je souhaite très vivement que le rendu de la concertation sur le programme métropolitain insertion et emploi du 26 novembre prochain nous apporte des éléments positifs en ce domaine.

En ce qui concerne plus précisément la délibération qui nous est soumise, vous proposez de soutenir trois actions portées par trois organisations.

Les missions relatives aux clauses d'insertion sont désormais connues et ont fait leur preuve. Les PLIE -ce sont encore eux d'ailleurs- ont su développer cette mesure-phare, axe majeur du lien économie-emploi-insertion. De la même façon, les missions permettant de développer la mobilité des demandeurs d'emploi fragilisés sont d'une efficacité incontestable.

En revanche, l'action concernant les PIMMS apparaît comme une nouveauté. A ma connaissance, cette action n'était pas jusqu'à ce jour financée par les fonds européens. Nous espérons vivement que nous ne sommes pas, dans ce cadre, sur un transfert de financement du droit commun vers les fonds européens.

En conclusion, si nous voterons favorablement une délibération qui concerne des actions engagées depuis le début de l'année, nous tenions à rappeler qu'en ces périodes de grandes restrictions budgétaires, il est nécessaire de mettre entre les mains des élus tous les moyens leur permettant de donner leur position quant aux arbitrages financiers. En ce sens, nous appelons de nos vœux une évaluation réellement partagée des outils et dispositifs mobilisés en direction de l'insertion.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller RABEHI** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération ainsi que les deux précédentes, les numéros 2015-0702 et 2015-0703, nous interpellent sur le futur mode de gestion des fonds européens pour les politiques de l'emploi, de l'insertion et de la formation et sur la nouvelle organisation qui se dessine pour le portage de ces politiques.

L'Etat -nous le savons tous- reste gestionnaire unique des fonds européens et il incite à la réduction du nombre d'organismes intermédiaires gestionnaires du FSE. Pour cette année 2015 dite "de transition", la Métropole a eu pour rôle de récupérer les crédits FSE et de les redistribuer aux PLIE. Ce n'est pas sans une première réduction des enveloppes pour certains territoires : pour Uni-Est, PLIE du territoire au sein duquel la Commune de Décines Charpieu est administrateur, c'est près de 10 % de baisse de l'enveloppe globale que nous avons dû subir.

Dans un récent courrier adressé aux PLIE, monsieur le Président, vous leur avez notifié votre souhait de voir la Métropole de Lyon assurer seule la gestion du FSE pour l'ensemble du territoire qu'elle représente, et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le souci d'une perspective de couverture territoriale harmonisée. Cela n'est pas sans inquiéter les Villes membres des PLIE qui s'interrogent sur l'utilisation des fonds pour 59 Communes, contre 18 aujourd'hui bénéficiant du FSE. Cela aura mécaniquement pour conséquence une baisse des moyens qu'elles investissent dans le champ de l'emploi et de l'insertion, depuis parfois plus de vingt ans. Mais peut-être la Métropole envisage-t-elle, en complément des fonds européens, des moyens supplémentaires afin de conduire une politique d'insertion plus ambitieuse.

Il est important de rappeler que les PLIE ont été créés par les Villes pour disposer d'entités opérationnelles dont le but est de prendre en compte les spécificités territoriales, particulièrement dans les quartiers prioritaires qui concentrent une grande partie de la pauvreté. Ils interviennent surtout auprès d'un grand nombre de publics fragilisés qui ne bénéficient pas du RSA alors que la Métropole a hérité du Conseil général le suivi des bénéficiaires du RSA. Donc n'opposons pas les PLIE et les Communes qui les composent avec la Métropole ; leurs interventions respectives garantissent la prise en compte de tous les demandeurs d'emplois en complémentarité avec Pôle emploi.

Le contexte économique actuel de baisse des fonds publics incite à rechercher l'efficacité de nos organisations. Elles doivent cependant garantir le maintien d'interventions de proximité auprès des publics suivis par les PLIE et donc d'une politique coordonnée afin de tenir compte des diversités des territoires et des compétences communales engagées sur le champ de l'emploi et de l'insertion, depuis plus de vingt ans comme je l'ai dit.

Vous l'aurez compris, monsieur le Président, notre inquiétude porte moins sur le guichet unique que sur l'enjeu de la proximité et de l'ancrage territorial qui se fait grâce aux animations des plans d'actions locaux. Sur la pérennisation de ces plans d'actions, sur la gouvernance locale pour la mise en œuvre des actions, sur les moyens que la Métropole va consacrer pour garantir ses ambitions de chef de file de l'insertion sur son territoire, nous avons besoin, monsieur le Président, de connaître rapidement la stratégie que vous envisagez de mettre en œuvre.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Madame Bouzerda, voulez-vous rajouter quelques mots ?

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Alors, justement, quand on parle de stratégie, cette stratégie se décline depuis le début de l'année puisque la grande concertation qui a été faite associe l'ensemble des acteurs, 250 jusqu'à présent. L'objectif, pour qu'on ne nous reproche pas de créer ex nihilo un programme métropolitain d'insertion et d'emploi, a été justement d'associer l'ensemble des acteurs et notamment les PLIE, les Communes, les acteurs institutionnels mais également les structures associatives, les entreprises, puisque c'est ce qui nous permet aujourd'hui de procéder à la rédaction du plan qui vous sera soumis dans le cadre d'un prochain Conseil métropolitain et qui constituera la politique déclinée à l'échelle de la Métropole.

Alors, j'entends vos remarques et vos craintes au sujet des PLIE. Nous en avons déjà discuté lorsque nous étions à la Région la semaine dernière. Nous en avons également discuté en commission développement économique, numérique, insertion et emploi et je ne ramène pas les PLIE uniquement à la gestion des fonds sociaux européens. Les PLIE font beaucoup plus que la gestion des fonds sociaux européens.

Comme vous le savez, l'Etat, sous la demande de l'Europe, a décidé que, dans le cadre de la Région, nous aurions un organisme intermédiaire et pas une multiplicité d'acteurs. Cela participe aussi à la démarche de visibilité et d'avoir un interlocuteur unique.

Vous parliez d'une politique cohérente déclinée sur l'insertion. C'est l'objectif également. Nous sommes sur la gestion des fonds, donc par la Métropole. Il ne s'agit pas de la programmation qui continuera à être faite avec l'ensemble des acteurs et également avec les PLIE. Vous aurez remarqué que, dans le cadre de ce dossier, les PLIE bénéficient, dans le cadre de la programmation, d'une partie de ces fonds également.

Je rappelle également qu'à l'échelle de la Métropole, l'objectif était aussi d'avoir un territoire cohérent. Aujourd'hui, la politique d'insertion qui sera menée concernera l'ensemble des Communes alors que les PLIE ne couvrent qu'une partie du territoire, avec une mobilisation forte des Communes qui vont, au-delà de la simple mobilisation des fonds, permettre de lever également des fonds européens sous la pression de l'Etat puisque la Métropole ne s'est pas auto-proclamée organisme intermédiaire mais a accepté ses responsabilités de chef de file de l'insertion.

Aujourd'hui, l'objectif est d'amener la rédaction et la construction d'un programme, à l'issue d'une concertation de plusieurs mois qui vous a permis à tous d'être associés dans cette construction et qui va faire qu'aujourd'hui, la politique va être déclinée de manière cohérente sur l'ensemble du territoire et dans le cadre d'appels à projets innovants parce qu'aujourd'hui, la Métropole veut aussi innover dans le cadre d'appels à projets dans le cadre de conventionnements.

Donc moi je rejoins l'objectif de toute cette démarche, plus de lisibilité, plus d'évaluation, des parcours plus clairs et, très simplement, il s'agit des thématiques d'ateliers qui ont guidé l'ensemble de cette concertation. Donc, aujourd'hui, vos craintes ne sont pas confirmées ; au contraire, la démarche de la Métropole est justement de pouvoir avoir une politique intégrée cohérente, toujours en partenariat avec les PLIE qui sont des acteurs essentiels, avec lesquels on porte énormément d'actions, les clauses d'insertion, les plates-formes de mobilité et l'ensemble des politiques qu'on décline systématiquement.

2016 est une année de transition parce que récupérer la gestion des fonds européens est une lourde tâche pour la Métropole ; elle doit être faite correctement et de manière accompagnée, elle doit être faite de manière partenariale et c'est que nous faisons puisque les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ont toujours été associés dans le cadre de cette démarche, dès l'annonce de l'arbitrage en septembre.

Voilà, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier.

Adopté, le groupe Front national s'étant abstenue et Mme Claire LE FRANC n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

---

**N° 2015-0706 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association Union régionale des sociétés coopératives de production (URSCOP) pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**N° 2015-0707 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Economie sociale et solidaire - Attribution d'une subvention à l'association Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA) pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0706 et 2015-0707. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Chers collègues, un avis favorable de la commission pour l'attribution de deux subventions : une à l'Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production (URSCOP) et une deuxième à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes (CRESS RA).

**M. LE PRESIDENT** : Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, nous votons ce jour deux subventions en direction des deux têtes de réseau œuvrant pour l'économie sociale et solidaire : l'Union régionale des coopératives ouvrières de production et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Rhône-Alpes. Elles représentent, sur la Métropole, plus de 10 % de l'emploi, soit près de 63 000 salariés et, sur la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes, 30 000 entreprises et 300 000 salariés. Ce n'est pas anodin.

Notre groupe est très attaché au développement de cette politique portée par notre collègue et amie, madame Dounia Besson, Vice-Présidente lors du mandat précédent et aujourd'hui Adjointe à la Ville de Lyon sur le sujet. Nous apprécions de voir ce secteur aujourd'hui à la Métropole sous la responsabilité de monsieur David Kimelfeld au titre du développement économique car l'économie sociale et solidaire (ESS) est une branche à part entière de l'économie plurielle. Nous nous félicitons aussi de lire, dans les deux rapports, la volonté de notre Métropole de construire une stratégie de développement et de soutien à l'ESS, en accord avec la grande loi de juillet 2014.

Les failles du modèle économique dominant sont visibles de tous et sont vécues douloureusement par beaucoup trop de nos concitoyens et par notre planète Terre, pillée et fragilisée. Face à ces défis urgents, l'ESS s'appuie de façon originale sur des valeurs d'égalité, de meilleur partage, de respect de la Terre et des êtres humains, d'inclusion. Elle se positionne sur tous les territoires et pas seulement les territoires en politique de la ville. Elle touche aux services mais aussi aux bâtiments et travaux publics, au commerce, à l'éducation, à la santé et même, pour 14 % de ses entreprises, à l'industrie. Elle est source d'innovation économique et sociale. Elle est actrice du développement durable et donc de la COP 21 par son action sur la transition énergétique, le recyclage ou l'alimentation durable.

Dans le marasme économique ambiant, soulignons que les 105 entreprises coopératives implantées sur notre Métropole et comptant 2 012 salariés ont été capables de créer 14 % d'emplois supplémentaires en trois ans. Et soulignons aussi que les sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP) présentent une plus grande résistance économique que les autres entreprises : en France, 64 % des SCOP sont pérennes sur cinq ans contre 50 % pour les autres modèles d'entreprises.

Une remarque : nos subventions baissent cette année de 3 %. On peut comprendre que, dans nos contraintes budgétaires, toutes les délégations soient mises à contribution. Mais nous devons bien évaluer la situation et le besoin pour les années à venir. Nous aidons ici à la création ou au maintien dans l'emploi, avec par exemple la volonté de l'URSCOP de doubler, à terme, la création de coopératives et de professionnaliser plus encore le secteur. Nous espérons donc que les collectivités confirmeront en 2016 leur soutien : Métropole de Lyon, Ville de Lyon et autres villes actives comme Villeurbanne ou Vaulx en Velin mais aussi la nouvelle Région Rhône-Alpes-Auvergne.

Et je termine en vous invitant, chers collègues, à suivre les événements du mois de l'économie sociale et solidaire qui a lieu tous les ans en novembre, avec un premier événement à l'Hôtel de Région ce samedi 7 novembre.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2015-0711 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Développement et modernisation des logements sociaux dédiés aux étudiants - Application des conventions de site Lyon Cité campus et Contrat de plan Etat-Région (CPER) sur le territoire de la Métropole de Lyon - Approbation de la convention cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0711. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Il s'agit de formaliser, dans une convention-cadre avec les partenaires que sont l'Etat, la Région essentiellement, l'effort significatif que nous allons faire et auquel nous allons contribuer dans les prochaines années pour la production et la modernisation du logement social étudiant à hauteur de 4 000 logements d'ici 2018. C'est un effort considérable, engagé notamment pour nous dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et qui trouve ici une formalisation dans cette convention.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère BURILLON** : Monsieur le Président et chers collègues, notre assemblée adopte régulièrement des délibérations en faveur de l'enseignement supérieur qui s'inscrivent dans le cadre de notre schéma de développement universitaire. Cela montre l'engagement fort de la Métropole en la matière, avec comme ligne directrice l'amélioration de la qualité de vie de l'étudiant.

Pour la grande majorité des étudiants, la principale préoccupation concerne le logement. Ils éprouvent au début de chaque année universitaire de grandes difficultés à se loger en raison d'une forte pénurie et de prix très élevés. C'est un phénomène qui touche la plupart des villes universitaires.

Dans l'agglomération lyonnaise, l'offre globale de logements étudiants s'élève à 28 000 places, dont 8 700 places dans des logements publics sociaux dédiés aux étudiants : 7 100 places sont gérées par le Centre régional des

œuvres universitaires et scolaires (CROUS) et 1 600 places par les bailleurs sociaux. Dans le même temps, notre agglomération accueille plus de 145 000 étudiants, dont 32 800 boursiers. Signe de l'attractivité de nos universités et de notre territoire, le nombre d'étudiants progresse avec plus de 3 % d'augmentation entre 2012 et 2013.

Ces quelques chiffres mis en perspective montrent bien que notre offre de logement social étudiant est insuffisante pour satisfaire une demande croissante. Le poste logement est, et de très loin, ce qui pèse le plus lourd dans le budget des étudiants. C'est un critère important dans la décision d'entreprendre ou de poursuivre certaines études et le choix de telle ou telle université. L'accès à un logement abordable en rapport avec les niveaux de ressources des étudiants est aussi un élément déterminant pour faire de leur parcours universitaire une réussite.

Renforcer l'attractivité de nos campus et améliorer les conditions d'accueil passent donc par des efforts accrus de notre part en matière de logement social étudiant. Nous disposons pour cela d'importants leviers d'actions. Je pense au projet Lyon Cité campus, un vaste programme de rénovation universitaire sur les campus Charles Mérieux, LyonTech-la Doua, figurant parmi les 12 projets retenus par le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de l'opération Campus ; il prévoit notamment la construction de 1 600 nouvelles places de logement social étudiant et la réhabilitation de résidences universitaires.

Nous pouvons également nous appuyer sur le nouveau contrat de plan Etat-région qui fait des pôles de recherche et d'enseignement sa deuxième priorité. Je rappelle que 200 des 360 M€ prévus par le CPER dans toute la région seront consacrés à des aménagements au sein de la Métropole. Est notamment inscrit un engagement financier de 15 M€ portant sur la construction de logements sociaux dédiés aux étudiants.

Dans le cadre de notre politique du logement, nous disposons enfin d'outils plus spécifiques comme la gestion déléguée des aides à la pierre. La convention relative au développement et à la modernisation des logements sociaux proposée aujourd'hui va résolument dans le bon sens, autant dans les objectifs qui sont proposés que sur la méthode. Les partenaires disposent de moyens financiers prévisionnels d'un montant global de 38,4 M€ dont 6,5 M€ pour la Métropole de Lyon.

C'est bien par la mobilisation de tous les acteurs concernés (Etat, Région, Métropole, bailleurs sociaux, CROUS, Université de Lyon) que nous parviendrons à atteindre les objectifs que nous voulons ambitieux.

Dans la concrétisation des engagements inscrits dans cette convention cadre, la Métropole doit être et doit rester force d'initiative.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° 2015-0715 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon 2° - Musée des Confluences - Avenant n° 7 à la convention de mandat avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2015-0716 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Procédure de conciliation en vue du règlement du litige avec le groupement conjoint, formé des sociétés Vinci construction France (mandataire), GTM Bâtiment et génie civil Lyon, Permasteelisa France SAS et SMAC, pour le lot dénommé Gros œuvre - enveloppe - abords (GEA) - Autorisation de signer le protocole transactionnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2015-0717 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° F09 agencements - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Zacharie agencement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2015-0718 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° F14 mobiliers fixes - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société SAS Sussillon - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2015-0719 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° T01 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Cofely-Axima - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2015-0720 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° T02 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec le groupement d'entreprises Eiffage Energie Rhône-Alpes et Inéo Rhône-Alpes - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2015-0721 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon 2° - Musée des Confluences - Travaux relatifs à la construction - Lot n° T06 - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société Otis - Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments -

**N° 2015-0722 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lyon - Musée des Confluences - Objectifs culturels et stratégiques - Convention de gestion - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0715 à 2015-0721. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons huit délibérations sur le musée des Confluences. Je vous présenterai les sept premières, c'est-à-dire les six protocoles relatifs aux travaux de construction du musée et l'avenant à la convention de mandat avec la SERL. Madame Myriam Picot vous présentera la dernière délibération relative aux objectifs stratégiques et culturels du musée.

Au préalable, je souhaite vous indiquer que ces délibérations purgent l'ensemble des réclamations en cours sur les travaux de construction du musée, à l'exception du lot F8, le lot "peinture", qui fait encore l'objet de négociations.

Et il y a de cela tout juste un an, nous n'en étions pas là -je souhaite le rappeler-, notamment sur le lot GEA dit "lot gros œuvre, enveloppe, abords" qui fait l'objet de la délibération numéro 2015-0716. Il était alors manifeste qu'un ou plusieurs contentieux allaient opposer les parties pendant de très nombreuses années. Je vous rappelle que le Conseil général avait délibéré le 28 octobre 2014 afin d'autoriser sa Présidente à faire appliquer des pénalités de retard dans l'exécution des travaux. Je vous rappelle également que le titulaire du lot GEA, le groupement Vinci construction France, GTM, Permasteelisa France et SMAC, souhaitait faire valoir de nombreuses demandes de rémunérations complémentaires.

Afin de tenter d'éviter de longues années de contentieux, le 19 décembre dernier, jour même de l'inauguration du musée, le Département et le groupement titulaire ont saisi conjointement le Président du Tribunal administratif pour lui demander de mettre en œuvre une procédure de conciliation.

Le 1<sup>er</sup> janvier, la Métropole se substitue au Département et poursuit la procédure de conciliation. Le 2 février 2015, le Président du Tribunal administratif désigne son premier Vice-président, monsieur Philippe Gazagnes, comme conciliateur qui, lui-même, désigne monsieur Yvon Lescouarc'h en qualité d'expert. Le 26 février de cette année se déroule la première réunion contradictoire sur le site même du musée.

Quelles étaient alors les réclamations des parties ? Juste avant de les présenter, je précise que les montants que j'indiquerai par la suite seront donnés hors taxes et arrondis au millier d'euros, pour simplifier la lecture. Les réclamations du Département, reprises et actualisées par le Grand Lyon, portaient, à l'époque, sur l'application des pénalités de retard dans l'exécution des travaux et dans la remise des documents. Elles portaient sur un montant de 47 414 000 €. Les demandes du groupement, consignées dans son mémoire en réclamation du 11 février 2015, s'élevaient à 56 496 000 €. Lors de la première réunion contradictoire, le groupement a ramené ces demandes à 41 690 000 € répartis sur 29 postes de réclamations.

Le 26 juin 2015, après six réunions contradictoires, dix notes aux parties, 3 000 pièces examinées, l'expert a remis ses conclusions. Il propose de ramener les pénalités de retard réclamées par le Grand Lyon à 8 379 000 € et les réclamations du groupement à 11 039 000 €. Il estime, au final, que le montant à verser au bénéfice du groupement s'élève à 3 521 000 € après avoir réintégré, de manière forfaitaire, 156 devis.

Sur la base de ces conclusions, le premier Vice-Président du Tribunal administratif réunit les parties. Il est alors convenu de ramener ce montant à 2,5 M€. Il vous est donc proposé d'approuver ce protocole transactionnel tout en précisant -et c'est important- que la société GTM, membre du groupement, a accepté de régler aux sociétés SMB et Renaudat, sous-traitants, la somme de 2 192 000 € TTC ; c'est la somme que ces sous-traitants réclamaient à la SERL et au Conseil général dans le cadre d'une requête qu'ils avaient déposée auprès du Tribunal administratif le 24 septembre 2014 ; en conséquence de quoi les sociétés SMB et Renaudat se sont désistées de leur demande devant le Tribunal administratif, en précisant aussi et surtout que cette transaction emporte renonciation générale réciproque et définitive des parties ou toute demande ou action juridictionnelle ultérieure ayant le même objet. En d'autres termes, ce protocole purge définitivement tous les contentieux en cours et à venir sur les travaux de construction du musée, à l'exception -comme je vous le disais précédemment- de la négociation en cours sur le lot F8, lot peinture.

Pour conclure sur cette délibération, je vous propose d'évaluer l'incidence de ce protocole transactionnel sur le coût final de ce lot "gros œuvre, enveloppe, abords" (GEA). Je rappelle que le marché initial avait été notifié au groupement le 8 avril 2010 pour un montant de 106 990 M€, qu'après ce protocole et différentes autres clauses d'application du marché, le montant final du lot "gros œuvre, enveloppe, abords" s'élève à 109 871 M€,

c'est-à-dire une augmentation par rapport au marché initial de 2,69 %. Le poids du protocole transactionnel est, lui, de plus 2,34 %. Ce sont des pourcentages d'augmentation sur des marchés qui ne passent même pas devant une commission d'appel d'offres, je vous rappelle que c'est à partir de 5 % ; ce sont donc des adaptations du montant initial du marché.

Les cinq autres protocoles font l'objet des délibérations numéros 2015-0717 à 2015-0721. Les réclamations qui étaient portées par les entreprises titulaires de ces lots s'élevaient à 215 000 €. L'ensemble de ces protocoles permettent de ramener le montant de ces dédommagements à 141 000 €.

J'en arrive à l'avenant n° 7 et à la convention de mandat avec la SERL qui fait l'objet de la délibération numéro 2015-0715. Cet avenant permet de tenir compte de la prolongation de la SERL et de réviser en conséquence sa rémunération, du fait, tout d'abord, de la prolongation de l'arrêt des travaux, à proprement parler de 15 mois, c'est-à-dire que cela correspond à 480 jours supplémentaires de travail pour la SERL ; ensuite, des jours supplémentaires passés pour accompagner la Métropole dans la négociation du protocole transactionnel valorisés à 24,5 jours et, enfin, de quelques modifications de travaux post-réclamations valorisées à 7 jours supplémentaires, soit un avenant n° 7 au mandat de la SERL de 548 000 €.

Enfin, il vous est proposé une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 3 729 000 € qui comprend bien sûr l'avenant n° 7 dont je viens de parler dans la convention de mandat avec la SERL, le solde des marchés de travaux et de services dont le protocole transactionnel, les ordres de service qu'a pu passer, sur le lot GEA, le Conseil général et des travaux supplémentaires et des protocoles sur les autres lots dont je vous ai parlé.

Voilà pour ce qui est de ces sept délibérations. Je termine par le coût actuel du Musée que je vous donne toujours en montant hors taxes et qui n'est pas loin du coût final du Musée puisqu'il ne reste plus qu'un seul lot en négociations, le lot n° F08. Le coût actuel est de 256 845 189 €.

Voilà, monsieur le Président, avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces dossiers. Dans le dossier numéro 2015-0716, il convient simplement de modifier une date dans l'exposé des motifs qui indique la levée des réserves listées en annexe à la transaction par les entreprises titulaires du lot, au plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre 2015. Je donne lecture de la note au rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, il convient de lire :

"- la levée des réserves listées en annexe à la transaction par les entreprises titulaires du lot GEA au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2015,"

au lieu de :

"- la levée des réserves listées en annexe à la transaction par les entreprises titulaires du lot GEA au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2015,"

Voilà, j'en ai terminé avec la présentation de ces rapports et je cède la parole à madame Myriam Picot qui pourra d'autant mieux nous inviter à nous projeter dans l'avenir et l'ambition culturelle du musée que nous aurons, par ces délibérations, soldé les difficultés des années passées.

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0722. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, je rapporte donc la délibération numéro 2015-0722, à savoir la convention de gestion et d'objectifs entre la Métropole et le Musée. Cette convention comporte deux volets :

- le premier concerne les objectifs culturels et stratégiques ainsi que les modalités d'analyse de ce projet partagé. Les six axes défendus dans cette convention viennent pleinement épouser les préoccupations de notre collectivité, à une époque où nous sommes amenés à penser le futur projet culturel métropolitain ; ce sera d'ailleurs une autre aventure à construire ensemble, dont nous reparlerons dans quelque temps. La convention prévoit également une évaluation annuelle de ces objectifs avec les indicateurs quantitatifs et qualitatifs annexés au document ;

- le deuxième volet de la convention de gestion traite des modalités de mise à disposition des espaces réceptifs. Je voudrais en dire un mot car nous nous sommes efforcés de respecter à la fois les intérêts de la Métropole et les intérêts du Musée. La priorité est donc donnée à la programmation culturelle mais une part conséquente des recettes de l'établissement émane de la commercialisation de ses auditoriums et de ses salles de réunions.

Mes chers collègues, la présentation de cette délibération coïncide avec l'exposition temporaire "L'art et la machine". Je vous invite vivement à visiter cette exposition. Je voudrais terminer en vous citant les chiffres actuels de visite du musée qui démontrent que sa réussite est indéniable : en fin de semaine dernière, nous pouvions compter 759 942 visiteurs, dont plus de 52 000 visiteurs d'un public familial pendant les vacances d'automne. Donc vous voyez que ce musée n'en finit pas de compter sa réussite.

Je vous remercie et je vous précise que la commission a donné un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Front national.

**M. le Conseiller CASOLA** : Monsieur le Président et chers collègues, concernant le musée des Confluences, nous avons émis de nombreuses critiques, tant sur le projet architectural retenu que sur le coût global de l'opération. Toutefois, nous n'avons jamais remis en cause la nécessité du remplacement et du développement du musée Guimet par un bâtiment plus vaste et ayant la capacité de présenter l'ensemble de ses collections ainsi que de ses expositions temporaires.

Un musée de vulgarisation scientifique intégrant les collections du musée d'histoire naturelle de Lyon nous semblait manquer sur l'agglomération. L'objectif et le rôle de cette institution muséale devait être la transmission des savoirs, l'offre d'actions éducatives mais aussi de veiller au monde à travers la découverte de civilisations anciennes et contemporaines.

Malheureusement, nous constatons, à travers les salles d'expositions permanentes, que le projet muséographique retenu ne répond pas à ses missions premières. En effet, la scénographie du parcours permanent se contente de présenter des objets ou des collections regroupés autour d'une grande thématique mais sans fil conducteur. En voulant éviter un parcours scénographique plus classique et rationnel, jugé sans doute désuet et trop austère, on aboutit à un fourre-tout scénographique où l'objet de l'œuvre est en réalité déconnecté de son contexte historique ou civilisationnel pour être présenté à travers un cartel succinct.

La convention de gestion que vous nous présentez pour 2015-2020 ne fait que confirmer nos pires craintes sur les objectifs assignés à cet établissement culturel.

Les six axes stratégiques qui définissent le projet culturel métropolitain proposé font que ce musée perd une partie de sa mission scientifique et éducative pour répondre à un objectif plus politique, à savoir faire de ce site un lieu interculturel ; par le terme interculturel, j'entends "organiser l'autre mondialisation, celle qui veut faire dialoguer les cultures favorisées, la cohabitation et les relations entre les cultures". C'est fort louable, notamment à l'heure où le communautarisme ou l'obscurantisme religieux fait des ravages au Moyen-Orient ou dans nos banlieues. Mais cela reste bien éloigné des missions premières de ce musée.

L'autre aspect développé est l'inclusion sociale, à savoir l'introduction politique de la ville afin de s'adresser aux quartiers prioritaires. Là encore, ce n'est pas le rôle d'un musée de suppléer aux échecs de votre politique. Notons au passage que, sous la clause d'insertion, vous oubliez de mentionner que le choix qui a été fait de privatiser certains emplois, via les marchés publics, équivaut à précariser le personnel qui travaille dans cette institution. Une belle façon de socialisme libéral, façon Macron.

Au final, on retiendra que le projet culturel proposé par ce musée est un fourre-tout qui dénature totalement cette institution et qui perd sa mission éducative de vulgarisation scientifique pour répondre à des enjeux sociétaux ou des objectifs plutôt politiques. C'est dommage ! Nous espérons un projet culturel et pédagogique plutôt ambitieux pour cet établissement qui coûte bien cher aux contribuables.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce rapport.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA** : Monsieur le Président et chers collègues, au cours d'une même séance de ce présent Conseil, nous adoptons le dernier avenant à la convention de mandat avec la SERL, les protocoles transactionnels avec les entreprises en charge du chantier, tout en délibérant sur les objectifs culturels et stratégiques du musée des Confluences. Quel symbole ! Le montant total des transactions financières qui ont été négociées par la Métropole s'élève à 4,5 M€. Cela permet aujourd'hui d'apporter la sécurisation juridique et financière nécessaire pour assurer l'avenir du musée. C'est surtout une page importante qui se tourne, celle de la fin de la construction du musée et des nombreux aléas qui avaient alimenté des débats passionnés.

Nous pouvons maintenant regarder vers l'avenir plus sereinement et nous consacrer à l'essentiel : faire rayonner le musée des Confluences pour faire rayonner notre Métropole et nous bénéficions pour cela de très nombreux atouts :

- l'architecture du musée, forte, originale, en relation et en écho du projet intellectuel et conceptuel du musée, fait de ce lieu ouvert à tous un véritable marqueur sur notre territoire ;
- une collection riche et variée, comprenant plus de 2,2 millions d'objets, mise en valeur dans un nouvel équipement culturel à la hauteur de l'ambition de notre Métropole ;
- des parcours passionnants et une scénographie d'une très grande qualité avec une très forte dimension pédagogique qui permet aux groupes scolaires et d'éducation populaire d'aller à la rencontre des collections et des thématiques du musée ;

- enfin, l'organisation d'activités annexes autour d'ateliers, de conférences et de spectacles qui font vivre le musée autrement.

Le succès est au rendez-vous puisque la fréquentation enregistrée depuis l'ouverture, il y a un peu moins d'un an, dépasse à fin septembre 670 000 entrées, soit une moyenne journalière de plus de 2 700 personnes. C'est un réel motif de satisfaction, surtout lorsqu'on regarde les chiffres dans les détails : 21 % du public a moins de dix-huit ans, 60 % des visiteurs bénéficient d'un tarif réduit, plus de 20 000 pass annuels ont été vendus. Ces chiffres confirment la vocation universelle et généraliste du musée dont la programmation est tournée vers un large public. La part des visiteurs non rhônalpins et étrangers ne cesse également de progresser, preuve de l'attractivité du musée au-delà de ses frontières métropolitaines.

Il s'agit désormais de continuer sur cette dynamique et de viser des objectifs plus ambitieux encore. Dans le cadre de sa politique culturelle volontariste, la Métropole jouera donc son rôle en apportant au musée des Confluences un soutien affirmé. Cet appui doit également s'accompagner d'une réflexion sur la nécessaire diversification des recettes afin que le musée vive plus par lui-même ; toutes les pistes doivent être étudiées comme le développement du mécénat et des partenariats privés qui ont déjà montré leur intérêt pour ce type d'équipement.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Ensuite, le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller PILLON** : Monsieur le Président, chers collègues, si je me le permettais, je dirais que la Métropole a trouvé dans la corbeille un musée des Confluences qui, sur le plan financier, tenait tant de l'épine que de la fleur -ville de la rose, cet été-.

Certes, ce musée est un magnifique emblème culturel et éducatif de notre agglomération et un élément certain de son attractivité qui a accueilli -comme le disait madame Myriam Picot- 759 000 visiteurs à fin octobre ; c'est bien au-delà des prévisions.

Mais nous ne pouvons oublier la dérive des coûts et la gestion hasardeuse des travaux qui ont multiplié par deux et demi ou quatre -on ne sait pas trop d'ailleurs- le budget initial, soit -comme indiqué tout à l'heure- un coût qui sera finalement de l'ordre de 270 M€ quand on intègre la part de la TVA non récupérée, porté par nos concitoyens et leurs impôts. Quel Maire, parmi nous, aurait accepté un tel dérapage ?

Nous découvrons, par cette délibération, les accords transactionnels, dont nous pouvons apprécier effectivement les efforts qui ont été faits pour en diminuer l'impact sur la Métropole. Si les montants initiaux peuvent nous paraître exorbitants, on ne peut que souligner les efforts accomplis dans les négociations et le travail de l'expert pour ramener le montant de ces accords à un montant de l'ordre simplement de 2,650 M€.

Pour autant, il s'agit d'une dépense supplémentaire imputable au coût global réel du musée qui affectera d'autant nos dépenses d'investissement et qui, à notre sens, auraient dû être portées, supportées par le Conseil général, bien sûr selon formule juridique à définir, mais c'est tout de même étonnant que ce soit la Métropole qui la porte.

Ce musée est aussi investi par les emprunts toxiques -on l'a évoqué tout à l'heure- et, monsieur le Président, vous nous avez donné des réponses. Donc on attendra effectivement la suite des négociations pour que vous puissiez nous en porter connaissance plus avant.

Nous ne pouvons donc que conforter la position que vous aviez déjà prise d'une stricte maîtrise du budget de fonctionnement, rechercher effectivement des sponsorings, asseoir ce musée dans le temps pour que cette épine financière ne reste que celle de l'ancien Conseil général et ne vienne pas trop imputer le budget de fonctionnement de la Métropole. Pour cela, on attendra la fin du premier exercice de la Métropole pour en apprécier effectivement, bien entendu, le fonctionnement global ; et les chiffres sont des éléments très positifs qu'il faut relever mais aussi fréquentation, activité et synthèse financière.

Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Madame Béatrice Vessiller.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, une explication de vote : la construction du musée des Confluences par le Conseil général du Rhône n'aura pas été un long fleuve tranquille, sur les plans technique, financier et politique.

Comme plusieurs d'entre vous, j'ai voté, il y a un an, une délibération au Conseil général réclamant 41 M€ de pénalités de retard à verser par l'entreprise de gros œuvre au maître d'ouvrage. Un an après, la délibération nous apprend que l'entreprise GTM du groupe Vinci a fait valoir des coûts de travaux supplémentaires pour un montant très élevé aussi : 56 M€, ramenés à 41 M€ ; des informations que l'on trouve dans les pièces annexes et que nous aurions souhaité trouver dans la délibération pour plus de clarté.

La Métropole -comme nous l'a expliqué notre collègue monsieur Gérard Claisse- a engagé un protocole transactionnel avec cette entreprise pour essayer de trouver une solution dans de meilleurs délais plutôt que des

procédures longues et coûteuses. Au vu de l'ensemble des pièces communiquées, le montant de ce protocole, sur ce lot de gros œuvre ainsi que sur les autres lots, nous semble acceptable pour notre collectivité, d'autant que les contentieux sont ainsi purgés, comme cela nous a été dit.

Il importe maintenant, en effet, de maîtriser le budget de fonctionnement de cet équipement culturel majeur. Donc cela doit être un objectif sur le plan financier. Et évidemment, sur le plan culturel, nous serons aussi attachés au développement de la fréquentation de ce musée pour tous et bien au-delà de l'agglomération.

Nous voterons pour ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Je vais simplement rajouter un mot pour dire que cela a été, à la fois de la part des élus, en particulier de monsieur Gérard Claisse, mais également des services de la Métropole de Lyon, que ce soit monsieur Jean-Gabriel Madinier, le service juridique, un très gros travail et je veux remercier l'ancien Premier Vice-Président du Tribunal administratif qui nous a permis d'aboutir, je crois, à un accord qui est équilibré.

Sur le reste, évidemment que l'on va regarder à la fois l'aspect recettes et l'aspect dépenses, pas simplement d'ailleurs sur la première année mais sur les années qui viennent parce que c'est là que l'on jugera véritablement quel est l'équilibre financier pour ce musée des Confluences qui a, certes, aujourd'hui, attiré beaucoup, qui est un élément fort de rayonnement de la Métropole de Lyon et donc nous espérons, avec madame Myriam Picot, continuer dans cette voie-là. Merci beaucoup.

Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés, le groupe Front national ayant voté contre les dossiers n° 2015-0715 et 2015-0717 à 2015-0722 et s'étant abstenu sur le dossier n° 2015-0716 ; M. Georges KEPENEKIAN n'ayant pris part ni aux débats ni au vote des dossiers 2015-0715 à 2015-0722 (*article 26 du règlement du Conseil*).

Rapporteurs : M. le Vice-Président CLAISSE (n° 2015-0715 à 2015-0721), Mme la Vice-Présidente PICOT (n° 2015-0722).

---

**N° 2015-0723 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Attribution d'une subvention à l'association de gestion de la Villa Gillet pour l'organisation du festival Mode d'emploi, un festival des idées - Edition 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0723. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne le festival Mode d'emploi. Depuis 2012, avec le soutien du Centre national du livre, de la Région et de la Métropole, ce festival, porté par l'association de gestion de la Villa Gillet, fait se questionner les pensées, les idées et les savoirs.

Cet événement multiplie les formes de dialogues et les passerelles entre les disciplines, en dépassant les clivages et les idées préconçues. Ce grand débat d'idées, auquel nous sommes conviés du 16 au 29 novembre, répond pleinement à la tradition humaniste de notre cité.

Pour sa quatrième édition, Mode d'emploi essaime toujours au plus près des publics, dans de nombreuses villes de l'agglomération, avec ses cartes blanches dans les territoires où le lien social est parfois mis en difficulté. C'est un choix que nous avons renouvelé cette année, malgré la baisse du budget de l'événement. Ainsi, des événements se dérouleront à Lyon, Vaulx en Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Saint Fons, Saint Priest, Bron, Rillieux la Pape.

Ce festival se décline encore avec nos partenaires du Pôle métropolitain et en région Rhône-Alpes. Il investit tout autant les médiathèques et les bibliothèques que les centres culturels, les cinémas ou même les hôpitaux.

Les plus jeunes ne sont pas oubliés et, toute l'année, Mode d'emploi a associé 280 élèves d'écoles et de collèges de la Région et un philosophe autour du thème "Que signifie habiter ?" La philosophie pour les petits - puisque c'est le nom de ce programme - a ainsi fait l'objet d'une classe culturelle numérique philo, pilotée par Erasme, avec des établissements de Saint Fons et des septième et huitième arrondissements de Lyon. Par cet ancrage territorial fort et assumé, Mode d'emploi nous invite tous à confronter nos pensées, à nous écouter, à partager.

J'en veux pour preuve aussi le travail mené par madame Itziar González Virós pour la deuxième année consécutive. Nous l'avions accueillie en 2014 à l'Hôtel de la Métropole. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une architecte et urbaniste catalane. Elle a poursuivi, depuis, sa médiation à Saint Fons sur la transformation de la ville et l'appropriation des espaces publics. En préparant cette édition avec l'équipe du festival, nous avons d'ailleurs évoqué la possibilité qu'une telle lecture du territoire puisse se reconduire à l'avenir avec les territoires qui le souhaiteraient.

Nous pouvons le voir, le festival Mode d'emploi n'est pas seulement un événement limité à une quinzaine de jours en novembre, ce festival propose bien au contraire une démarche pour penser les mutations de notre monde, pour se réapproprié notre présent et notre avenir, pour lutter contre le repli sur soi. A chacun des quelque 17 000 visiteurs d'apporter sa contribution à ce temps de réflexion et de dialogue.

Avis favorable de la commission.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Le groupe UDI et apparentés.

**Mme la Conseillère CROIZIER** : Monsieur le Président, cela fait trois ans que la Villa Gillet organise le festival Mode d'emploi, un festival des idées. Nous saluons l'initiative de l'association de gestion de la Villa Gillet dont l'objectif est le rayonnement intellectuel et culturel de la Métropole et de la Région au niveau national et international.

Les thèmes y sont porteurs : "Accepter la confrontation", "Imaginer des solutions", "Prendre le temps des questions" ; bref, des thèmes normalement utiles pour tout responsable politique.

Aujourd'hui, nous constatons que l'événement présente un programme qui a lieu à Lyon mais aussi à Saint Etienne, Chambéry, Grenoble, Meylan, Annecy, Valence, Privas et Bourg en Bresse. Nous constatons également un budget de fonctionnement qui s'élève à 830 000 € et essentiellement composé de fonds publics, dont 478 000 € de "travail préparatoire et suivi" pour 14 jours de programmation. Certes, les invités se veulent de marque et les interventions de qualité mais pourquoi la Métropole de Lyon est-elle la seule agglomération à financer ce festival ? Pourquoi l'association ne demande-t-elle pas de subventions à la ville de Saint Etienne, de Chambéry et de Grenoble ?

Mais surtout :

- la Région vient de baisser drastiquement sa subvention à cette manifestation, la passant ainsi de 400 000 € à 200 000 €, soit une baisse de 50 %,
- le Centre national du livre, émanation du ministère de la Culture, diminue également sa subvention, de 500 000 € à 300 000 €, soit une baisse de 40 %,
- dans le même temps, la Métropole baisse son aide de seulement 6 000 €.

La part de la Métropole, qui était de 20 % par rapport à celle de la Région, augmente de 50 % de celle de la Région ! On ne peut plus continuer à financer une telle manifestation qui s'élève donc à 830 000 €. On ne peut plus continuer à compenser indirectement les baisses des autres collectivités : la Région est le partenaire privilégié de cette manifestation. Soit cet événement "mérite" cette subvention ; soit la Région et l'Etat ont raison de baisser leurs subventions et nous devons nous aligner. Tous les acteurs doivent apporter une subvention proportionnelle à leur implication.

Je souhaite, par ailleurs, que vous relisiez les remarques faites par la Cour des Comptes sur le manque de lisibilité sur la coopération renouvelée pour 2015 entre la Villa Gillet et les Subsistances.

Cette année, nous voterons une dernière fois pour l'attribution de cette subvention, étant donné qu'elle débute le 16 novembre. Mais comptez sur notre vigilance et notre exigence sur cette manifestation 2015.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Conseillère IEHL** : Monsieur le Président, chers collègues, le festival Mode d'emploi que vous nous proposez ce soir de subventionner contient beaucoup de choses intéressantes et nous voterons cette délibération. Les thèmes abordés dans ce festival témoignent d'une volonté d'ouverture sur la cité.

Nous approuvons également la multiplicité des lieux et d'ouverture des institutions au débat citoyen mais nous souhaitons aller plus loin. Nous souhaitons, en effet, que notre collectivité passe d'une politique événementielle qui était celle du Grand Lyon à une véritable politique culturelle qui prenne en compte les lieux, les publics mais également l'importance du secteur économique et de la dimension symbolique que représente la culture pour tous les territoires.

En premier lieu, une série de constats : l'accès au bien commun culturel est très limité pour un grand nombre de nos concitoyens qui ne se voient offrir comme alternative que la captation de l'attention par les médias pour vendre tel ou tel produit, la configuration des identités et des imaginaires -pour paraphraser Malraux- par les plus réactionnaires des faiseurs d'opinion. Les miettes de financement aux publics délaissés par la culture via la politique de la ville ne parviennent pas à réduire de façon significative les écarts et confortent les stratifications sociales. Les pratiques amateurs peinent à se développer et à se diffuser alors qu'elles constituent le socle d'éducation dans bon nombre de pays européens. Enfin, un grand nombre d'artistes ou de techniciens du spectacle talentueux et confirmés de notre agglomération sont en train de perdre leur statut d'intermittents et connaissent des difficultés économiques croissantes.

Toutes ces raisons doivent nous donner un objectif : passer d'une culture élitiste pour quelques-uns à une culture élitaire pour tous. C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'une véritable politique culturelle concertée au niveau de la Métropole car l'attractivité à l'international passe aussi par la vitalité culturelle de nos territoires comme plus-value symbolique qui relie les hommes et les femmes.

Cela doit passer par le transfert à la Métropole des grandes institutions culturelles pour les asseoir sur une base fiscale plus large et redonner des marges de manœuvre communes pour soutenir les petites compagnies, les petits lieux, notamment en termes de création, de diffusion et de soutien aux labels indépendants. Cela passe aussi par une politique active d'ouverture des institutions culturelles vers les publics des quartiers populaires in situ et des conventions d'objectifs pluriannuelles pour mener des actions avec ces publics et, enfin, par des formes de mutualisation des moyens tels que locaux, emplois, services d'administration et de communication et de mise en réseau d'établissements, à l'instar des bibliothèques à l'échelle des Conférences territoriales.

Dans une période de restrictions budgétaires, cela demande des choix politiques forts mais aussi des économies potentielles grâce à des dispositifs de mutualisation, entre autres. Etre une Métropole dynamique, c'est s'approprier notre bien culturel commun et donner un égal accès à tous aux droits culturels, tel que proclamé par la charte de l'UNESCO et par la déclaration de Fribourg de 2007.

C'est pourquoi nous souhaitons que cette réflexion soit engagée au sein d'un groupe de travail et nous faisons pleinement confiance à madame Myriam Picot pour conduire une telle politique que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère BALAS** : Monsieur le Président et chers collègues, à l'occasion de cette délibération sur le festival Mode d'emploi, nous vous renouvelons notre demande d'une étude détaillée des actions de la Villa Gillet et de ses liens avec les Nouvelles Subsistances.

En effet, dans la délibération que vous nous proposez, il est fait mention de spectacles et de rencontres se déroulant aux Subsistances, sans plus de précision. Interrogée par nos soins sur les relations entre l'association Villa Gillet et l'association les Nouvelles Subsistances à l'occasion de ce festival, madame la Vice-Présidente en charge de la culture nous a répondu qu'il n'y avait pas à proprement parler de partenariat avec les Subsistances mais plutôt avec l'Ecole nationale des beaux-arts (ENSBA) qui accueille trois débats dans son amphithéâtre, des débats qui sont toutefois accessibles en réservant auprès des Subsistances et non de l'ENSBA.

En regardant le site Internet de ce festival, nous constatons, d'autre part, que cet événement est conçu par la Villa Gillet et les Nouvelles Subsistances. La lecture du programme va dans le même sens. Expliquez-nous donc comment il est possible que ces deux associations organisent un événement sans qu'aucun cadre ne soit établi ! Je vous rappelle que le récent rapport de la Chambre régionale des Comptes dénonçait les liens opaques entre les Subsistances et la Villa Gillet et notamment le fait que la Villa Gillet utilisait sans aucune contrepartie les Subsistances pour réaliser des manifestations par ailleurs financées par la Ville ou la Métropole.

Nous souhaitons donc plus que jamais connaître, de manière précise, les relations entre ces deux structures afin qu'elles soient valorisées à leur juste mesure. Ces associations sont largement dépendantes de financements publics (90 % pour les Nouvelles Subsistances) et il n'apparaît donc pas vain de demander un minimum de transparence de leur part et, par ricochet, de vous également.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Merci beaucoup. Comme vous le savez, à la Ville de Lyon, l'Adjoint à la culture a répondu assez longuement à ces problématiques. Nous attendons le rapport de la Chambre régionale des comptes sur la Villa Gillet.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté, le groupe Front national ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2015-0724 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

---

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0724. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour une participation de 10 000 € aux frais de fonctionnement du Centre national de la mémoire arménienne qui -comme chacun le sait- a été créé en 2012, est implanté à Décines Charpieu et travaille sur le thème de la mémoire de cette communauté bien connue dans la région lyonnaise.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai un temps de parole du groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère FAUTRA :** Monsieur le Président, chers collègues, le Centre national de la culture arménienne (CNMA), situé sur la commune de Décines Charpieu, est le résultat d'un projet élaboré et porté par la Maison de la culture arménienne de Décines Charpieu dès 2011.

En 2009, était délivré le permis de construire du futur CNMA, avec la mise en place d'un montage financier pour un investissement total de 2,120 M€. De nombreuses collectivités territoriales ont participé pour ériger ce Centre, dont le Grand Lyon pour 300 000 €, la Ville de Décines Charpieu pour 50 000 €, la Ville de Meyzieu pour 20 000 € et bien d'autres, la communauté arménienne, la MCA et la Fondation Napoléon Bullukian apportant l'autre moitié de l'investissement.

Ouvert au public depuis le 20 octobre 2013 après une inauguration par la Ministre de l'époque, madame Aurélie Filippetti, le Centre national de la mémoire arménienne défend un projet d'établissement qui s'articule autour de trois missions : centre de documentation, centre de recherche pluridisciplinaire sur l'interculturalité et, enfin, héritage vivant, au-delà du génocide, d'une culture et d'une civilisation trimillénaires. C'est également un lieu avec de nouvelles manières d'échapper aux assignations identitaires et pour promouvoir le mieux-vivre ensemble guidé par les valeurs de la République.

Depuis sa création, le Centre peine toutefois à trouver un équilibre financier pérenne pour son fonctionnement et son développement. Les collectivités territoriales sont plus difficiles à mobiliser pour l'aide au fonctionnement. Pourtant, le Centre est bel et bien un nouvel équipement culturel de l'agglomération. Il compte deux salariés à plein temps, a disposé d'un budget de 145 000 € en 2014, sans oublier les aides et les moyens techniques mis à sa disposition par la Ville de Décines Charpieu.

L'année 2015, marquée par la commémoration du centenaire du génocide des Arméniens, a connu un pic d'activité sans que les financements sollicités auprès des collectivités locales ne se concrétisent à la hauteur des demandes formulées. Ceci a pour conséquence directe une fragilisation du potentiel d'actions du CNMA. La subvention proposée ce jour, à hauteur de 10 000 €, n'est pas à la hauteur des besoins de cette structure ; le budget 2015 prévu, de 130 000 €, ne sera pas atteint. J'ai proposé à la Vice-Présidente de la Région en charge de la culture -pour ne pas la citer, madame Farida Boudaoud- de signer une convention tripartite : Ville de Décines Charpieu, Métropole, Région ; pas de réponse à ce jour !

Je souhaiterais, monsieur le Président, avec la Métropole, engager un travail pour rendre pérenne l'action du CNMA et permettre ainsi que le travail sur la transmission de l'histoire du peuple arménien se poursuive.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Comme vous le savez, nous finançons toujours en investissement. En fonctionnement, on ne s'engage pas parce que, si nous le faisons là, nous devrions le faire beaucoup ailleurs. Nous avons déjà voté une subvention de 10 000 € qui était, d'une certaine manière, une façon de montrer notre intérêt. Je crois que la façon de fonctionner avait été définie dès le départ et nous restons fidèles à nos engagements.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

**N° 2015-0725 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Mise en lumière de l'amphithéâtre du Musée gallo-romain dans le cadre du 40<sup>ème</sup> anniversaire du musée et de la Fête des Lumières 2015 - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Lyon - Direction de l'information et de la communication externe -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2015-0725. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération concerne la mise en lumière de l'amphithéâtre gallo-romain. Depuis 2007, le Grand Lyon propose une scénographie sur un site de la Fête des Lumières. En cette édition 2015, la Métropole a fait choix de l'amphithéâtre gallo-romain. Ce projet résulte de la volonté de la Métropole de mettre en valeur et de mieux faire connaître cet équipement remarquable. L'installation est d'autant plus pertinente cette année qu'elle va accompagner les festivités des quarante ans du bâtiment réalisé par monsieur Bernard Zehrfuss et le musée accueillera ainsi, à partir du 12 novembre, une exposition dédiée à cet architecte. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. J'ai une demande de temps de parole du Front national ; il n'y a plus personne. Donc je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2015-0727 - éducation, culture, patrimoine et sport - Schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -**

---

**M. LE PRESIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Berthilier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0727. Monsieur Berthilier, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué BERTHILIER, rapporteur :** Monsieur le Président, nous avons ce rapport sur le schéma métropolitain du numérique éducatif et l'individualisation partielle pour la première phase de ce schéma numérique 2016-2018, pour lequel la commission a donné un avis favorable.

Je voudrais simplement souligner quelques points et peut-être répondre aussi aux inquiétudes de monsieur Pierre-Alain Millet sur le fait que nous mettons, sur cette première phase, 10,9 M€ sur les 20,4 M€ qui constituent la PPI de ce mandat, que c'est un volontarisme politique important qui rencontre à la fois l'ambition éducative que nous avons et l'ambition du numérique que nous avons également.

Les priorités sont d'abord -comme le disait monsieur le Président tout à l'heure- de rattraper le retard en matière de réseaux et en matière de très haut débit pour qu'il y ait une vraie égalité d'accès de tous les collégiens du territoire à ce très haut débit. C'est axer aussi notre effort sur la mobilité avec, d'une part, l'expérimentation sur trois collèges, dont deux d'éducation prioritaire, pour l'équipement des collégiens en tablettes individuelles et le doublement -et c'est important- des classes mobiles qui vont permettre que tout le collège puisse avoir accès à des outils de mobilité que sont les tablettes.

C'est également le soutien à l'innovation, qui est souvent d'ailleurs porté par un certain nombre d'enseignants et de chefs d'établissements et donc ce sont ces innovations-là que nous voulons vraiment promouvoir. Nous travaillons en même temps sur les usages parce qu'il ne s'agit pas uniquement de développer des outils, de les mettre à disposition mais évidemment qu'ils soient utilisés, qu'ils soient appropriés par les enseignants et les élèves et donc que la pédagogie -et le renversement parfois de la pédagogie- puisse être concomitante justement de l'utilisation de ces outils.

C'est évidemment, pour nous, un objectif de réussite éducative de pouvoir rapprocher les élèves les plus éloignés parfois des enseignements, c'est de mettre en lien les établissements entre eux, c'est évidemment de faire le lien avec les acteurs économiques du numérique éducatif, notamment de la French tech qui sont très importants sur notre agglomération et, enfin -et peut-être c'est cet élément-là qu'il faut retenir pour répondre à la prophétie de Google-, c'est que c'est aussi un enjeu démocratique. Le fait de pouvoir maîtriser l'outil, de pouvoir maîtriser les évolutions de cet outil, notamment celui de l'intelligence artificielle, je crois que c'est important que l'ensemble des jeunes de notre territoire, demain, puissent ne pas être démunis par rapport à ces progrès-là ; je ne sais pas s'ils seront des chimpanzés mais peut-être seront-ils les "John Connor" du futur.

**M. LE PRESIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe PRG.

**Mme la Conseillère HOBERT :** Merci, monsieur le Président. Nous nous réjouissons de la volonté de la Métropole de participer à l'évolution des pratiques éducatives par l'élaboration du schéma métropolitain du numérique, objet de ce rapport et dont l'individualisation partielle d'autorisation de programme, à hauteur de 10,9 M€, vient concrétiser l'effort que fournit notre collectivité à destination de l'enseignement.

Ce schéma s'inscrit dans la continuité du choix du Gouvernement et de la Ministre de l'Education nationale de faire de cette mission le premier budget de la Nation pour l'année 2016. Le projet de loi de finances actuellement en débat à l'Assemblée nationale prévoit, en effet, 65,72 milliards d'euros de crédits d'enseignement scolaire, en hausse de 694 M€ par rapport au précédent exercice. Le développement du numérique y prendra une place conséquente, à travers notamment le plan numérique pour l'éducation qui a permis, depuis la rentrée 2015, d'équiper, entre autres, le collège Aimé Césaire ou l'école Martin Luther King à Vaulx en Velin.

La Métropole de Lyon poursuit la prise en charge de ses champs de compétences, ici à destination des collégiens et des collèges, et participe à la mise en pratique d'un enseignement inclusif et égalitaire qui concerne plus de 60 000 collégiens sur des établissements publics et privés sous contrat.

Le montant de l'autorisation du programme de 20,4 M€ à ventiler sur le mandat acte des volets que nous jugeons tout à fait pertinents et complémentaires :

- le déploiement de nouveaux équipements, le renouvellement du parc des collèges ;
- le développement des nouveaux usages du numérique, à travers la densification des classes mobiles ;
- enfin, les classes culturelles qui permettront de créer des liens structurants et dynamiques entre les collégiens et les acteurs du monde scientifique et culturel territorial.

Un ensemble qui illustre une conception de l'éducation moderne et en accord tant avec l'évolution des usages que des besoins des collégiens.

Les investissements, qui comprennent le raccordement des collèges en très haut débit et le déploiement du Wi-Fi dans dix collèges de la Métropole, permettront à tous les élèves concernés d'étudier dans les meilleures conditions. Nous saluons l'initiative d'ouvrir aux start-up ce champ d'investigation et de création à des fins éducatives.

Monsieur le Président, on ne peut que saluer l'ensemble de l'engagement de notre collectivité dans le domaine de la pédagogie numérique et -comme il est dit dans ce rapport- d'encourager aussi les initiatives des enseignants. En cela, la formation continue prévue au cours de leur activité devra leur permettre de mettre ces technologies au service de leur enseignement.

Quant aux élèves, si l'on observe un nombre croissant de ceux qui utilisent voire maîtrisent les nouvelles technologies numériques, une part non négligeable des jeunes de moins de seize ans n'assimile qu'une infime partie de ce qu'elle propose. Or, apprendre ensemble avec des moyens similaires est un facteur d'égalité. Même si les nouvelles technologies numériques ne répondront pas seules aux besoins pédagogiques, il est à parier qu'elles pourront contribuer, pour les futurs adultes, à une ouverture vers l'emploi.

Pour ce schéma qui marque une reconnaissance des valeurs évolutives du numérique en matière d'éducation et la volonté d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux nouvelles technologies, le groupe PRG votera favorablement et avec enthousiasme.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué BERTHILIER.

---

**N° 2015-0729 - éducation, culture, patrimoine et sport - Bron - Caluire et Cuire - Lyon 9° - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 8° - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Vénissieux - Villeurbanne - Collèges publics - Compensations tarifaires des demi-pensions hébergées - Trimestre avril-juin 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0729. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, nous avons là une délibération qui concerne les compensations tarifaires des demi-pensions des collèges n'ayant pas de restaurant scolaire et qui sont hébergées dans d'autres établissements à proximité, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller VINCENDET :** Merci, monsieur le Président. Chers collègues, notre groupe était intervenu sur le même sujet l'an dernier, à la même période. Il nous avait été répondu -et notre groupe l'avait bien compris- que les compétences du Conseil général devaient d'abord être assimilées puis qu'ensuite, il faudrait remédier à ce problème. Nous parlons bien entendu des enfants de 11 à 15 ans, des collèges de Bron, de Caluire et Cuire, de Lyon, de Rillieux la Pape, de Vaulx en Velin, de Vénissieux et de Villeurbanne qui, parce que leurs établissements ne disposent pas de solution de restauration scolaire en interne, doivent prendre un car tous les midis, effectuer le déplacement dans la cantine d'un autre établissement, le plus souvent un lycée situé la plupart du temps en zone d'éducation prioritaire -le temps de trajet aller-retour fait parfois plus d'une demi-heure- et je vous laisse imaginer l'enfant de 11 ans confronté à des adolescents de 16 à 18 ans.

Monsieur le Conseiller délégué, monsieur le Président, nous ne parlons pas d'établissements en zone rurale, nous ne parlons pas que d'établissements tranquilles où il n'y aurait que très peu de demi-pensionnaires. A Maria Casares à Rillieux la Pape -pour parler de ce que je connais-, ils sont 120 collégiens inscrits à se rendre quotidiennement au lycée Albert Camus pour partager le repas des lycéens et, sur ceux-là, 10 élèves n'ont tout simplement pas de solution et sont donc en liste d'attente car la cantine du lycée est saturée. J'imagine qu'à Vaulx en Velin et Vénissieux, par ailleurs, l'ambiance ne doit pas être très fantastique lors des repas. Et pourtant, nos secteurs sont en pleine expansion, la croissance démographique sur nos territoires est importante ; de nouveaux habitants arriveront, notamment grâce notamment à l'ANRU.

Nous sommes la Métropole de Lyon et certains de nos collégiens ne peuvent pas manger à midi. Comment pouvons-nous dire à ces familles, les yeux dans les yeux, que nous nous occupons de leurs enfants. Ces mêmes parents qui, pour certains, ont vu leurs impôts locaux augmenter cette année, comment peuvent-ils comprendre que leurs enfants n'ont pas les mêmes chances que ceux du collège voisin ?

Alors, oui, nous voterons cette subvention car, pour le moment, vous n'apportez pas une autre solution. Mais, je vous en conjure, dites-nous aujourd'hui que la Métropole va enfin se donner les moyens de ses ambitions et travailler à créer des solutions de restauration en liaison froide dans tous les collèges de son territoire. Nous ne sommes pas élus pour transporter les collégiens dans des cars, créant ainsi des inégalités dans un territoire dynamique comme le nôtre, nous sommes élus pour mettre un terme à ces inégalités, alors faisons-le !

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Maire, sur les collèges, nous allons mettre 270 M€ sur la programmation pluriannuelle des investissements. Si vous pensez qu'on peut mettre beaucoup plus, vous savez aujourd'hui dans quelles difficultés nous sommes. Si, dans votre programmation pluriannuelle des investissements, vous voulez que je supprime tel ou tel point pour le compenser par les collèges, cela sera avec un grand plaisir que nous

suirons vos choix. Donc, pour le moment, nous essayons tout de même de voter une des programmations pluriannuelles des investissements les plus importantes qui soit dans ce mandat.

Je mets donc aux voix le dossier :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2015-0731 - proximité, environnement et agriculture** - Syndicat mixte du Rhône, des Îles et des Lônes (SMIRIL) - Approbation des modifications statutaires - Désignation de représentants du Conseil au Conseil syndical - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0731. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Cette délibération porte sur la révision statutaire du Syndicat mixte du Rhône, des Îles et des Lônes (SMIRIL) ainsi que sur la désignation de représentants du Conseil métropolitain au sein du Conseil syndical. La commission a émis un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT** : A l'issue de la révision des statuts du SMIRIL, la Métropole dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants SUPPLEMENTAIRES qui viennent s'ajouter aux 2 postes de représentants titulaires et 2 suppléants EXISTANTS, portant le nombre TOTAL de représentants à 4 titulaires et 4 suppléants.

En tenant compte des désignations déjà effectuées et que je vous propose de reconduire, je vous soumetts les candidatures suivantes :

\* Titulaires :

- M. Claude VIAL,
- M. André VAGANAY,
- M. Jean-Luc DA PASSANO,
- Mme Murielle LAURENT.

\* Suppléants :

- M. Roland BERNARD,
- M. Thierry BUTIN,
- M. Xavier ODO,
- Mme Brigitte JANNOT.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la liste des représentants aux voix.

Adoptée, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**N° 015-0732 - proximité, environnement et agriculture** - Albigny sur Saône - Bron - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Charly - Collonges au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Grigny - Irigny - Limonest - Montanay - La Mulatière - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Sainte Foy lès Lyon - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sathonay Camp - Sathonay Village - Tassin la Demi Lune - Vaux en Velin - La Tour de Salvagny - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne - Adhésion de la Métropole de Lyon au Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0732. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** Monsieur le Président et chers collègues, le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) -vous le savez- regroupe aujourd'hui 56 Communes : 48 sur le territoire de la Métropole et 8 Communes hors Métropole. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, en application de la loi MAPTAM, la Métropole est compétente en lieu et place des Communes en matière de concession de gaz et d'électricité ainsi que de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de réseaux de chaleur et froid urbains. La Métropole doit donc se substituer aux 48 Communes de son territoire pour l'exercice de ces compétences transférées. L'adhésion de la Métropole au SIGERLY en lieu et place des Communes pour l'exercice de ses compétences amène à revoir la gouvernance.

Il est donc proposé que la Métropole soit représentée par 40 titulaires et 10 suppléants disposant chacun de 4 voix, que les 48 Communes de la Métropole soient représentées par un titulaire et un suppléant disposant chacun d'une voix, que les 8 Communes hors Métropole soient représentées par un titulaire et un suppléant, disposant chacun de deux voix.

Je précise que, s'agissant d'un syndicat à la carte, il est proposé, pour les affaires d'intérêt commun, toutes les affaires relatives aux finances, aux ressources, aux nouvelles adhésions, etc., que tous les représentants soient appelés à voter ; en revanche, pour les questions relatives à une compétence particulière, que ce soit les concessions de gaz et d'électricité, réseaux de chaleur ou encore éclairage public, que seuls les membres exerçant la compétence soient appelés à voter.

Voilà, monsieur le Président. Il est proposé d'approuver la modification des statuts du SIGERLY et de désigner les 40 représentants titulaires et 10 suppléants de la Métropole.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une première intervention du groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS :** Monsieur le Président et chers collègues, la loi MAPTAM a confié à la Métropole de Lyon un certain nombre de compétences en matière d'énergie, des compétences qui ont historiquement été confiées par nos Communes au Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise. Ce dernier, en effet, a été fondé en 1935 pour mieux soutenir nos droits et intérêts vis-à-vis des concessionnaires. Il a, depuis, élargi ses missions.

Ce transfert de compétences entraîne logiquement, selon le principe de représentation-substitution, une modification des statuts du SIGERLY, la Métropole remplaçant désormais les Communes membres au sein du syndicat.

La nouvelle proposition de gouvernance du syndicat, telle que débattue aujourd'hui, pose néanmoins un problème de représentativité de nos Communes : parmi les 56 Communes membres que compte le SIGERLY, 48 font partie du Grand Lyon -si on compte bientôt celles du Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER), cela fera 59- mais la Métropole ne désignera que 40 délégués titulaires. Inévitablement, toutes ne seront pas représentées pour les compétences reprises par la Métropole, étant bien entendu qu'elles restent membres du SIGERLY à titre individuel pour d'autres compétences optionnelles. Ce faible nombre de délégués titulaires de la Métropole est d'autant plus problématique que le SIGERLY traite de sujets d'intérêt majeur pour nos Communes -je pense, par exemple, à la négociation des tarifs auprès des fournisseurs d'énergie- et donc la maîtrise sur des rubriques qui constituent une part importante de leur budget de fonctionnement, même si le poids de la Métropole permettra, nous l'espérons, de mieux peser sur ces négociations.

Je viens d'évoquer le cas du SIGERLY. La question de la représentativité des Communes au sein de la Métropole est bien plus large. La Métropole de Lyon s'est construite sur une base originale puisque le statut de collectivité territoriale à statut particulier a été retenu, contrairement à toutes les autres métropoles actuellement qui demeurent des EPCI. Il ne s'agit évidemment pas de revenir dessus, cela a été acté et répond d'ailleurs à une certaine logique sur notre territoire.

Néanmoins, s'il convient de composer avec les obligations qu'emporte ce statut de collectivité locale, le plus structurant étant celui d'égalité des citoyens devant le suffrage, il nous faut veiller à garantir à toutes nos Communes, y compris les plus petites, la possibilité de se faire entendre. Si la Métropole doit être représentative de sa population, elle doit également l'être de la diversité des Communes qui la composent. Cela concerne autant les organismes extérieurs auxquels le Grand Lyon adhère que les instances de gouvernance de la Métropole ; je pense, en particulier -vous l'aurez compris- aux Conférences territoriales des Maires. Le pacte de cohérence métropolitain qui sera débattu en décembre aura, à ce titre, un rôle fondamental à jouer et fera l'objet d'une lecture attentive de la part de nos Conseillers municipaux.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Permettez-moi d'en profiter parce que l'on m'a interrogé sur la motivation de ces fleurs des élus vénissiens donc je vais tout de même faire un petit commentaire : en fait, c'est en hommage à la reconnaissance de la quatrième fleur obtenue par la Ville de Vénissieux. J'ai salué tout à l'heure notre collègue de Caluire et Cuire qui a eu cette année aussi la quatrième fleur. Donc cette fleur que vous remarquez est presque

un Soleil d'or -enfin, pas loin ; ce n'en est pas une en fait mais pas loin du Soleil d'or. Le Soleil d'or -vous le savez peut-être- est la première rose jaune obtenue par le célèbre monsieur Pernet-Ducher. Mon collègue, monsieur Christian Coulon, va me dire que c'était à Lyon mais nous on va dire que c'était à Vénissieux ; en fait, c'était à Parilly. C'est un hommage à cette reconnaissance que nous ayons quatre fleurs.

Avec cette élection des délégués de la Métropole au SIGERLY, nous faisons preuve d'originalité dans la mise en œuvre de la loi MAPTAM. En effet, quand des compétences transférées par la loi à la Métropole étaient auparavant déléguées par les Communes à un syndicat intercommunal, la loi prévoyait de dissoudre ce Syndicat si son périmètre était entièrement inclus dans le territoire métropolitain ou de substituer la Métropole aux Communes. Dans le cas du SIGERLY, certains envisageaient de faire coïncider les périmètres du SYDER (Syndicat départemental d'énergies du Rhône) et du SIGERLY au Nouveau Rhône et à la Métropole, ce qui est d'ailleurs largement engagé par des délibérations des Communes concernées. Cela aurait conduit à la disparition du SIGERLY dont les compétences de réseaux auraient dû être assumées directement par la Métropole. Au contraire, cette délibération conserve le Syndicat qui, de son côté, a adapté ses statuts. Ce choix est d'abord un choix pragmatique : la Métropole n'était pas en capacité d'assurer les compétences correspondantes, ce qui se comprend bien quand on constate la forte dégradation des missions du Syndicat des Grandes terres, pourtant beaucoup plus petit, qui, lui, a été supprimé !

Mais ce choix pourrait aussi être une innovation imprévue dans la mise en œuvre de la loi MAPTAM. Décider qu'une compétence métropolitaine peut être assurée à travers un syndicat intercommunal-Métropole, en pleine rédaction du futur pacte de cohérence métropolitain, c'est un choix original dont nous pensons que l'expérience confirmera la pertinence. Ce nouveau syndicat mixte ouvert, associant les Communes et la Métropole, peut devenir une forme particulière d'articulation qui permet de concilier stratégie métropolitaine et décisions en lien avec les Communes. Ainsi, nous délibérerons en Conseil de Métropole du schéma directeur de l'énergie et le SIGERLY délibérera du suivi des réseaux d'électricité et de gaz. Il continuera, d'autre part, à assurer d'autres compétences (enfouissement, éclairage, réseaux de chaleur), selon les choix des Communes.

Mais nous n'allons pas au bout de cette démarche innovante. D'abord, parce que la Ville de Lyon reste en dehors ; le Maire de Lyon décidera du renouvellement des concessions gaz et électricité de Lyon de son côté, sans doute en cohérence avec le schéma directeur de l'énergie de la Métropole ; du moins, nous pouvons l'espérer mais nous n'en saurons rien ni les autres Communes. Par contre, le Président de la Métropole, Maire de Lyon par ailleurs, suivra avec son exécutif métropolitain les concessions des autres Communes. Visiblement, tous les Maires ne se valent pas dans cette assemblée !

Ensuite, parce que l'exécutif métropolitain a imposé au SIGERLY des statuts qui assurent à la Métropole près de 72 % des voix, avec quatre voix par délégué métropolitain, il faut noter qu'avec un nombre de voix par délégué comme nous l'avons décidé pour le SMIRIL, la Métropole aurait encore eu nettement la majorité et même, d'ailleurs, avec une voix par délégué ; il est facile de vérifier que la majorité métropolitaine était naturellement majoritaire au Syndicat. La décision d'imposer quatre voix est donc un message qui restera comme une défiance de la Métropole envers les Communes et le Syndicat, un message très négatif qui ne va pas dans le sens d'innover dans la mise en œuvre de la Métropole. Cependant, comme tous les élus sortants du SIGERLY, j'ai voté pour le changement de statuts afin d'éviter le pire : la remise en cause des syndicats ; et je constate que nous avons pu aboutir à une liste unique largement représentative des Communes. Ce message compense partiellement le premier. Nous verrons à l'usage ce qui dominera.

Mais nous aurons, en décembre, l'occasion d'éclairer le sens qu'il faut donner au maintien du SIGERLY, maintien provisoire en attendant 2020, où nous savons tous que beaucoup de choses changeront. Le choix de cette délibération n'est-il, en attendant, qu'un choix contraint ou, au contraire, un maintien innovant du syndicat comme une forme d'organisation possible d'une compétence métropolitaine ? Nous avons l'occasion, avec le pacte de cohérence métropolitain, d'éclairer cette alternative. Nous proposerons donc, sur ce point, un amendement au pacte pour conforter le SIGERLY et, plus généralement, la possibilité de syndicats associant les Communes et la Métropole dans l'exercice d'une compétence métropolitaine.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GRIVEL** : Monsieur le Président, chers collègues, c'est une courte intervention pour souligner, après monsieur Pierre-Alain Millet avec sa fougue habituelle, le travail du consensus entre les principaux groupes politiques représentés sur cette liste, travail qui a présidé à son élaboration -on tenait à le dire-.

Il s'agissait bien d'avoir la meilleure représentation entre Conseillers issus de la Métropole mais aussi représentants des Communes de la Métropole et, pour nous, c'était aussi important de le dire. Il nous semblait important d'avoir des élus de proximité et issus des différents territoires adhérant au SIGERLY -et nous disons bien "adhérant au SIGERLY"-, non pas par ostracisme ou pour défendre des pré-carrés -une certaine forme de corporatisme qui serait malvenue- mais bien parce que ces délégués sont au fait des problèmes, s'appuyant sur des réalités et des considérations pragmatiques sans se départir d'une vision globale des territoires.

La répartition proposée qui tient compte, certes, du poids des groupes politiques est avant tout aussi une répartition qui fait la place aux représentations territoriales. On aurait pu d'ailleurs aller un peu plus loin. Le SIGERLY est un outil important au service des Communes et nous avons tout intérêt à ne pas entraver son fonctionnement par des considérations politiciennes.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir une liste qui assure le mieux possible un consensus d'ensemble et qui donne l'assurance de poursuivre le très bon travail accompli entre les Communes et le SIGERLY -et, comme nous aussi, nous pouvons avoir des fleurs mais, la différence, c'est que nous les envoyons-, l'excellent travail accompli entre les Communes et le SIGERLY, sous la présidence de monsieur Pierre Abadie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Je rappelle que, chaque fois, nous essayons d'adapter la loi MAPTAM : nous l'avons fait, par exemple, sur les pouvoirs de police, en essayant de ne pas avoir une vision qui soit une vision uniforme, nous le faisons aujourd'hui sur le SIGERLY et donc nous avons abouti, ensemble, à un accord que nous allons entériner ce soir.

Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous avez donc, les uns et les autres, la liste sur vos pupitres. La Métropole dispose de 40 représentants titulaires et 10 représentants suppléants au sein du Conseil syndical du Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

Je vous propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES
1 - M. Pierre ABADIE
2 - Mme Hélène GEOFFROY
3 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ
4 - M. Philippe COCHET
5 - M. Jean-Michel LONGUEVAL
6 - M. Marc GRIVEL
7 - M. Pierre-Alain MILLET
8 - M. Pascal CHARMOT
9 - Mme Murielle LAURENT
10 - M. Gérard CLAISSE
11 - M. Mohamed RABEHI
12 - M. Patrick VERON
13 - Mme Anne REVEYRAND
14 - Mme Françoise PIETKA
15 - M. Hector BRAVO
16 - M. Thierry BUTIN
17 - M. Gilbert SUCHET
18 - M. Alexandre VINCENDET
19 - M. Guy BARRET
20 - M. Yves JEANDIN

TITULAIRES
21 - M. Bruno CHARLES
22 - M. Gilles GASCON
23 - Mme Sarah PEILLON
24 - M. André VAGANAY
25 - M. Pierre GOUVERNEYRE
26 - Mme Virginie POULAIN
27 - M. Bernard MORETTON
28 - M. Denis BOUSSON
29 - M. Yves-Marie UHLRICH
30 - M. Claude COHEN
31 - M. Jérôme MOROGE
32 - M. Pierre CURTELIN
33 - M. Jean-Luc DA PASSANO
34 - Mme Brigitte JANNOT
35 - M. Joël PIEGAY
36 - M. Pierre DIAMANTIDIS
37 - Mme Clotilde POUZERGUE
38 - M. Christophe QUINIOU
39 - M. Michel DENIS
40 - M. Pascal DAVID

SUPPLEANTS
1 - M. Jean-Pierre CALVEL
2 - M. Guy BARRAL
3 - M. Bernard GENIN
4 - M. Eric VERGIAT
5 - M. Rolland JACQUET
6 - Mme Laura GANDOLFI
7 - Mme Véronique SARSELLI
8 - M. Michel RANTONNET
9 - M. Alain GERMAIN
10 - M. Lucien BARGE

**M. LE PRÉSIDENT :** Y a-t-il d'autres candidatures ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRESIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2015-0733 - proximité, environnement et agriculture** - Chassieu - Corbas - Givors - Jonage - Mions - Marcy l'Etoile - Lissieu - Meyzieu - Quincieux - Solaize - Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER) - Représentation-substitution de la Métropole aux Communes - Désignation de représentants du Conseil - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0733. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, et chers collègues, sur le Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER), même cause, presque les mêmes effets mais pas tout à fait : la Métropole se substitue aux Communes pour l'exercice des compétences transférées. La Métropole doit donc désigner ses 21 représentants titulaires et 11 suppléants mais ces représentants auront pour missions de préparer la sortie de la Métropole de ce Syndicat, par mesure de simplification du paysage institutionnel et d'optimisation de notre action dans le domaine de l'énergie. Voilà, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Donc pas d'intervention. Donc nous votons le rapport :

Adopté à l'unanimité.

**M. LE PRESIDENT** : Nous votons ensuite la liste que vous avez sur les pupitres. La Métropole dispose de 21 représentants titulaires et 11 représentants suppléants au sein du Conseil syndical du Syndicat départemental d'énergies du Rhône (SYDER).

Je vous propose les candidatures suivantes :

TITULAIRES
1 - M. Joël PIEGAY
2 - M. Pascal DAVID
3 - Mme Brigitte JANNOT
4 - M. Jean-Jacques SELLES
5 - M. Claude COHEN
6 - M. Lucien BARGE
7 - M. Christophe QUINIOU
8 - M. Gilles PILLON
9 - M. Thierry BUTIN
10 - M. Yves JEANDIN
11 - M. Guy BARRAL

TITULAIRES
12 - Mme Catherine LAVAL
13 - M. Mohamed RABEHI
14 - Mme Hélène GEOFFROY
15 - M. Martial PASSI
16 - M. Ronald SANNINO
17 - M. Jérôme STURLA
18 - M. Gérard CLAISSE
19 - M. Marc GRIVEL
20 - M. Romain BLACHIER
21 - M. Gilbert-Luc DEVINAZ

SUPPLEANTS
1 - M. Rolland JACQUET
2 - Mme Laura GANDOLFI
3 - M. Michel FORISSIER
4 - M. Bernard GENIN
5 - M. Marc CACHARD
6 - Mme Claudette LECLERC
7 - M. Gilbert SUCHET
8 - M. Pierre CURTELIN
9 - Mme Anne BRUGNERA
10 - M. Jean-Pierre CALVEL
11 - Mme Irène BASDEREFF

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2015-0734 - proximité, environnement et agriculture** - Assemblée générale de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Programmation et finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Vial a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0734. Monsieur Vial, vous avez la parole.

**M. le Conseiller VIAL, rapporteur** : Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil au sein de l'Association nationale des Communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS). Jusqu'à présent, c'était monsieur Thierry Philip qui, pour des raisons de convenances personnelles, souhaite démissionner ; c'est donc pour son remplacement.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose la candidature de M. Jean-Luc DA PASSANO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller VIAL.

---

**N° 2015-0738 - proximité, environnement et agriculture** - Soutien à l'agriculture - Attribution de subventions à la Chambre d'agriculture, aux associations Groupement de défense sanitaire (GDS) du bétail du Rhône, Le service de remplacement du Rhône et à Météo-France - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2015-0739 - proximité, environnement et agriculture** - Sécheresse - Mise en place d'un régime d'aides aux agriculteurs au titre de l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Barge a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0738 et 2015-0739. Monsieur Barge, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément** : Il s'est absenté, donc je vais le remplacer. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous avons une demande de temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Vice-Président CHARLES** : Monsieur le Président, compte tenu de l'heure, cela sera assez rapide, pour vous dire simplement -comme aurait pu le dire d'ailleurs, monsieur Lucien Barge aussi- qu'aujourd'hui, nous votons un dispositif d'urgence pour aider les éleveurs qui sont victimes de la sécheresse. Il est bien évident que nous ne nous contentons pas de donner une réponse conjoncturelle à une crise conjoncturelle, parce qu'évidemment, il y a bien une crise, celle du système agricole français qui est issu de la seconde guerre mondiale et qui est aujourd'hui à bout de souffle. On a entendu, cet été, les agriculteurs dire : "Nous ne voulons pas vivre de subventions, nous voulons vivre de notre métier".

Dans le mandat précédent déjà, le Grand Lyon s'était engagé dans la bonne voie en préservant les terres agricoles dans le cadre de sa politique de la protection des espaces naturels agricoles périurbains. Rappelons que plus de 10 000 hectares ont été classés en protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) et qu'il reste environ 3 000 hectares à protéger au PLU de manière à préserver nos espaces agricoles.

Mais il s'agit aussi, aujourd'hui, de construire une politique cohérente en coopération étroite avec la politique agricole, d'autant que, si on suit les prévisions du groupement intergouvernemental d'experts sur l'évolution climatique (GIEC), les difficultés vont aller croissantes parce que la canicule de cet été sera une année moyenne, voire une année négligeable d'ici 2050. Je note que, cette année, nous avons invité la Chambre d'agriculture à la prochaine Conférence énergie climat et j'espère que ce sont les prémices de la construction d'un volet agricole du plan climat.

Mais je voudrais surtout souligner un événement qui est passé un petit peu inaperçu, qui est la sortie, il y a quelques semaines, d'un scénario qui s'appelle "scénario Afterres 2050", qui est sur le modèle du scénario négaWatt pour l'énergie. Il nous permet de discerner le chemin à parcourir pour 2050 pour mettre en place un système agricole qui réponde aux enjeux qui apparaissent comme souvent contradictoires : d'abord, nourrir une population qui va augmenter, exporter des denrées agricoles, fournir des matériaux et de l'énergie tout en réduisant l'empreinte écologique des systèmes productifs et leur impact sur la santé publique. Tout comme le scénario négaWatt qui résonne autant sur la demande que sur la production, le scénario Afterres nous montre que, pour arriver à un système agricole soutenable, il faudra travailler autant sur l'alimentation et changer d'habitudes que sur les modes de productions agricoles.

Donc je pense que nous aurions intérêt à lire et à mettre en débat ce scénario pour avoir une projection dans l'avenir d'une politique agricole qui permette aux agriculteurs de vivre de leur métier et de fournir une alimentation de qualité aux habitants de la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : Je mets aux voix les dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément.

---

**N° 2015-0740 - proximité, environnement et agriculture** - Projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Loire - Avis de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0740. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur** : Cette délibération, monsieur le Président, mes chers collègues, concerne l'avis de la Métropole de Lyon sur le projet de plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux du Département de la Loire, avec un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Merci bien. Nous avons donc un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

**M. le Conseiller HÉMON** : Monsieur le Président, mes chers collègues, une explication de vote rapide pour dire que nous nous abstenons sur ce dossier parce que la Loire n'a pas vocation à être la poubelle de notre Métropole, que notre collectivité a tous les atouts pour mettre en œuvre un développement économique sobre en carbone et qu'il convient donc, dès aujourd'hui, de se mettre sur cette voie et d'organiser la prévention, le tri et la valorisation de l'ensemble des déchets, y compris ceux issus des activités économiques, produits sur notre territoire. Voilà, je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT** : C'est ce que nous faisons d'ailleurs. Donc je mets ce dossier aux voix.

Adopté, le groupe Europe Ecologie-Les Verts s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

---

**N° 2015-0747 - proximité, environnement et agriculture** - Lyon 1<sup>er</sup> - Restauration des cours/traboules remarquables - Traboule Capucins/Leynaud - Travaux d'amélioration - Convention avec la Ville de Lyon et les syndicats de copropriétaires - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**M. LE PRESIDENT** : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2015-0747. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Je le mets aux voix, le temps de parole ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

---

**M. LE PRESIDENT** : Nous passons aux dossiers sans débat et vous verrez que nous en avons un certain nombre.

---

**DEUXIÈME PARTIE**

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la Conférence des Présidents*

---

**I - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

---

**N° 2015-0672** - Commission consultative des services publics locaux(CCSP) - Désignation des représentants des associations - Mise à jour n° 1 - Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public -

**N° 2015-0676** - Commission permanente de délégation de service public (CPDSP) et de contrats de partenariat - Extension des compétences aux concessions de service - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2015-0678** - Evolution des outils du système d'information dans le domaine de la solidarité - Application IODAS - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Eymard comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0672, 2015-0676 et 2015-0678. Monsieur Eymard, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué EYMARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces trois délibérations, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué EYMARD.

---

**N° 2015-0674** - Mise à disposition partielle du service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon - Avenant n° 2 à la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné madame la Vice-Présidente Vullien comme rapporteur du dossier numéro 2015-0674. Madame Vullien, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VULLIEN, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour la prolongation d'un an d'un avenant de mise à disposition du personnel de la Métropole à la Ville de Lyon pour le service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur les pupitres : dans les visas, il convient de lire :

"Vu l'avis du Comité technique du 29 octobre 2015"

au lieu de

"Vu l'avis du Comité technique du 15 octobre 2015".

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VULLIEN.

---

**N° 2015-0679** - Modalités de calcul et de versement de la dotation globale dépendance pour les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 - Approbation de la convention entre la Métropole de Lyon et le Département du Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction établissements personnes âgées -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur du dossier numéro 2015-0679. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

## II - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

---

**N° 2015-0681** - Bron - Chassieu - Aménagement de la ligne de tramway T5 - Modalités de gestion des aménagements de voirie et d'espaces verts - Convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2015-0682** - Travaux d'abattage et évacuation des arbres atteints du chancre coloré sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2015-0683** - La Tour de Salvagny - Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement de fonds de concours par les Communes - Approbation des conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2015-0686** - Vénissieux - Aménagement d'une voie nouvelle entre les rues Rolland et Billon pour la desserte et un nouveau groupe scolaire - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2015-0687** - Système CORALY et fonctionnement du poste avancé d'intervention et de surveillance - Versement des participations pour l'année 2015 - Individualisation complémentaire et autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie -

**N° 2015-0688** - Lyon 3° - Parc de stationnement Part-Dieu Centre commercial - Avenant n° 2 à la convention du 17 décembre 2012 portant prolongation de la durée de la délégation de service public - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0681 à 2015-0683 et 2015-0686 à 2015-0688. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

## III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

---

**N° 2015-0691** - Centre des Congrès de la Cité internationale de Lyon - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2015-0692** - Gestion et animation du bâtiment halle Girard dans le cadre du projet French Tech - Choix du futur mode de gestion - Concession de service - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**N° 2015-0693** - Centre des congrès de Lyon - Avenant n° 6 à la convention de délégation de service public du 28 novembre 2006 portant modification de l'actionnariat de GL Events Cité Centre des congrès de Lyon - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0691 à 2015-0693. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ces trois dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2015-0694** - Attribution d'une subvention à l'association RezoPole pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

**N° 2015-0698** - Soutien à l'émergence et au développement d'entreprises à fort potentiel - Attribution d'une subvention à l'Association d'enseignement supérieur commercial Rhône-Alpes (AESCRA) pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2015-0699** - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Soutien au projet de recherche et de développement (R&D) Covalept - Avenant n° 1 à la convention de subvention du 10 janvier 2013 avec la société Calixar - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2015-0700** - Lyon 7° - Biodistrict Lyon Gerland - Opérations d'amélioration des voies et espaces publics - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2015-0710** - Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2015-0713** - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Soutien à l'animation et aux projets Precogen, Sigexosome et Covisolink 2015 - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0694, 2015-0698 à 2015-0700, 2015-0710 et 2015-0713. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour les six dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

---

**N° 2015-0701** - Soutien à l'association Bioforce - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

**N° 2015-0714** - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions de fonctionnement pour les programmes d'actions pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0701 et 2015-0714. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur les deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

**N° 2015-0702** - Mission insertion culture (MIC) et organisation de Dating emploi - Attributions de subvention à l'association ALLIES PLIE de Lyon pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**N° 2015-0703** - Animation ressources humaines - Attribution d'une subvention aux associations Allies, Sud-ouest emploi, Techlid et Uni est pour le programme d'actions 2015 sur les ressources humaines et la gestion prévisionnelle des emplois dans les petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**N° 2015-0705** - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0702, 2015-0703 et 2015-0705. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ces dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Christophe GIRARD n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2015-0702 ainsi que Mme Claire LE FRANC sur le dossier n° 2015-0703 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BOUZERDA.

---

**N° 2015-0708** - Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2015-2016 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2015-0708. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur le programme des Jeunes ambassadeurs, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

---

**N° 2015-0709** - Opérations Neurocampus, LR8 et INL-CPE - Avenants aux conventions d'ouvrage déléguée - Convention financière avec la Région Rhône-Alpes - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**N° 2015-0712** - Contrat de plan Etat-Région - Opération Neurocampus phase 2 - Individualisations complémentaires d'autorisations de programmes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0709 et 2015-0712. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

#### **IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT**

---

**N° 2015-0726** - Projet Moteur opensource de jeux mobiles collaboratifs (MOJMOC) - Convention de partenariat pour la production d'un outil culturel mobile - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur du dossier numéro 2015-0726. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2015-0728** - Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 3° - Lyon 7° - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Rhône-Alpes au titre de l'année 2014 et pour partie de l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2015-0728. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2015-0730** - Soutien aux comités sportifs départementaux - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2014-2015 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle éducation, culture, sport, vie associative - Direction de la culture et des sports -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2015-0730. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué SELLÈS absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BARRAL en remplacement de M. le Conseiller délégué SELLÈS absent momentanément.

---

## **V - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

---

**N° 2015-0735** - Stratégie de développement durable - Volet innovation territoriale - Attribution d'une subvention à l'association Veille européenne et citoyenne sur les autoroutes de l'information et le multimédia (VECAM) pour l'édition 2015 du festival Le temps des communs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2015-0736** - Plan d'éducation au développement durable (PEDD) - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Fréquences écoles pour son programme d'actions 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Vial comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0735 et 2015-0736. Monsieur Vial, vous avez la parole.

**M. le Conseiller VIAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller VIAL.

---

**N° 2015-0737** - Dardilly - Projet stratégique agricole de développement rural (PSADER) / Protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) de l'agglomération lyonnaise 2010-2016 - Modification du plan de financement 2015 - Attribution de subventions à l'Association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) et à la Commune de Dardilly - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller délégué Barge comme rapporteur du dossier numéro 2015-0737. Monsieur Barge, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE en remplacement de M. le Conseiller délégué BARGE absent momentanément.

---

**N° 2015-0741** - Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques produits par les services de la Métropole - Convention avec Récylum - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2015-0742** - Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Dispositif de propreté - Convention avec la Ville de Lyon pour l'année 2015 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0741 et 2015-0742. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DAVID, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

---

**N° 2015-0743** - Quincieux - Givors - Modification du périmètre de collecte des déchets diffus spécifiques - Convention avec la société EcoDDS - Avenant n° 2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2015-0744** - Valorisation des déchets végétaux issus des déchèteries et des services de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2015-0745** - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Francheville - Grigny - Lyon 9° - Mions - Pierre Bénite - Saint Genis les Ollières - Saint Priest - Extension du dispositif de réemploi dans les déchèteries de la Métropole de Lyon - Conventions avec le groupement représenté par le Foyer Notre Dame des sans abris et avec l'association Espace vêtements du coeur - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

**N° 2015-0746** - Téléthon 2015 - Participation de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0743 à 2015-0746. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour les quatre rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

---

**N° 2015-0748** - Jonage - Meyzieu - Décines Charpieu - Caluire et Cuire - Rillieux la Pape - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Campagne de chasses 2016 des barrages du Rhône - Impact sur l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise - Avis de la Métropole de Lyon dans le cadre de l'enquête publique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

**N° 2015-0749** - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 9 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0748 et 2015-0749. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

---

## VI - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° 2015-0753** - Grigny - Instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS) - Mise à disposition d'une plateforme mutualisée - Convention avec la Commune de Grigny - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Llung comme rapporteur du dossier numéro 2015-0753. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LLUNG, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LLUNG.

---

**N° 2015-0754** - Opérations globalisées 2014 de la direction du foncier et de l'immobilier - Acquisitions pour le compte de tiers et pour le logement social - Modifications des autorisations de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2015-0762** - Saint Priest - Programme de renouvellement urbain du centre-ville - Résidentialisation de 5 ensembles de logements locatifs sociaux - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) Est métropole habitat (EMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère David comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0754 et 2015-0762. Madame David, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère DAVID, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère DAVID.

---

**N° 2015-0755** - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Entrée de la SERL au capital social de la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Département du Rhône - Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance -

**M. LE PRÉSIDENT** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

*(Retiré).*

---

**N° 2015-0757** - Vaulx en Velin - Projet urbain partenarial (PUP) Gimenez - Approbation d'un avenant à la convention du PUP - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2015-0763** - Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartiers Mas du Taureau - Pré de l'Herpe - Résidentialisation de la résidence Pierre Dupont - Attribution d'une subvention à Alliade habitat - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

**N° 2015-0764** - Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartiers Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Aménagements transitoires - Convention de participation financière - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

**N° 2015-0765** - Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Opération de démolition du foyer ADOMA - Convention de participation financière - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

**N° 2015-0766** - Vaulx en Velin - Programme de renouvellement urbain - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des immeubles C, D, E de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Convention de participation financière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0757 et 2015-0763 à 2015-0766. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société Alliade Habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2015-0763 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

---

**N° 2015-0759** - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2° - Rives de Saône - Promenade du défilé de la Saône - Réalisation de travaux d'urgence - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

**N° 2015-0769** - Lyon 8° - Contrat de projet Etat-Région 2007/2013 - Construction d'une résidence du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Mermoz - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône - Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement -

**N° 2015-0770** - Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz nord - Lot 1-2 - Indemnités de consultation des candidats - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0759, 2015-0769 et 2015-0770. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2015-0768** - Projet EcoCité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant à la convention de recherche et développement avec le groupement Veolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et FORCITY - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**N° 2015-0771** - Corbas - Zone d'aménagement concerté (ZAC) pôle alimentaire - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRESIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2015-0768 et 2015-0771. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux derniers dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRESIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LONGUEVAL.

---

**M. LE PRESIDENT** : Nous en avons terminé, mes chers collègues.

*(La séance est levée à 18 heures 52).*

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 1<sup>er</sup> février 2016.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Gérard Collomb.

Elsa Michonneau

---

---